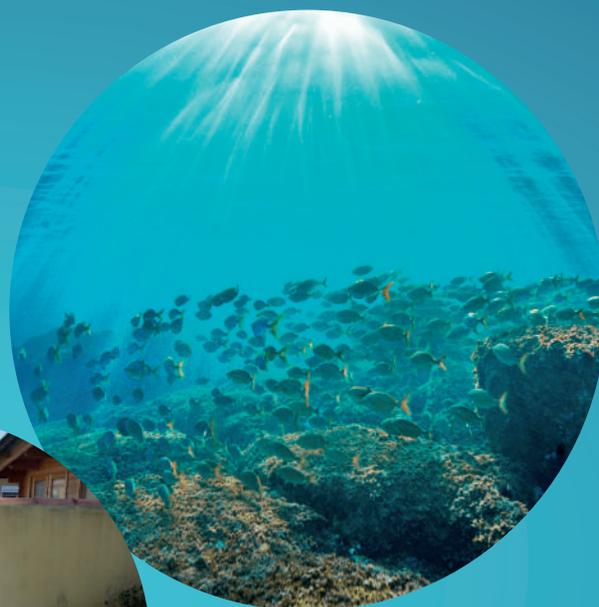


# SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EST

## *Rapport annuel du délégataire*

### ANNÉE 2021



*Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule*

# Mot du directeur de la Société d'Assainissement Est Métropole



Laurence TAMPONI  
Directrice



Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société d'Assainissement Est Métropole (SAEM) est d'être, auprès de la Métropole Aix Marseille Provence, un partenaire engagé et d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux de ce territoire.

L'année 2021 a été marquée notamment :

- par la crise sanitaire, avec en particulier des absences importantes au niveau des équipes pour cause de maladie ou cas contact. Le fort niveau de télétravail a souvent constitué une contrainte pour l'organisation du travail. Cette année encore la SAEM a fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de ses salariés.
- au niveau contractuel par la mise en œuvre de l'avenant quinquennal notifié le 31 décembre 2020. En effet, l'augmentation de nos engagements s'est traduite par 28 opérations de renouvellement d'équipement engagées pour un montant de 583,4 k€ sur l'année, une allocation de 20,5 k€ au fonds de solidarité assainissement afin d'aider les plus démunis, et l'ouverture de 10 dossiers de servitude sur l'année 2021.
- les évènements pluvieux significatifs de l'année n'ont pas généré d'incidents majeurs sur le fonctionnement des stations d'épuration. Toutefois, des pics de pluie importants ont été constatés par rapport à 2020 ayant engendré des by-pass en entrée de station

Sur l'année 2021, les volumes d'effluents arrivant en tête de station ont augmenté de 3,3 % et les volumes facturés de 5,7 % par rapport à 2020.

## **Au niveau de la performance du service technique et vis-à-vis du client :**

100% des stations ont obtenus un nombre de bilans 24h inférieurs à celui autorisé dans les arrêtés préfectoraux, ce qui atteste de la qualité des rejets.

Les travaux d'amélioration suivants ont été effectués : sur la STEP de Cassis avec la mise en place d'un peson pour automatiser l'arrêt de remplissage des bennes à boues, la pose de chloromètre par la Métropole pour améliorer la régulation d'injection des pompes de javel au niveau de la désodorisation.

Le baromètre réalisé par un prestataire extérieur a permis d'évaluer l'indice de satisfaction à 86% des clients se disant satisfaits de la qualité de service de l'assainissement collectif. La SAEM poursuit la digitalisation des services proposés aux clients avec la mise en place de l'agence en ligne pour les concessions nouvelles.

# Mot du directeur de la Société d'Assainissement Est Métropole

Engagée dans une politique de **développement durable**, les travaux de mise en place de 250 panneaux photovoltaïques sur environ 500m<sup>2</sup> du toit terrasse de la station d'épuration de La Ciotat ont débuté à la fin de l'année 2021, une autoconsommation de 130 MWh par an est attendue soit environ 5% de la consommation totale de la station.

Comme chaque année 100% des boues issues des Stations d'Épuration ont été valorisées.

La SAEM a compensé les 1 333 tonnes eq CO<sub>2</sub> émis par des actions de protection de la forêt tropicale en Indonésie, de reforestation en Uruguay, et de réduction des fuites du réseau de gaz naturel de Dhaka, au Bangladesh.

Sur l'ensemble de ses activités, la Société d'Assainissement Est Métropole a renouvelé ses certifications Qualité (ISO 9 001), Environnement (ISO 14001), Energie (ISO 50001), et NF Service (Centre Services Clients).

Nous sommes fières avec mon adjointe, d'avoir pris la Direction de la SAEM, au sein d'une équipe soucieuse de préserver les milieux naturels sensibles comme la mer Méditerranée dans laquelle se rejettent les eaux traitées, et investie dans notre mission de service public de collecte et traitement des eaux usées en partenariat avec la Métropole.

”

## Sommaire

<b>1. • Introduction.....</b>	<b>5</b>
1.1. • Organisation générale de la SAEM / organigramme .....	5
1.2. • Actions de communication de la SAEM.....	6
1.2.1. • Information et sensibilisation des usagers .....	6
1.2.2. • Information et services aux abonnés.....	8
1.2.3. • Prise en compte du plan Vigipirate.....	9
<b>2. • Présentation générale du service.....</b>	<b>11</b>
2.1. • Territoires concernés .....	11
2.2. • Populations .....	11
2.3. • Objet de la DSP / dispositions générales.....	11
2.4. • Prise en compte des avenants .....	11
2.5. • Engagements contractuels spécifiques du délégataire .....	12
2.6. • Moyens mis en œuvre par le délégataire.....	12
2.7. • Politique ressources humaines .....	13
2.7.1. • Egalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail. ....	13
2.8. • Mise en œuvre de la clause insertion – actions 2021 .....	16
2.8.1. • Insertion société SAEM .....	16
2.9. • Bilan des Achats .....	18
<b>3. • Description et évolution du patrimoine .....</b>	<b>18</b>
3.1. • Patrimoine : stations .....	18
3.1.1. • Step Cassis .....	18
3.1.2. • Step La Ciotat- Ceyreste.....	21
3.1.3. • Step Roquefort la Bédoule.....	23
3.2. • Patrimoine : Collecte.....	25
3.2.1. • Plans du réseau.....	25
3.2.2. • Synthèse par Commune du linéaire assainissement posé, déposé ou abandonné et total.	33
3.2.3. • Détails par Commune et par diamètre assainissement posé, déposé ou abandonné et total .....	33
3.2.4. • Synthèse par Commune de la répartition du linéaire assainissement.....	35
3.2.5. • Synthèse par Commune et par nature de réseau de la répartition du linéaire assainissement.....	37
3.2.6. • Synthèse par Commune et par classe d'âge du linéaire assainissement .....	39
3.2.7. • Synthèse par Commune du taux de connaissance du patrimoine réseau assainissement ..	40
3.2.8. • Synthèse par Commune de la répartition du linéaire des branchements assainissement ..	40
3.2.9. • Synthèse par Commune de la classe d'âge du linéaire des branchements assainissement ..	41
3.2.10. • Synthèse par commune du nombre de regards assainissement .....	43
3.2.11. • Synthèses des linéaires de réseaux d'assainissement déposés ou abandonnés, posés et mis en service par N° de chantier .....	43
3.3. • Renouvellement des équipements .....	43
3.3.1. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD 2020 dans le cadre de la collecte et du renouvellement programmé.....	43
3.3.2. • Liste des appareils posés sur l'exercice du RAD 2020 dans le cadre de la collecte et du renouvellement NON-PROGRAMME .....	43
3.3.3. • Liste des appareils posés pour le traitement sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement programmé.....	45
3.3.4. • Liste des appareils posés pour le traitement sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement non-programmé .....	46
3.3.5. • Liste des appareils posés pour le traitement sur l'exercice du RAD dans le cadre du renouvellement dit « substitué ».....	49
3.3.6. • Liste des opérations programmées et non réalisées sur l'exercice du RAD et les exercices antérieurs .....	49
3.3.7. • Liste des appareils programmés en renouvellement dans le cadre de la collecte par an entre exercice du RAD + 1 et exercice du RAD + 3.....	50
3.3.8. • Liste des appareils programmés pour le traitement en renouvellement par an entre exercice du RAD + 1 et exercice du RAD + 3 .....	50
3.3.9. • Age moyen pondéré du patrimoine électromécanique.....	51
3.4. • Etat de vétuste – Etude AMDEC.....	51

3.5. •	Régularisation des Servitudes : liste des parcelles prioritaires .....	51
<b>4. •</b>	<b>Exploitation .....</b>	<b>52</b>
4.1. •	Les évènements marquants de l'exploitation .....	52
4.1.1. •	La vie du service .....	52
4.1.2. •	Accidents du travail, remarques de l'inspection du travail .....	54
4.1.3. •	Certifications .....	54
4.1.4. •	politique de développement durable et Energie .....	54
4.2. •	Bilan assainissement de l'année .....	55
4.2.1. •	Fiche caractéristique de chaque poste de refoulement .....	55
4.2.2. •	Données quantitatives et qualitatives .....	57
4.2.3. •	Principales opérations d'entretien et de surveillance, notamment les opérations de curage de canalisations .....	58
4.2.4. •	Eaux claires parasites .....	59
4.2.5. •	Mise à jour des sites .....	60
4.3. •	Analyse de la qualité de la collecte et du traitement .....	61
4.3.1. •	Qualité de la collecte et du traitement .....	64
4.3.2. •	Evolution générale des ouvrages, incluant le rapport sur l'état de vétusté .....	64
4.3.3. •	Plan d'action odeurs .....	65
4.4. •	Indicateurs .....	66
4.4.1. •	Indicateurs de performance tels que définis par l'arrêté du 2 mai 2007 .....	66
4.4.2. •	Suivi des indicateurs de performance (Article 97.7) .....	66
<b>5. •</b>	<b>Travaux .....</b>	<b>71</b>
5.1. •	Travaux neufs .....	71
5.2. •	Travaux réalisés par la Métropole Aix Marseille Provence .....	71
<b>6. •</b>	<b>Relations aux abonnés, raccordements et facturations .....</b>	<b>73</b>
6.1. •	Relève, Tarification et facturation du service de l'assainissement .....	73
6.1.1. •	Facturation RAD Produits SAEM .....	73
6.1.2. •	Facturation RAD Volumes SAEM .....	73
6.1.3. •	Nombre d'abonnés par commune et catégories de facturation .....	75
6.1.4. •	Nombre d'abonnés par commune et par état : raccordement exercice du RAD .....	77
6.2. •	Tarifs Part Assainissement au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 .....	77
6.2.1. •	Actualisations au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 .....	77
6.2.2. •	Exemple Facture 120 m3 .....	78
6.2.3. •	Facture INSEE .....	78
6.3. •	Chiffres Clefs Facturation .....	78
6.4. •	Données quantitatives : Contrôles de séparativité et de conformité des branchements .....	79
6.5. •	Fonds de Solidarité Logement .....	79
<b>7. •</b>	<b>L'économie du contrat .....</b>	<b>80</b>
7.1. •	Compte d'exploitation de la délégation : principes d'élaboration .....	80
7.1.1. •	Présentation .....	80
7.1.2. •	Principes généraux d'élaboration .....	80
7.1.3. •	Résultats économiques et financiers .....	81
7.1.4. •	Détail des produits d'exploitation du service .....	81
7.1.5. •	Détail des charges d'exploitation du service .....	84
7.1.6. •	Compte annuel de résultat de l'exploitation .....	89
7.1.6.1. •	Compte d'exploitation cumulé : Collecte et traitement .....	89
7.1.6.2. •	Compte d'exploitation : Collecte .....	89
7.1.6.3. •	Compte d'exploitation : Traitement .....	89
7.1.6.4. •	Détail des comptes spécifiques .....	89
7.2	FLUX financiers .....	90
<b>8. •</b>	<b>Annexes numériques assainissement .....</b>	<b>91</b>
8.1. •	Annexes - Patrimoine .....	91
8.2. •	Annexes – Exploitation .....	91
8.3. •	Annexes – Travaux .....	92
8.4. •	Annexes – Clientèle .....	92
8.5. •	Annexes - Economie du contrat .....	93

## 1. • Introduction

### 1.1. • ORGANISATION GENERALE DE LA SAEM / ORGANIGRAMME

L'avenant n°3 a entériné la mise en place d'un Directeur unique accompagné d'un adjoint pour les Sociétés d'Assainissement Est Métropole et d'Assainissement Ouest Métropole. Ils sont assistés d'un Chef de centre et son adjoint ainsi que d'un agent administratif et d'un agent Maintenance/Autosurveillance/Expertise.

La SAEM comporte deux services :

- un service Traitement découpé par systèmes d'assainissement
- un service Collecte découpé en réseaux et relevages.

Ces deux services sont appuyés par la maîtrise d'exploitation de la société.

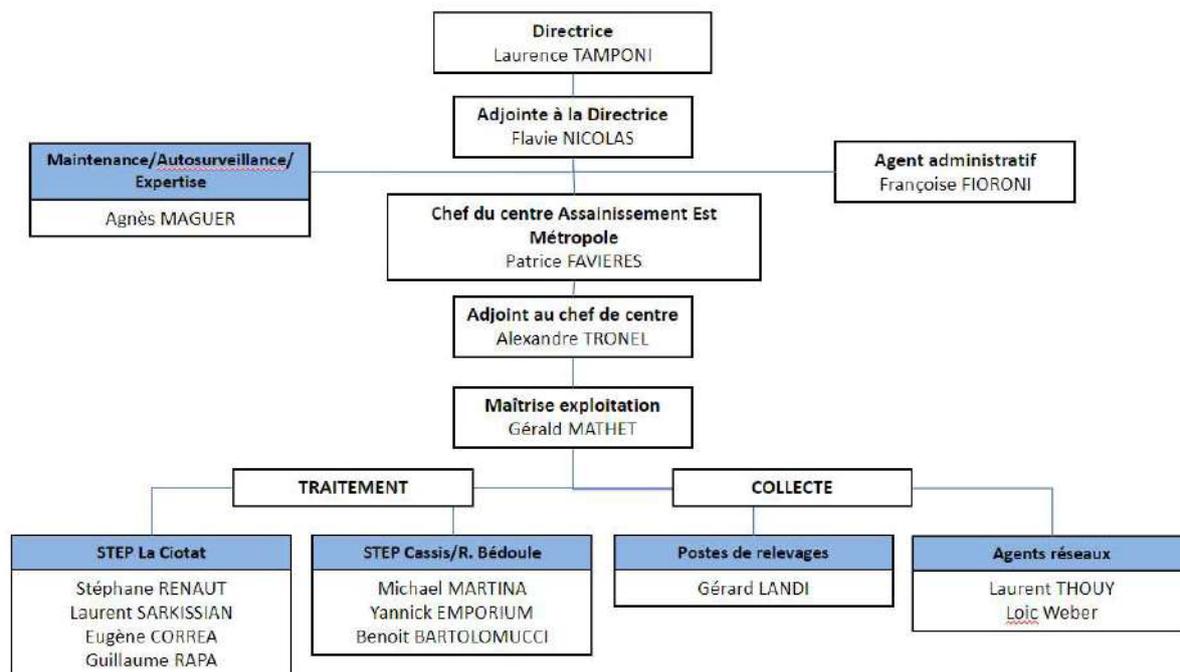
Les horaires du personnel sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (avec 1h30 de pause) hors personnel d'accueil clientèle.

Voici ci-dessous l'organigramme récapitulatif de l'organisation générale de la SAEM en termes de fonctions et d'effectifs.

#### ► Société d'Assainissement Est Métropole

Voici ci-dessous l'organigramme récapitulatif de l'organisation générale de la SAEM en termes de fonctions et d'effectifs (hors alternants : 2 ETP et congés avant fin de carrière : M. Payen).



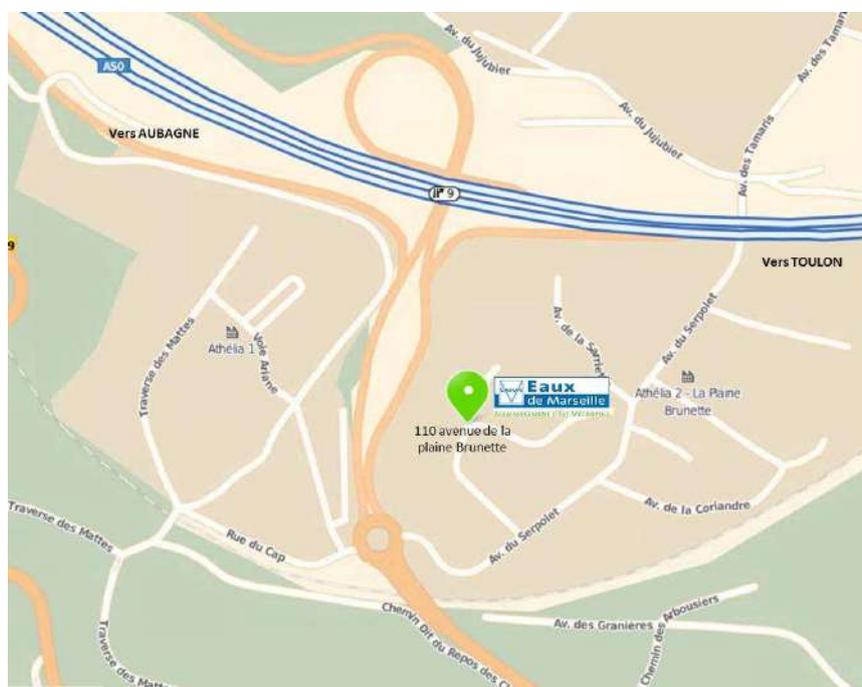
La SAEM a obtenu le certificat QSSEE (Qualité Santé Sécurité Environnement Energie).

### ► Organisation de l'astreinte

L'astreinte collecte et traitement du service de l'assainissement du secteur Est du territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence est mutualisée avec les sociétés SEM et SEMM. Elle est organisée suivant le schéma suivant :

- 1 Ingénieur sécurité (prise de décisions stratégiques de mise en sécurité des biens et des personnes, communication avec la direction, le délégant, les médias ...)
- 1 Chef de sécurité (réception des alarmes et des anomalies, analyse des niveaux d'alarmes, prise de décision d'actions et de moyens à mettre en œuvre ...)
- 2 Agents d'exploitation réseaux Eaux usées et Eau Potable sur les secteurs Est et Ouest de l'agence de La Ciotat.
- 2 Agents d'exploitation usine de collecte et de traitement des effluents (intervention sur les stations de relevage et d'épurations pour l'analyse et résolution de problèmes d'exploitation), ainsi que sur les pompages et les réservoirs d'eau potable sur les secteurs Est et Ouest de l'agence de La Ciotat.

### ► Plan d'accès – SAEM



## 1.2. • ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA SAEM

### 1.2.1. • INFORMATION ET SENSIBILISATION DES USAGERS

#### ► Accueil physique en agence

L'agence de La Ciotat dispose d'un accueil physique des clients ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Des clients peuvent être reçus sur rendez-vous entre 12h et 13h30.

### Le site internet *assainissement-est-metropole.fr*

Le site *assainissement-est-metropole.fr* centralise toutes les informations sur les services et l'actualité de la société. Pour le grand public tout d'abord, la rubrique « L'eau de ma ville » permet d'accéder directement **aux informations liées à son lieu d'habitation**.

Une rubrique « Actualités » est mise à jour autant de fois que nécessaire en fonction des incidents, des innovations, des alertes météo... A l'appui, des vidéos viennent souvent apporter une information détaillée de manière dynamique.

Les usagers, jeunes notamment, sont de plus en plus friands d'animations interactives, de jeux, de vidéos... Ainsi, la rubrique « **Ecol'Eau** » fourmille d'idées et d'images pour présenter le cycle de l'eau.

Enfin, **les services en ligne** sont accessibles depuis un espace sécurisé pour les abonnés.



### Des publications pour le grand public

- **Les dépliants thématiques**

Un dépliant « Préserver le milieu naturel » a été conçu pour sensibiliser le grand public à la protection de la ressource. On y retrouve à l'intérieur des conseils et éco-gestes pour contribuer à la protection du milieu naturel, à travers notamment un bon fonctionnement des installations d'assainissement.

- **Une communication digitale sur les réseaux sociaux**

Au vu du contexte sanitaire, des informations complémentaires ont été diffusées sur les réseaux sociaux et le site internet en rapport avec l'actualité. Une campagne sur le fléau des lingettes jetées dans les toilettes a été menée, près **de 10 000 personnes** ont été sensibilisées.



### Des actions pédagogiques

La Société d'Assainissement Est Métropole mène habituellement, durant toute l'année scolaire, des actions pédagogiques auprès des enfants des écoles primaires, en classe de CM1. Cependant, au vu du contexte sanitaire, les interventions pédagogiques ont été suspendues cette année.

La rubrique « **Ecol'eau** » du site internet donne accès à une série d'animations interactives sur la dépollution des eaux usées et renvoie vers des contenus pédagogiques.

### La dépollution des eaux usées

Cliquez sur les numéros pour voir l'étape correspondante.



### Un comité d'usagers

Lieu d'échange et de débats, le Comité des Consommateurs est une structure lancée en 1997 par la Société des Eaux de Marseille. Sa formule a été adaptée aux exigences du nouveau contrat d'assainissement avec la Métropole.

Des comités d'usagers Assainissement sont organisés chaque année dans l'une des communes concernées.

**Cette année, en raison de la crise sanitaire, ces réunions n'ont pu avoir lieu mais des échanges réguliers avec les différents acteurs ont été menés.**

### Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique

A l'occasion de chantiers sur la voie publique, la Société d'Assainissement Est Métropole développe une communication envers les riverains, les commerçants, les comités et les associations de quartiers.

Il s'agit de les informer sur la nature des travaux qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale, afin de mieux en prévenir les inévitables nuisances.



### 1.2.2. • INFORMATION ET SERVICES AUX ABONNES

#### Des services clients en ligne

Sur le site assainissement-est-metropole.fr, un espace Clients, sécurisé par un identifiant et un mot de passe, permet aux abonnés de consulter leurs contrats, de suivre leur consommation ou de télécharger leur facture d'eau. Il donne accès aux démarches en ligne, comme le paiement de la facture.



#### Des publications régulières



**Le livret d'accueil.** Distribué à chaque nouvel abonné, ce livret regroupe plusieurs documents concernant le tarif, les règlements des services de l'eau et de l'assainissement.

**La Charte Service Clients** recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.

**L'inf'eau Clients**, joint à la facture, est diffusé deux fois par an, pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement. En braille ou en gros caractères, il est également disponible pour les personnes malvoyantes. Cette année, une information spéciale sur « la Covid-19 » a été envoyée.

#### Une information dans les cas d'urgence

Malgré un renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent survenir. La Société d'Assainissement Est Métropole a mis en place un dispositif, des moyens et des procédures afin de les affronter et de les résoudre du mieux possible. Un dispositif élaboré au plan technique, mais aussi dans le domaine de l'information.



#### Un dispositif « Accessibilité »



L'accessibilité des services a été étendue aux clients déficients visuels et auditifs grâce à des partenariats avec la plateforme **Acceo**, pour les personnes sourdes ou malentendantes et avec l'association **HandiCapZéro**, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, afin de communiquer directement, via une « traduction simultanée » appropriée avec les conseillers de clientèle. La traduction des factures et documents d'information aux clients, en braille, en caractères agrandis ou en audio est aussi proposée.

### 1.2.3. • PRISE EN COMPTE DU PLAN VIGIPIRATE

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1<sup>er</sup> décembre 2016 avec la posture « Vigipirate Transition 2016-2017 », appliquée jusqu'au 20 mars 2017. Depuis, plusieurs postures ont été prises en fonction des événements dont 5 en 2018, 2 en 2019, 3 en 2020 et 3 en 2021. La dernière date du 15 décembre 2021 et a maintenu l'ensemble du territoire au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

#### ► Le plan Vigipirate est composé de deux parties :

- Un document public – « Faire face ensemble » – visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Ce plan public donne également des conseils à la population et aux opérateurs pour qu'ils se préparent concrètement à réagir à une attaque terroriste. Il vise également à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.

- Un document classifié, destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Trois niveaux de vigilance sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

Evolution des niveaux entre les plans Vigipirate 2014 et 2016

Niveaux du plan 2016	Type de mesures activées	Conditions d'applications
 Vigilance	Mesures du socle (116 mesures toujours actives).	Posture permanente de sécurité.
 Sécurité renforcée - risque Attentat	Mesures du socle + mesures additionnelles (activation de mesures particulières, parmi les 194 mesures additionnelles, en complément des mesures du socle).	Correspond à une menace terroriste élevée, voire très élevée.
 Urgence attentat	Mesures du socle + mesures additionnelles + mesures exceptionnelles + alerte de la population.	Instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé.  Ce niveau a vocation à n'être activé que le temps de la gestion de crise.

#### ► Spécificités des postures 2021

L'année 2021 a débuté dans la posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » avec un niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ». Cette posture VIGIPIRATE a été activée à compter du 26 octobre 2020. L'année 2020 s'était ensuite terminée dans la posture « Attentat de Nice » activée le 29 octobre 2020, avec un niveau d'alerte « Urgence Attentat », abaissée le 6 mars 2021. La posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » a ensuite laissé la place à la posture « Été Automne 2021 » le 19 juin 2021 avec le même niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

L'année 2021 s'est terminée dans la posture « Automne Hiver 2021 – Printemps 2022 », toujours au niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat », activée le 15 décembre 2021.

En substance, les recommandations de cette posture sont les suivantes :

Zone ouverte au public : renforcer la surveillance et le contrôle,

- Signaler toute transaction suspecte, vol ou disparition de matières, tenir à jour les inventaires des stocks de matières dangereuses,
- Evaluation de la menace CYBER. Télétravail : rappeler l'importance d'une mesure d'hygiène ou sectorielle existante. Absorber le trafic illégitime au niveau du réseau.

Ces documents visent à adapter le plan aux événements spécifiques attendus sur la période. Pour le domaine spécifique de l'assainissement, ils n'ont activé aucune mesure additionnelle.

### ▸ *Les principales dispositions mises en œuvre*

- Contrôle des accès, protection des installations, lutte contre le vol

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

Ces mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti-intrusion, pour contrôler les accès, clôtures, et le fonctionnement des alarmes.

- Disponibilité des stocks de produits coagulants

La quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tous les sites peuvent être réapprovisionnés en interne grâce à la mise en place d'une unité de stockage et de reconditionnement.

## 2. • Présentation générale du service

### 2.1. • TERRITOIRES CONCERNES

Le contrat de DSP pour la Zone Est concerne 4 communes qui sont Cassis, La Ciotat, Ceyreste et Roquefort la Bédoule.

### 2.2. • POPULATIONS

Les 4 communes citées ci-dessus représentent une population totale de 54 314 habitants répartis comme suit :

Communes	Population
Cassis	7 013
Ceyreste	4 838
La Ciotat	36 374
Roquefort la Bédoule	6 089
<b>Total</b>	<b>54 314</b>

### 2.3. • OBJET DE LA DSP / DISPOSITIONS GENERALES

La conclusion du contrat de DSP est intervenue le 27 novembre 2013 avec une date d'effet du contrat et de la délégation prévue le 1er janvier 2014.

L'objet de cette DSP est relatif à l'exploitation du service public de collecte, transport et traitement des eaux usées du territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence sur le périmètre de la zone représentée par les communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat, et Roquefort la Bédoule.

La période d'exploitation effective du service délégué est de 15 ans durant laquelle le délégataire assurera l'entière gestion du service public délégué notamment la gestion des ouvrages, les relations avec l'utilisateur, la réalisation de travaux.

### 2.4. • PRISE EN COMPTE DES AVENANTS

Dans le cadre du contrat de DSP, il faut prendre en compte les 5 avenants intervenus.

L'avenant numéro 1 adopté le 28/10/2014 est un avenant de toilettage des « coquilles » du contrat qui vient préciser les travaux non concernés par le principe d'exclusivité du service ainsi que d'autres notions telles que mentionnées ci-dessous :

- Il impose la création lors du premier trimestre d'une structure juridique dédiée ad hoc
- Pose les conditions d'aménagement des délais relatifs aux SIG ainsi qu'à la mise en place d'un extranet
- Révise les modalités du programme de nettoyage
- Impose au délégataire de consentir un branchement à tous propriétaires en faisant la demande
- Vient mettre en cohérence certaines dispositions fiscales avec la réforme de janvier 2014
- Supprime certains IP redondants et précise la numérotation de certaines pénalités
- Rappelle les engagements du délégataire quant à l'obtention d'un certain nombre de certifications selon une périodicité précise

L'avenant numéro 2 adopté en conseil communautaire du 19/12/2014, quant à lui, concerne les modifications apportées au règlement de service afin de parvenir à une uniformisation de ce dernier.

L'avenant numéro 3 adopté en conseil communautaire le 27/12/2017 acte le principe notamment de l'instauration d'une direction unique pour les deux sociétés juridiques dédiées au service public de l'assainissement composée d'un directeur et de son adjoint.

L'avenant numéro 4 adopté concomitamment au numéro 3 est davantage axé sur des modifications apportées au règlement de service telles que :

- La suppression du coefficient de dégressivité pour le calcul des redevances concernant les établissements non domestiques.
- L'instauration d'un coefficient pollution pour les établissements non domestiques sans équipement adapté
- La mise en place de sanctions pour ce type d'établissements en cas de non-respect de leurs engagements.
- L'ajout en annexe du règlement de service d'un modèle type de convention de déversement et de nouvelles dispositions applicables aux raccordables.

L'avenant numéro 5 adopté en conseil métropolitain du 15/10/2020 est un avenant permettant la prise en compte des conclusions de l'audit quinquennal visant à modifier le contrat sur les sujets suivants :

- Renouvellement électromécanique.
- Amélioration de la gestion patrimoniale.
- Mise en place de servitudes.
- Renforcement du suivi de la conformité réglementaire des bâtiments
- Modification de l'indicateur IP11 indices d'eaux parasites.
- Renforcement de l'entretien des bâtiments.
- Modification des instances de gouvernance.
- Création d'un fonds de solidarité.
- Diverses dispositions relatives à :

Clarification juridique sur la classification et le sort des biens.

Actualisation du CEP.

Précisions sur les modalités de reversement de la PFAC.

Forfaitisation du taux de charges semi-directes et indirectes.

Mise à jour des conventions de partenariat.

## 2.5. • ENGAGEMENTS CONTRACTUELS SPECIFIQUES DU DELEGATAIRE

Les engagements contractuels du délégué tournent autour de 5 notions essentielles :

- Assurer la continuité du service public grâce à la création de structures organisationnelles et d'équipements mais aussi de structures opérationnelles et de gestions de crises.
- Exploiter les branchements, les réseaux, les usines et les ouvrages annexes avec le suivi des raccordements, des procédures de curage ou encore des travaux d'entretien.
- Valoriser les boues par le développement de moyens et méthodes.
- Surveiller la qualité des rejets avec des procédures de gestion des déversements.
- Améliorer la connaissance du patrimoine concernant la recherche et la réduction des entrées d'eau parasite dans les réseaux.

## 2.6. • MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DELEGATAIRE

La Société d'Assainissement Est Métropole a signé avec la Société des Eaux de Marseille une convention d'assistance afin que cette dernière assure la gestion du personnel nécessaire à l'exploitation de la SAEM. La SAEM dispose seule des pouvoirs de gestion et de responsabilité de ses décisions de gestion, la SEM intervient en qualité de prestataire de services.

La SEM assure principalement les missions de gestion administrative du personnel (paie notamment), recrutement, gestion des ressources et des carrières, entretiens annuels d'évolution, politique de rémunération, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, veille juridique en matière sociale, formation professionnelle à travers son Ecole des métiers.

Les Ressources Humaines de la SEM reposent sur une politique Diversité active visant le développement des compétences.

## 2.7. • POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources Humaines – Une politique Diversité active visant le développement des compétences et la Qualité de Vie au Travail.

### 2.7.1. • EGALITE PROFESSIONNELLE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL.

En janvier 2020, l'Unité Economique et Sociale de la Société des Eaux de Marseille a conclu un nouvel accord visant à réaffirmer l'engagement de l'entreprise dans le domaine de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail et ainsi poursuivre sa politique, en mettant en œuvre un accord qui tient compte des retours d'expérience des deux précédents accords et des évolutions législatives en la matière. Cet accord est prévu pour 4 ans.

#### ▸ *Articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle*

Les parties signataires rappellent leur attachement au respect de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Les demandes de temps partiel sont étudiées avec bienveillance et acceptées dans la mesure des possibilités au sein de l'Entreprise. Concernant le point plus précis de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, l'Entreprise souhaite poursuivre les actions précédemment engagées dans ce domaine :

- Les salariés qui doivent s'absenter pour une période significative dans le cadre de leur parentalité sont reçus en entretien par leur responsable avant et après leur départ en congé. L'objectif de ces entretiens est d'étudier les conditions de retour du salarié dans l'entreprise et de réfléchir sur d'éventuelles actions à engager telles que l'adaptation de poste ou la formation. Ces entretiens sont organisés pour les congés maternités, parentaux et d'adoption, pour la mère ou le père.
- L'entreprise maintient le financement de 10 berceaux dans des réseaux de crèches inter-entreprises. L'attribution des berceaux est décidée par la Commission Egalité en fonction d'une grille de critères pré-établis, sur la base du dossier instruit par l'Assistante Sociale. Chaque année, les salariés sont informés de cette disposition par une note d'information à la fin du premier trimestre, pour préparer la rentrée de septembre.

Par ailleurs, il est rappelé que l'Entreprise donne la possibilité aux salariées mamans d'enfants de moins de 3 ans de bénéficier d'une heure rémunérée de disponibilité par jour ce à partir du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse. Cette mesure est appliquée en l'état depuis 1981 et existait jusqu'aux 18 mois de l'enfant depuis 1976.

Un guide de la parentalité est mis à disposition du personnel via l'Espace Salarié. Ce guide regroupe l'ensemble des dispositions légales et spécifiques dont bénéficient les agents parents ou futurs parents.

#### ▸ *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

##### ▸ *Embauche et accès à l'emploi*

Dans la continuité des actions précédemment engagées, l'objectif est de poursuivre l'amélioration de la représentativité des femmes dans la catégorie d'emploi Exécution par le biais du recrutement CDD/CDI.

Concernant l'alternance, l'objectif est d'avoir un taux de représentativité des femmes plus important que celui des salariés en CDD/CDI, dans la mesure où les contrats d'alternance constituent un vivier de recrutement pour l'Entreprise.

Afin d'y parvenir, l'Entreprise s'engage à poursuivre les actions d'information et de sensibilisation des organismes partenaires de l'emploi.

##### ▸ *Mixité de l'emploi par la mobilité interne*

Il convient de s'assurer qu'à compétences égales, les femmes ont la même possibilité que les hommes d'accéder à des postes techniques par la mobilité interne.

L'Entreprise s'assure que les candidatures féminines en mobilité interne sur des postes techniques sont examinées de manière équitable.

### ► Sensibilisation de l'ensemble du personnel à la thématique de l'égalité professionnelle

La conduite d'une telle politique nécessite la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise sur le sujet. Il apparaît donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les parties prenantes sur la thématique de l'égalité.

Les actions de sensibilisation s'inscriront selon les principes suivants :

- L'information de chaque salarié sur les engagements pris par l'UES SEM en faveur de la mixité.
- La sensibilisation et l'accompagnement du personnel d'encadrement sur ces mêmes sujets.

A cette fin, l'entreprise pourra utiliser les supports existants et/ou développer de nouveaux supports de communication spécifiques.

### ► *Les mesures permettant de lutter contre toutes discriminations en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle*

- Les parties signataires tiennent à manifester dans cet accord leur engagement pour le traitement équitable des candidatures, la lutte contre les discriminations et la promotion de la mixité des équipes.
- Aussi, depuis plusieurs années, l'Entreprise s'est employée à conduire une politique globale de diversité, domaine dans lequel elle souhaite être exemplaire tant au stade de l'embauche que durant le déroulement des carrières.

### ► La lutte contre les discriminations au stade de l'embauche

L'entreprise dispose d'outils de gestion des Ressources Humaines, garantissant la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de développement des compétences des collaborateurs et permettant de les gérer de manière équitable.

Ainsi, afin d'éviter tout risque de discrimination, la sélection des candidats se fait sur base de critères précis et objectifs. Ces critères sont listés précisément pour chaque poste à pourvoir. En particulier, concernant le risque de discrimination par l'âge, celui-ci peut être induit par le critère de l'expérience requise. Ce dernier est suivi et analysé pour chaque poste à pourvoir car il ne doit pas être systématique mais adapté en fonction des besoins réels d'exploitation.

### ► La lutte contre les discriminations durant le déroulement des carrières

Afin d'éviter tout risque de discrimination dans le déroulement de carrière des salariés, l'Entreprise s'engage à utiliser des outils de Gestion des Ressources Humaines basés sur l'évaluation de critères objectifs que sont les Compétences.

Gérer les Ressources Humaines par les compétences permet de diminuer les risques de rupture d'égalité de traitement. Pour cela, l'Entreprise utilise un référentiel de compétences qui définit pour chaque poste, les compétences requises ainsi que leur niveau de maîtrise.

### ► *Les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés*

#### ► Conditions d'accès à l'emploi et recrutement des travailleurs handicapés

Cap Emploi est le réseau national d'organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap.

L'Entreprise a développé un partenariat avec Cap Emploi à travers :

- Des réunions avec son correspondant.
- La diffusion systématique de l'ensemble de ses offres d'emploi.

Les parties du présent accord confirment leur volonté de favoriser l'intégration en son sein de personnes handicapées à travers la poursuite et le renforcement du partenariat engagé avec Cap Emploi.

Les parties rappellent ici que, conformément aux dispositions de lutte contre les discriminations au stade de l'embauche, la sélection des candidats se fait sur base de critères précis et objectifs. Par conséquent, tout travailleur handicapé présentant ces critères sera intégré au processus de sélection, au même titre que les autres candidats et sans discrimination.

### ► Conditions d'accès à la formation et évolution de carrière

Il est ici rappelé que, conformément aux dispositions de lutte contre les discriminations durant le déroulement des carrières, l'Entreprise s'engage à utiliser des outils de Gestion des Ressources Humaines basés sur l'évaluation de critères objectifs que sont les Compétences.

Les travailleurs handicapés accèdent à la formation et bénéficient d'une évolution de carrière dans les mêmes conditions que les autres salariés, eu égard à leurs compétences.

### ► Conditions de travail et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

L'Entreprise mène depuis de nombreuses années une politique active d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des salariés.

L'Entreprise s'engage à poursuivre cette politique et, en particulier, à mettre en œuvre toutes les actions possibles afin de maintenir les salariés handicapés en emploi en son sein.

Cap Emploi et les référents internes de l'entreprise (référént handicap, assistante sociale et médecin du travail) sont à la disposition des salariés qui s'engagent dans une démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Toutes les informations utiles sont également mises à la disposition du personnel via l'Espace Salarié.

### ► Collaboration avec le secteur protégé

L'entreprise entretient depuis plusieurs années des relations avec certains Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et fait réaliser des prestations par ses établissements. Les parties souhaitent poursuivre ce travail partenarial.

### ► Sensibilisation de l'ensemble du personnel à la thématique du handicap

La prise en compte de la politique handicap et la mise en œuvre d'actions concrètes nécessitent la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise sur le sujet. Il apparaît donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les parties prenantes sur la thématique du handicap.

Les actions de sensibilisation s'inscriront selon les principes suivants :

- L'information de chaque salarié sur les engagements pris par l'UES SEM en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.
- La sensibilisation et l'accompagnement du personnel d'encadrement sur ces mêmes sujets.

A cette fin, l'entreprise pourra utiliser les supports existants et/ou développer de nouveaux supports de communication spécifiques.

### ► L'exercice du droit d'expression directe et collective des salariés

L'Article L2281-1 et suivants du Code du travail disposent que les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail.

L'Entreprise dispose d'un certain nombre d'outils et de procédures permettant cette expression. On peut citer notamment :

- L'Entretien Evolution : Il est l'occasion pour le collaborateur et son responsable, de dresser le bilan de l'activité de l'année écoulée, il permet également de fixer les futurs objectifs, de définir les moyens à mettre en œuvre et d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle. Un paragraphe est consacré aux souhaits éventuels concernant l'activité actuelle : améliorations possibles, organisation, qualité, sécurité, environnement...
- L'Entretien professionnel : échange entre le salarié et son responsable sur ses perspectives d'évolution professionnelle à moyen terme.
- Les réunions de service : celles-ci sont organisées régulièrement et permettent à chacun de s'exprimer.
- Les remontées d'information auprès de la CSSCT : sollicitations au cas par cas, visites de sécurité, quarts d'heure sécurité... cela est facilité par le fait que la CSSCT dispose de moyens humains dédiés permanents.
- Les fiches de progrès formulées dans le cadre de la politique QSSEé : actions préventives et correctives.

Outre ces procédures, il est rappelé ici que chaque agent, à quelque catégorie qu'il appartienne, peut solliciter et obtenir un entretien tant de la part de son chef direct que de son chef de service, de son directeur ou d'un membre de la Direction Générale. Ces informations sont rappelées chaque année dans le bilan social.

► **Les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à déconnexion**

La Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels prévoit que l'accord Egalité et Qualité de Vie au travail inclut un article concernant les modalités de plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale.

L'Entreprise dispose à ce jour des moyens permettant cette déconnexion. En effet, tous les téléphones portables disposent d'une messagerie personnalisable. La messagerie électronique Outlook Web App permet également d'activer un message d'absence personnalisable et à la demande (formation disponible dans le catalogue formation).

Il est donc préconisé à chaque collaborateur absent d'utiliser ces outils afin d'informer ses contacts de son absence et de les renvoyer sur un autre correspondant en cas de nécessité.

L'Entreprise ne peut pas exiger de ses salariés une disponibilité en dehors de son temps de travail.

Ces dispositions ne peuvent être appliquées dans le cas de salariés soumis à l'astreinte puisque, par définition, ces salariés restent soumis aux sollicitations de leur travail.

L'Entreprise renforcera l'information des salariés sur ces préconisations par le biais des supports existants et/ou la création de nouveaux supports.

**2.8. • MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE INSERTION – ACTIONS 2021**

**2.8.1. • INSERTION SOCIETE SAEM**

► **Bilan qualitatif :**



Job Boost est un forum emploi particulier organisé par T2R, une association composée de la CCIMP et de 7 associations d'entreprise : le Parc d'Activités de Gémenos, le Pôle Alpha, Les Paluds, Athélia Entreprendre, le Parc d'Activités de Napollon, Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca-Fortis.

Nous avons participé à l'atelier « je m'exerce » au Job Boost le 25 novembre 2021 et mené à ce titre des simulations d'entretien.

### ► Valorisation de la politique Emploi



Pour rappel, Empl'itude est le premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal.

Il s'agit avant tout d'un outil au service du territoire qui permet de renforcer la solidarité et la cohésion territoriale en développant les passerelles entre entreprises, acteurs institutionnels et professionnels de l'emploi et de l'insertion.

Mais c'est également un outil au service des entreprises qui permet de reconnaître leurs engagements, les valoriser et les faire progresser dans leurs démarches RH, citoyennes et responsables.

Empl'itude est un label de progression qui doit permettre aux entreprises de renforcer leurs engagements quelque soit leur niveau d'implication. Il est accessible aux organisations qui ont engagé ou qui s'engagent à intégrer dans leur stratégie des actions visant à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle sur leur territoire.

Nous avons obtenu en novembre 2021 le renouvellement du Label Empl'itude pour une nouvelle période de 3 ans.

### ► Bilan quantitatif

En 2021, la Société Assainissement Est Métropole a accueilli un stagiaire de 3<sup>ème</sup> du collège Jean L'Hermier de la Seyne sur Mer.

Au 31 décembre 2021, la SAEM comptabilisait deux alternants :

- L'alternant présent l'année dernière qui, après le BTS, a démarré en septembre 2021 un nouveau contrat d'un an en vue de l'obtention d'une Licence Professionnelle en Génie de l'Assainissement et des Systèmes de Traitement des Eaux,
- Un nouvel alternant qui, après un contrat d'alternance à la Société Eau de Marseille Métropole, a démarré un nouveau contrat de 2 ans en vue de l'obtention du BTS électrotechnique.

En 2021, il y a eu une seule embauche externe, celle de la nouvelle adjointe au Directeur.

### ► Récapitulatif depuis le début du contrat

ANNEE	Embauches	Insertion	Pourcentage
2021	1	0	0%
2020	0	0	
2019	3	0	0%
2018	1	1	100%
2017	2	1	50%
2016	1	0	0%
2015	4	1	25%
TOTAL	12	3	25%
<b>Cumul 2019-2021</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

## 2.9. • BILAN DES ACHATS

Le contrat précise que le délégataire communique à la collectivité le bilan exhaustif des achats, soumis à ses stipulations, effectués l'année précédente (la date de la signature du contrat d'achat faisant foi) ainsi qu'un récapitulatif des achats soumis à dérogation. Il précise également un seuil de consultation de 3 fournisseurs à 15 000 euros par an, lequel sera réactualisé annuellement. L'application du coefficient 1,0408 pour 2021 porte ce seuil à 15 612 €.

→ Les éléments suivants et concernant les achats sont consultables en Annexe numérique 1 :

- Bilan des Achats 2021
- Détail du chiffre d'affaires Achat,
- Suivi des consultations pour les achats inférieurs et supérieurs à 15 000 euros HT et des consultations simplifiées et les pénalités associées
- Liste des accords-cadres,
- Liste des dérogations.

## 3. • Description et évolution du patrimoine

### 3.1. • PATRIMOINE : STATIONS

#### 3.1.1. • STEP CASSIS

→ La fiche détaillée des caractéristiques de la STEP est jointe en annexes numériques

##### ► Caractéristiques générales

	Général
Station d'épuration *	CASSIS
Code station	060913022001
Type d'ouvrage	Physico-chimique + Biofiltration
Nombre de files	1
Milieu récepteur	Anse du Corton
Milieu sensible	Non
Date de mise en service	01/01/2007

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe numérique

##### ► Débits et charges de référence

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	5 000	m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe « temps sec »	300	m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe « temps de pluie »	450	m <sup>3</sup> /h
DBO <sub>5</sub>	1 500	Kg/j
DCO	3 000	Kg/j
MES	2 250	Kg/j
Equivalent-Habitant *	25 000	E.H

\* Calculé d'après la DBO<sub>5</sub> sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

##### ► Ouvrages principaux

Ouvrages principaux
1 dégrilleur fin (6 mm)
1 dessableur / déshuileur cylindro-conique
1 traitement des graisses (réacteur biolix)
1 bassin de lissage (500 m <sup>3</sup> )
3 bassins de coagulation (21, 21 et 9 m <sup>3</sup> )
1 bassin de floculation (72 m <sup>3</sup> )
4 décanteurs lamellaires rectangulaires
5 biofiltres

1 épaisseur lamellaire rectangulaire (50 m3)
1 stockeur de boues rectangulaire (100 m3)
2 centrifugeuses pour une capacité totale de production de 270 Kg MS
1 fosse de réception des matières de vidange (25 m3)
1 désodorisation équipée de 3 tours de lavage

### ► Niveau de rejet

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 20/08/2004 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Concentration maximale à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration référéntielle à ne pas dépasser (mg/l)
MES	35	85
DBO5	25	50
DCO	125	250

### ► Origine de la pollution

#### ► Pollution domestique

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordée (3)
<b>CASSIS</b>	7 013	2 716	2 274	83,73	5 872

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 »

(2) Taux de raccordement = Nb abonnés particulier assainissement ÷ Nb abonnés particuliers eau

(3) Population raccordée = Population totale permanente x Taux de raccordement

#### ► Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Adresse	Activité	Type d'engagement
CLOS SAINTE MAGDELEINE	AV DU REVESTEL	Culture de la vigne	Soumis à CSD, à créer
EARL VIGNOBLES IMBERT (LA FERME BLANCHE)	CHE SAINT JEAN	Culture de la vigne	Soumis à CSD, à créer
RELAIS SAINTE CROIX	SAINTE CROIX	STATION SERVICE et AIRES DE LAVAGE (code naf Location de terrains et d'autres biens immobiliers)	Soumis à CSD, à créer
DALLAPORTA*JEROME/	3 RUE ADOLPHE THIERS	Activités photographiques	Enquête en cours, Potentiellement soumis à CSD.
SOPIX	9 AV DU PICOUVEAU	Activités photographiques	Enquête en cours, Potentiellement soumis à CSD.
SUD REPORTAGE PRODUCTION	9 AV DU PICOUVEAU	Activités photographiques	Enquête en cours, Potentiellement soumis à CSD.
SOC INTERNATIONALE DES MOTEURS BAUDOIN	PL BREGADAN	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	CSD à renouveler

MCC AUTOMOTIVE (MEHARI CLUB CASSIS)	LE BREGADAN	Construction de véhicules automobiles	Lettre d'engagement. Enquête en cours, Potentiellement soumis à CSD.
-------------------------------------	-------------	---------------------------------------	--

### 3.1.2. • STEP LA CIOTAT- CEYRESTE

→ La fiche détaillée des caractéristiques de la STEP est jointe en annexes numériques

#### ▶ Caractéristiques générales

Général	
Station d'épuration	LA CIOTAT_ CEYRESTE
Code station	060913028001
Type d'ouvrage	Physico-chimique + Biofiltration
Nombre de files	1
Milieu récepteur	Cap croisette – Bec de l'aigle
Milieu sensible	Non
Date de mise en service	21/04/2006

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe numérique

#### ▶ Débits et charges de référence

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	13 680	m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe « temps sec »	900	m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe « temps de pluie »	1 650	m <sup>3</sup> /h
DBO <sub>5</sub>	5 690	Kg/j
DCO	13 075	Kg/j
MES	7 030	Kg/j
NTK	963	Kg/j
P <sub>TOTAL</sub>	234	Kg/j
Equivalent-Habitant *	94 833	E.H

\* Calculé d'après la DBO<sub>5</sub> sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

#### ▶ Ouvrages principaux

Ouvrages principaux
<b>1 poste de relevage équipé de 6 pompes (3 files temps sec + 3 files temps de pluie)</b>
<b>Temps pluie</b>
1 dégrilleur automatique de maille 10 mm
2 dessableurs - déshuileurs cylindro-conique
3 bassins de coagulation de 22 m <sup>3</sup> unitaire
1 bassin de floculation de 64 m <sup>3</sup>
2 décanteurs lamellaires de surface unitaire au miroir de 30 m <sup>2</sup>
<b>Temps sec</b>
2 dégrilleurs automatiques de maille 10 mm
2 dessableurs - déshuileurs cylindro-conique
2 dégrilleurs intermédiaires de maille 6 mm
2 bassins de coagulation file temps sec de 12 m <sup>3</sup> unitaire
2 bassins de floculation file temps sec pour un volume total de 110 m <sup>3</sup>
2 décanteurs lamellaires de surface unitaire au miroir de 28 m <sup>2</sup>
1 tamiseur fin de maille 1 mm
1 poste de relèvement intermédiaire
6 biofiltres de biozollane de volume utile unitaire de 124 m <sup>3</sup>
2 centrifugeuses de capacité de production unitaire de 750 Kg/h de MS associées à une préparation automatique de polymère
1 dispositif de désodorisation équipé de 3 tours de lavage (1 tour acide + 2 tours javel/soude)
1 silo de stockage des boues déshydratées
1 dispositif de traitement des graisses Lipocycle d'un volume utile de 350 m <sup>3</sup>
1 poste de dépotage pour la réception des matières de vidanges (fosse de consigne 10 m <sup>3</sup> + fosse de stockage 20 m <sup>3</sup> )
1 poste de dépotage pour la réception des matières de curage (15 m <sup>3</sup> )
1 poste de dépotage pour la réception des graisses (15 m <sup>3</sup> )

•

### ► Niveau de rejet

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 16/12/2004 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Concentration maximale à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration réductrice à ne pas dépasser (mg/l)
MES	35	85
DBO5	25	50
DCO	125	250

### ► Origine de la pollution

#### ► Pollution domestique

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordée (3)
CEYRESTE	4 838	2 230	1 558	69,87	3 380
LA CIOTAT	36 374	10 727	9 480	88,38	32 147
<b>TOTAL</b>					35 527

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 »

(2) Taux de raccordement = Nb abonnés particulier assainissement ÷ Nb abonnés particuliers eau

(3) Population raccordée = Population totale permanente x Taux de raccordement

#### ► Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Adresse	Activité	Type d'engagement
ARDAGH METAL BEVERAGE TRADING FRANCE SAS	ZI ATHELIA IV	Fabrication d'emballages métalliques légers	CSD existante en cours de validité
EUROS	ZI ATHELIA III	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversement CSD à renouveler
INTERVASCULAR SAS	ZI ATHELIA I	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	CSD existante en cours de validité
LA CIOTAT SHIPYARDS	QUAI FRANCOIS MITTERRAND	Services auxiliaires des transports par eau	Enquête en cours, Soumis à Autorisation de déversements (à créer) Eligible à CSD

### 3.1.3. • STEP ROQUEFORT LA BEDOULE

→ La fiche détaillée des caractéristiques de la STEP est jointe en annexes numériques

#### ► Caractéristiques générales

Général	
Station d'épuration *	ROQUEFORT LA BEDOULE
Code station	060913085001
Type d'ouvrage	Boues Activées
Fonctionnement	Aération Prolongée
Nombre de files	2
Milieu récepteur	Thalweg de la Brayé
Milieu sensible	Non
Date de mise en service	01/01/1977

\* Le schéma de la station est communiqué en annexe « Fiches détaillées des caractéristiques des step et PR SAEM »

#### ► Débits et charges de référence

	Nominal	Unité
Débit nominal journalier	1 200	m <sup>3</sup> /j
DBO5	324	Kg/j
MES	330	Kg/j
Equivalent-Habitant *	5 400	E.H

\* Calculé d'après la DBO5 sur la base de 60 g/ habitant/ j (directive européenne du 21 mai 1991)

#### ► Ouvrages principaux

Ouvrages principaux
1 dégrilleur automatique
1 dessableur / déshuileur circulaire de type raclé
1 répartiteur de débit
2 bassins d'aération
1 ouvrage de dégazage
1 clarificateur de type raclé
1 poste de déshydratation des boues équipé d'une presse à vis
1 bassin d'orage

#### ► Niveau de rejet

Les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 30/05/2005 et l'arrêté ministériel du 21/07/2015 sur échantillon moyen 24h sont les suivantes :

Paramètres	Concentration maximale à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration réductrice à ne pas dépasser (mg/l)
MES	35	85
DBO5	25	50
DCO	125	250

#### ► Origine de la pollution

##### ► Pollution domestique

Commune	Population totale (1)	Nb.abonnés particulier eau	Nb.abonnés particulier asst	Taux de raccordement (2)	Population raccordée (3)
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	6 089	2 200	1 867	84,86	5 167

(1) Base INSEE, issu du document « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 »

(2) Taux de raccordement = Nb abonnés particulier assainissement ÷ Nb abonnés particuliers eau

(3) Population raccordée = Population totale permanente x Taux de raccordement

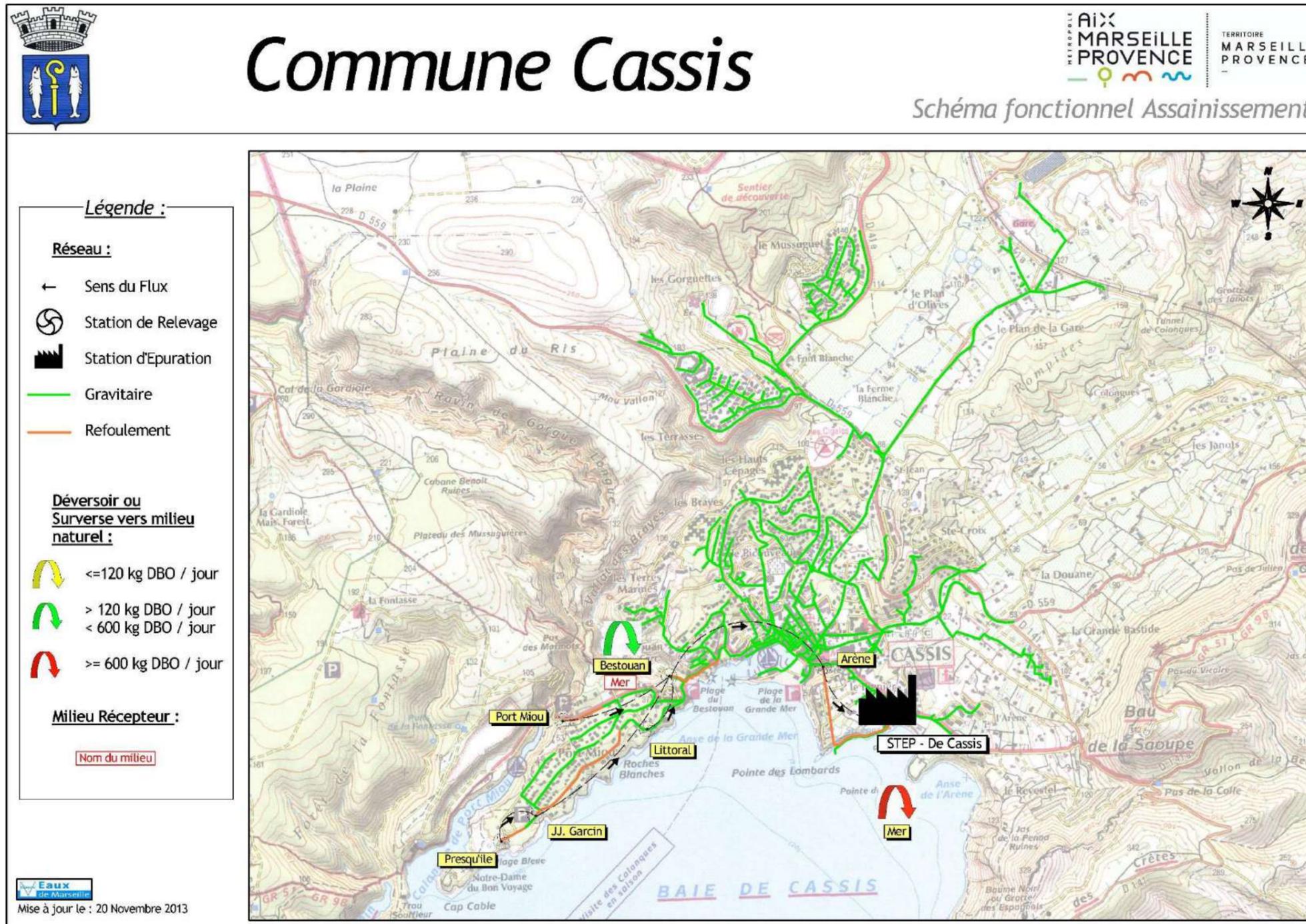
► Pollution industrielle

Nom de l'établissement	Adresse	Activité	Type d'engagement
ETABLISSEMENTS L DANIEL	AV DES CARRIERES	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	Soumis à Autorisation de déversement, CSD en circuit de signature
LES VIGNERONS DE ROQUEFORT LA BEDOULE	BD FREDERIC MISTRAL	Vinification	Soumis à Autorisation de déversement, CSD en circuit de signature

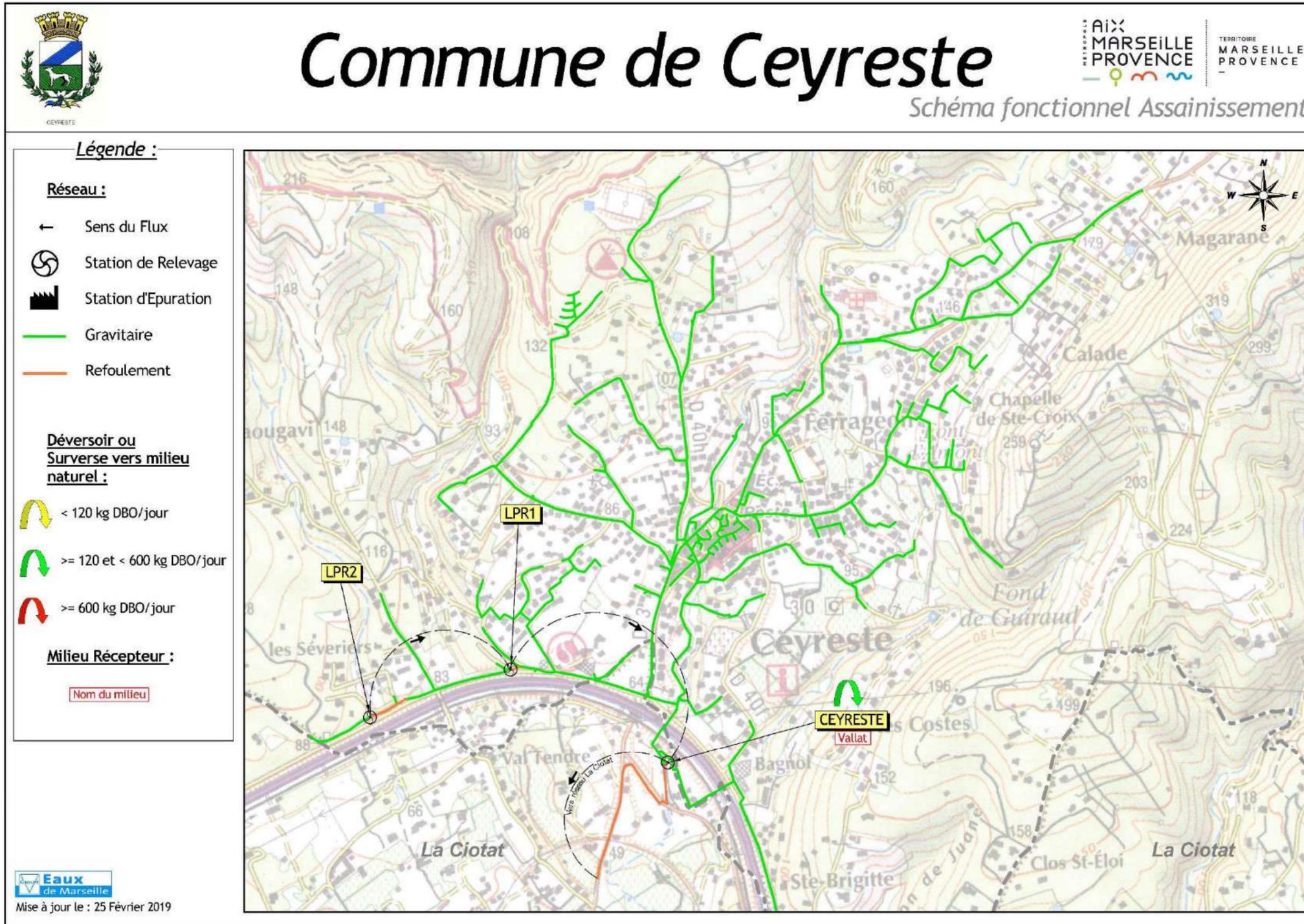
3.2. • PATRIMOINE : COLLECTE

3.2.1. • PLANS DU RESEAU

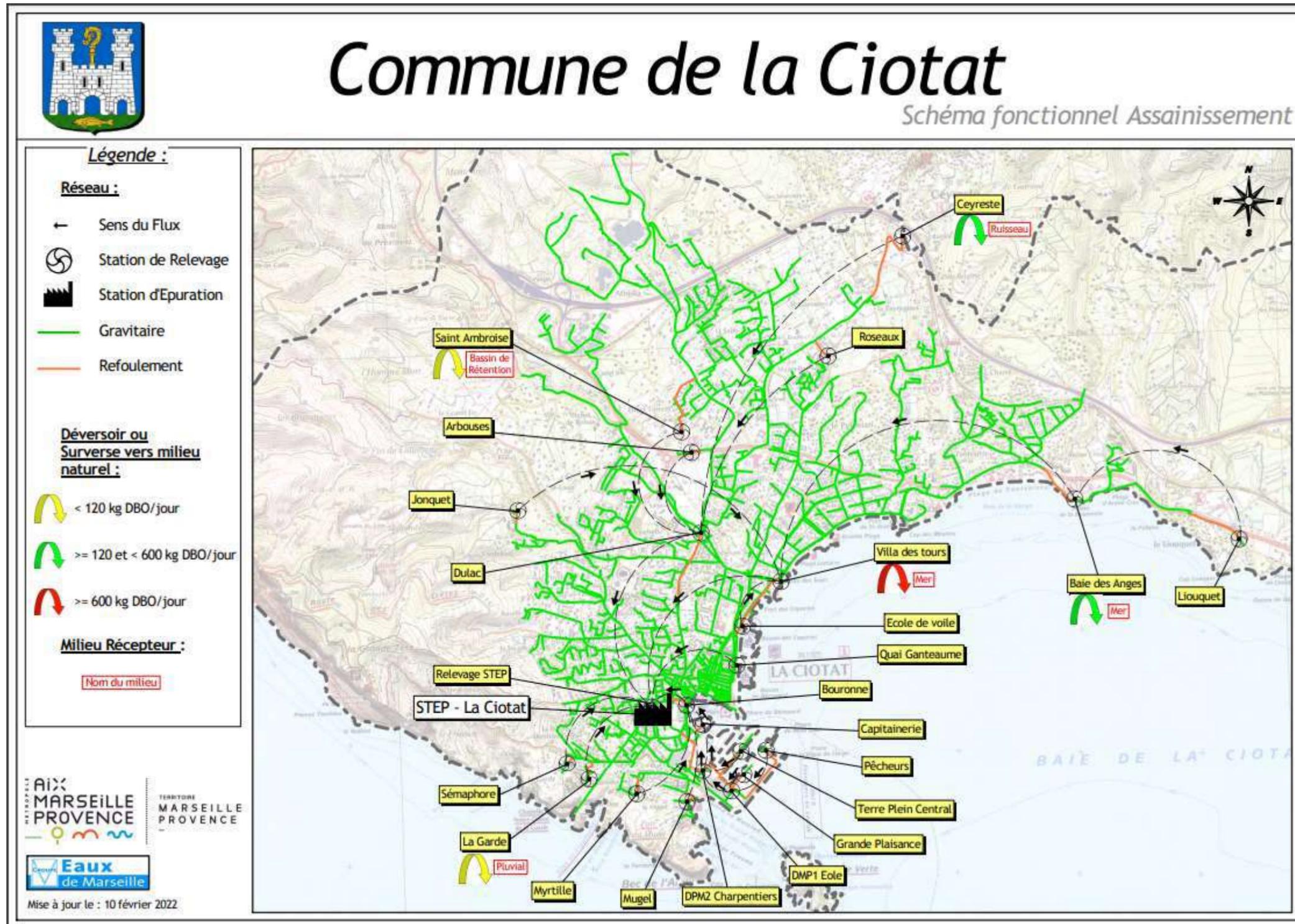
Cassis





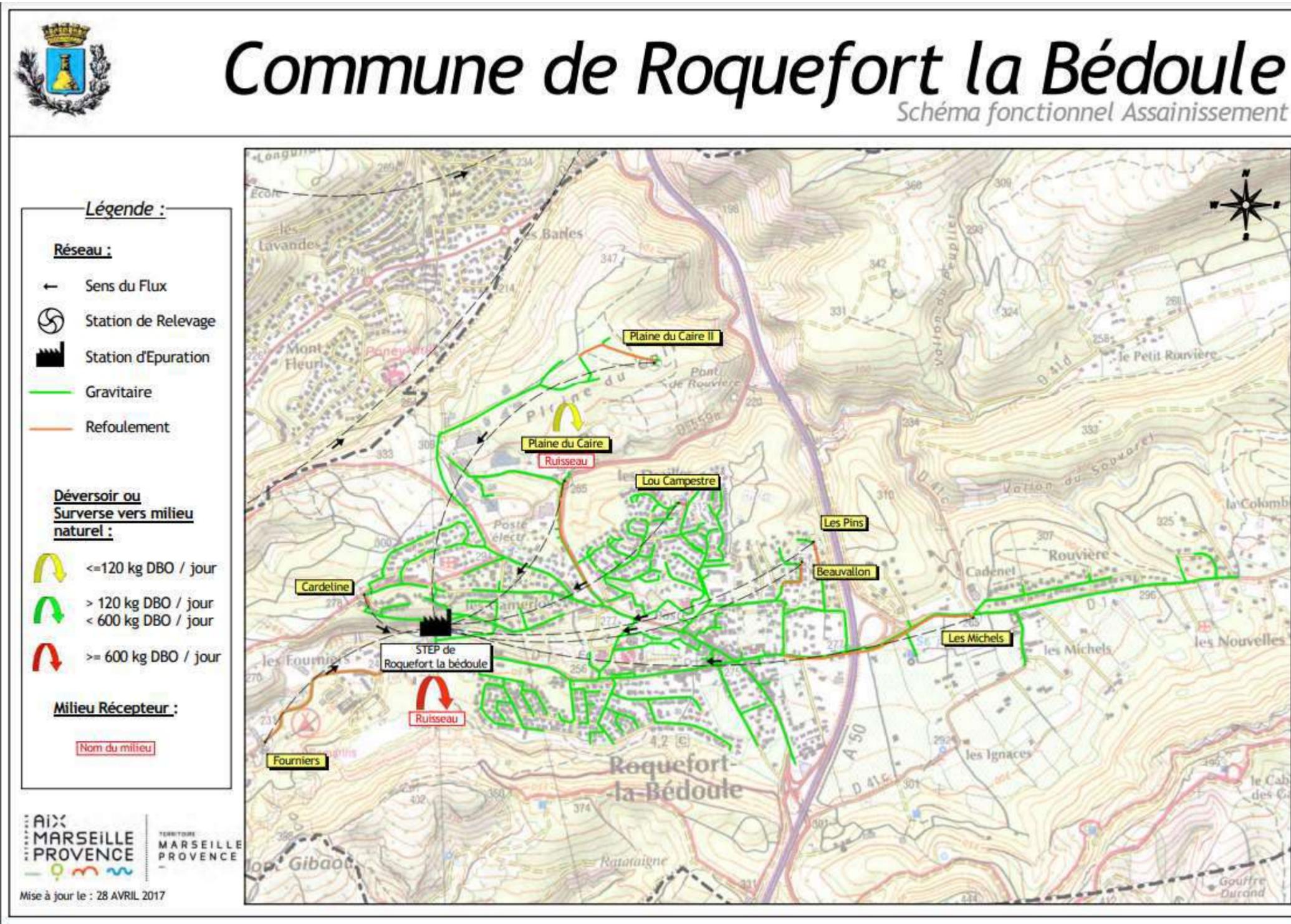








Roquefort la Bédoule





**3.2.2. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT POSE, DEPOSE OU ABANDONNE ET TOTAL**

Bénéficiaire	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Linéaire total (ml)
CASSIS	31,89			38957,371
CEYRESTE	325,741	317,03		19190,721
LA CIOTAT	142,489	17,89		126511,734
ROQUEFORT LA BEDOULE	321,338	52,64		29064,947
	<b>821,458</b>	<b>387,570</b>		<b>213 724,773</b>

**3.2.3. • DETAILS PAR COMMUNE ET PAR DIAMETRE ASSAINISSEMENT POSE, DEPOSE OU ABANDONNE ET TOTAL**

## ► Cassis

Diamètre Largeur	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Linéaire total (ml)
0	0			316,575
90	0			905,282
100	0			5,082
125	0			74,676
150	0			4154,365
160	31,89			109,194
200	0			26616,219
250	0			3913,602
300	0			2001,694
315	0			0
400	0			326,328
500	0			534,354
Somme :	<b>31,89</b>			<b>38957,371</b>

## ► Ceyreste

Diamètre Largeur	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Linéaire total (ml)
0	0			14,514
80	0			3,508
90	0			130,352
110	0			10,387
125	0			228,007
150	0	317,03		3907,886
160	0			505,426
200	325,741			15200,641
Somme :	<b>325,741</b>	<b>317,03</b>		<b>19190,721</b>

## La Ciotat

Diamètre Largeur	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Linéaire total (ml)
0	0			676,301
63	0			92,176
64	0			149,938
75	0			828,676
80	0			745,48
90	0			121,66
100	0			311,477
110	0			1678,178
125	0			144,212
150	0	17,89		8485,457
160	20,551			803,755
190	0			317,776
200	121,938			72059,99
250	0			15946,309
280	0			562,87
300	0			14401,09
315	0			43,069
350	0			73,253
400	0			4795,383
500	0			3082,917
600	0			145,075
1000	0			1496,692
<b>Somme :</b>	<b>142,489</b>	<b>17,89</b>		<b>126511,734</b>

## Roquefort la Bédoule

Diamètre Largeur	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)	Linéaire déposé exclusif (ml)	Linéaire total (ml)
63	0			316,377
90	0			1593,682
100	0			639,55
125	0			375,614
150	0			5103,632
160	0			132,29
200	321,338	52,64		20336,758
250	0			567,044
<b>Somme :</b>	<b>321,338</b>	<b>52,64</b>		<b>29064,947</b>

**3.2.4. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DE LA RÉPARTITION DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT**

Les mesures des synthèses par Commune de la répartition du linéaire assainissement sont exprimées en ml.

**Cassis**

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	BETON	FIBRO CIMENT	FONTE	FONTE CHE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
90									905,282					905,282
											5,082			5,082
125													74,676	74,676
				381,156									3773,209	4154,365
160					32,397					31,89	44,907			109,194
	215,883	50,984		299,971	153,77		205,137	2951,144			22318,263	48,356	359,828	26616,219
250			25,879				538,035	255,701					3093,987	3913,602
					259,789						746,18		995,725	2001,694
400	300,099	26,229												326,328
					29,044	77,499	66,595						361,216	534,354
INCONNU									139,572				177,003	316,575
<b>Somme :</b>	<b>515,982</b>	<b>77,213</b>	<b>25,879</b>	<b>681,127</b>	<b>475</b>	<b>77,499</b>	<b>809,767</b>	<b>3206,845</b>	<b>1044,854</b>	<b>31,89</b>	<b>23127,315</b>	<b>48,356</b>	<b>8835,644</b>	<b>38957,371</b>

**Ceyreste**

	AC-CH	ACIER	AMIANTE CIMENT	FONTE	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
80		3,508									3,508
						130,352					130,352
110						10,387					10,387
										228,007	228,007
150	112,216		18,803		2800,371			166,496			3097,886
	191,227							314,199			505,426
200				1459,795	4797,693	34,112	1182,132	7609,117	65,124	52,668	15200,641
										14,514	14,514
<b>Somme :</b>	<b>303,443</b>	<b>3,508</b>	<b>18,803</b>	<b>1459,795</b>	<b>7598,064</b>	<b>174,851</b>	<b>1182,132</b>	<b>8089,812</b>	<b>65,124</b>	<b>295,189</b>	<b>19190,721</b>

**La Ciotat**

	AC-CH	AUTRE	BET-CHEMISE	BETON	FIBRO CIMENT	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
63									92,176				92,176
64									149,938				149,938
75									828,676				828,676
80						159,53						585,95	745,48
90												121,66	121,66
100						60,893		250,584					311,477
110									1028,448		463,759	185,971	1678,178
125											144,212		144,212
150						6,446		346,107			1968,842	6164,062	8485,457
160										13,019	625,828	164,908	803,755
190					317,776								317,776
200	156,799	4,13	23,604	0		2121,391	552,688	2287,246	31,401	400,668	39108,688	27373,375	72069,99
250		56,802	139,798	0			528,116	1736,218			2057,191	10978,184	15496,309
300		127,076	90,149	345,298		534,266	555,593	893,902			3836,484	8018,322	14401,09
315		10,418						32,651					43,069
350											73,253		73,253
400				198,032				410,021			1257,663	2929,667	4795,383
500				304,957							500,024	2277,936	3082,917
600												145,075	145,075
1 000				383,979							1112,713		1496,692
INCONNU		402,54										273,761	676,301
280									562,87				562,87
<b>Somme :</b>	<b>156,799</b>	<b>600,966</b>	<b>253,551</b>	<b>1232,266</b>	<b>317,776</b>	<b>2882,526</b>	<b>1636,397</b>	<b>5956,729</b>	<b>2693,509</b>	<b>413,687</b>	<b>51148,657</b>	<b>59218,871</b>	<b>126511,734</b>



Roquefort la Bédoule

	BETON	FONTE	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
63				316,377				316,377
				1593,682				1593,682
100		451,808					187,742	639,55
						375,614		375,614
150			4942,626			120,543	40,463	5103,632
					0	132,29		132,29
200	29,242	1063,025	5659,913		105,362	8134,229	5344,987	20336,758
							567,044	567,044
<b>Somme :</b>	<b>29,242</b>	<b>1514,833</b>	<b>10602,539</b>	<b>1910,059</b>	<b>105,362</b>	<b>8762,676</b>	<b>6140,236</b>	<b>29064,947</b>

3.2.5. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE ET PAR NATURE DE RESEAU DE LA REPARTITION DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT

Les mesures des synthèses par Commune et par nature de réseau de la répartition du linéaire assainissement sont exprimées en ml.

Cassis

Gravitaire

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	BETON	FIBRO CIMENT	FONTE	FONTE CHE	GR_CH	GRES	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
100										5,082			5,082
												74,676	74,676
150				381,156								3773,209	4154,365
					32,397				31,89	44,907			109,194
200	215,883	50,984		299,971	153,77		205,137	2951,144		22019,058	48,356	359,828	26304,131
			25,879				538,035	255,701				3093,987	3913,602
300					259,789							995,725	1255,514
	300,099	26,229											326,328
500					29,044	77,499	66,595					361,216	534,354
<b>Somme :</b>	<b>515,982</b>	<b>77,213</b>	<b>25,879</b>	<b>681,127</b>	<b>475</b>	<b>77,499</b>	<b>809,767</b>	<b>3206,845</b>	<b>31,89</b>	<b>22069,047</b>	<b>48,356</b>	<b>8658,641</b>	<b>36677,246</b>

Refolement

	PEHD	PVC	INCONNU	Somme :
90	905,282			905,282
		312,088		312,088
300		746,18		746,18
	139,572		177,003	316,575
<b>Somme :</b>	<b>1044,854</b>	<b>1058,268</b>	<b>177,003</b>	<b>2280,125</b>

Ceyreste

Gravitaire

	AC-CH	AMIANTE CIMENT	FONTE	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	PVC CHE	INCONNU	Somme :
125									228,007	228,007
	112,216	18,803		2800,731			166,496			3097,886
160	191,227						28,798			220,025
			1459,795	4797,693	34,112	1177,908	7609,12	65,124	52,668	15196,417
INCONNU									14,514	14,514
<b>Somme :</b>	<b>303,443</b>	<b>18,803</b>	<b>1459,795</b>	<b>7598,064</b>	<b>34,112</b>	<b>1177,908</b>	<b>7804,41</b>	<b>65,124</b>	<b>295,189</b>	<b>18756,849</b>

• Refoulement

	ACIER	PEHD	POLYPRO	PVC	Somme :
80	3,508				3,508
		130,352			130,352
110		10,387			10,387
				285,401	285,401
200			4,224		4,224
<b>Somme :</b>	<b>3,508</b>	<b>140,739</b>	<b>4,224</b>	<b>285,401</b>	<b>433,872</b>

• La Ciotat

• Gravitaires

	AC-CH	AUTRE	BET-CHEMISE	BETON	FIBRO CIMENT	FONTE	GR_CH	GRES	PEHD	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
100								250,584					250,584
											144,212		144,212
150						6,446		346,107			1968,842	6164,06	8485,457
										13,019	108,166	26,174	147,359
190					317,776								317,776
	156,799	4,13	23,604	0		1728,3	552,688	2287,246	31,401	400,668	39108,688	27373,375	71666,899
250		56,802	139,798	0			527,725	1736,218			2057,191	10978,184	15496,309
		127,076	90,149	345,298		534,266	555,593	893,902			3836,484	7233,022	13615,79
315		10,418						32,651					43,069
											73,253		73,253
400				198,032				410,021			1257,663	2929,667	4795,383
				304,957							500,024	2277,936	3082,917
600												145,075	145,075
				383,979								1112,713	1496,692
INCONNU		402,54										98,004	500,544
<b>Somme :</b>	<b>156,799</b>	<b>600,966</b>	<b>253,551</b>	<b>1232,266</b>	<b>317,776</b>	<b>2269,012</b>	<b>1636,006</b>	<b>5956,729</b>	<b>31,401</b>	<b>413,687</b>	<b>50167,236</b>	<b>57225,499</b>	<b>120261,319</b>

• Refoulement

	FONTE	PEHD	PVC	INCONNU	Somme :
63		92,176			92,176
		149,938			149,938
75		828,676			828,676
	159,53			585,95	745,48
90				121,66	121,66
	60,893				60,893
110		1028,448	463,759	185,971	1678,178
			517,662	138,734	656,396
200	393,091				393,091
				785,3	785,3
INCONNU				175,757	175,757
		562,87			562,87
<b>Somme :</b>	<b>613,514</b>	<b>2662,108</b>	<b>981,421</b>	<b>1993,372</b>	<b>6250,415</b>

Roquefort la Bédoule

Gravitaire

	BETON	FONTE	GRES	POLYPRO	PVC	INCONNU	Somme :
125			4942,626		375,614		375,614
					120,543		5063,169
160				0	132,29		132,29
	29,242	1063,025	5659,913	105,362	8134,229	5344,987	20336,758
250						567,044	567,044
<b>Somme :</b>	<b>29,242</b>	<b>1063,025</b>	<b>10602,539</b>	<b>105,362</b>	<b>8762,676</b>	<b>5912,031</b>	<b>26474,875</b>

Refoulement

	FONTE	PEHD	INCONNU	Somme :
63		316,377		316,377
		1593,682		1593,682
100	451,808		187,742	639,55
			40,463	40,463
<b>Somme :</b>	<b>451,808</b>	<b>1910,059</b>	<b>228,205</b>	<b>2590,072</b>

3.2.6. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE ET PAR CLASSE D'ÂGE DU LINEAIRE ASSAINISSEMENT

Cassis

Gravitaire

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Tronçon - Linéaire total	5633,844	5188,189	25850,131	5,082
	<b>15,36%</b>	<b>14,15%</b>	<b>70,48%</b>	<b>0,01%</b>

Refoulement

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total	1221,857	312,089	746,18
	<b>53,59%</b>	<b>13,69%</b>	<b>32,73%</b>

Ceyreste

Gravitaire

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total	6159,441	5497,752	7099,656
	<b>32,84%</b>	<b>29,31%</b>	<b>37,85%</b>

Refoulement

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans
Ass Tronçon - Linéaire total	148,471	285,401
	<b>34,22%</b>	<b>65,78%</b>

## La Ciotat

## Gravitaires

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Tronçon - Linéaire total	22911,409	20200,341	77140,741	8,828
	19,05%	16,80%	64,14%	0,01%

## Refoulement

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Tronçon - Linéaire total	3325,494	867,14	2043,004	14,777
	53,20%	13,87%	32,69%	0,24%

## Roquefort la Bédoule

## Gravitaires

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus
Ass Tronçon - Linéaire total	8943,373	8730,62	8800,882
	33,78%	32,98%	33,24%

## Refoulement

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans
Ass Tronçon - Linéaire total	2361,867	228,205
	91,19%	8,81%

## 3.2.7. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DU TAUX DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE RESEAU ASSAINISSEMENT

Commune	Ass Tronçon - Linéaire total (ml)	% ANNEE DE POSE CONNUE	IP P103.2B VP255 INFORMATIONS ANNEE DE POSE	% MATERIAU CONNU	% DIAMETRE CONNU	% DIAMETRE ET MATERIAU CONNUS	IP P103.2B VP253 INFORMATIONS DIAMETRE ET MATERIAU
CASSIS	38957,371	99,99%	15	77,32%	99,19%	88,25%	3
CEYRESTE	19190,721	100,00%	15	98,46%	99,92%	99,19%	5
LA CIOTAT	126511,734	99,98%	15	52,72%	99,47%	76,09%	2
ROQUEFORT LA BEDOULE	29064,947	100,00%	15	78,87%	100,00%	89,44%	3
<b>Total Traité:</b>	<b>213724,773</b>	<b>99,99%</b>	<b>15</b>	<b>64,87%</b>	<b>99,53%</b>	<b>82,20%</b>	<b>3</b>

## 3.2.8. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DE LA REPARTITION DU LINEAIRE DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

Les valeurs de linéaire de branchements mentionnées sont celles des branchements intégrés dans le SIG. Cela concerne tous les branchements inspectés depuis le démarrage du contrat de DSP. L'unité utilisée est le ml.

## Cassis

	GRES	INCONNU	PVC	Somme :
100			47,296	47,296
		23,154		23,154
125	24,223	79,154	219,242	322,619
		1000,052	166,725	1166,777
160		30,468	45,613	76,081
		4,766	14,939	19,705
500		3,069		3,069
	27,222	134,063	39,114	200,399
<b>Somme :</b>	<b>51,445</b>	<b>1274,726</b>	<b>532,929</b>	<b>1859,1</b>

► Ceyreste

	GRES	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
110				110,413	110,413
	7,964	85,109		563,021	656,094
150	52,408	7,037		246,311	305,756
		352,675	130,818	91,043	574,536
200			19,871	11,927	31,798
	24,408	69,26		15,585	108,253
<b>Somme :</b>	<b>83,78</b>	<b>514,081</b>	<b>150,689</b>	<b>1038,3</b>	<b>1786,85</b>

► La Ciotat

	FIBRO CIMENT	GRES	INCONNU	POLYPRO	PVC	Somme :
100					19,3	19,3
		9,626	88,108		134,986	232,72
125	4,8	237,323	683,005	3,423	2079,488	3008,039
		4,555	141,486	3,395	2071,425	2220,861
160		24,237	384,955	5,558	836,775	1251,525
			49,599		57,672	107,271
INCONNU		191,987	436,71		142,741	771,438
<b>Somme :</b>	<b>4,8</b>	<b>467,728</b>	<b>1783,863</b>	<b>12,376</b>	<b>5342,387</b>	<b>7611,154</b>

► Roquefort le Bédoule

	GRES	INCONNU	PVC	Somme :
100	3,418	5,403	414,325	423,146
		52,42	90,152	142,572
150		264,622	168,696	433,318
		218,365	298,497	516,862
200		116,606	28,748	145,354
	4,617	170,09	104,055	278,762
<b>Somme :</b>	<b>8,035</b>	<b>827,506</b>	<b>1104,473</b>	<b>1940,014</b>

3.2.9. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DE LA CLASSE D'ÂGE DU LINEAIRE DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

► Cassis

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	1465,108	14,964	379,028
Pourcentage	78,81%	0,80%	20,39%

► Ceyreste

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	1239,471	23,596	29,357	494,426
Pourcentage	69,37%	1,32%	1,64%	27,67%

► La Ciotat

Classe d'âge	0 - 20 ans	21 - 40 ans	41 ans et plus	Inconnu
Ass Branchement - Longueur Sig (ml)	3499,93	106,339	116,923	3887,962
Pourcentage	45,98%	1,40%	1,54%	51,08%

## Roquefort la Bédoule

Classe d'âge	0 - 20 ans	41 ans et plus	Inconnu
<b>Ass Branchement - Longueur Sig (ml)</b>	1159,701	8,257	772,056
<b>Pourcentage</b>	<b>59,78%</b>	<b>0,43%</b>	<b>39,80%</b>

Les branchements correspondent à des branchements en service.

**3.2.10. • SYNTHÈSE PAR COMMUNE DU NOMBRE DE REGARDS ASSAINISSEMENT**

NOTA :

Seuls les regards collecteurs sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

**► Nombre de regards sur le réseau :**

Commune	Nombre
CASSIS	1110
CEYRESTE	621
LA CIOTAT	3318
ROQUEFORT LA BEDOULE	786
<b>Somme</b>	<b>5835</b>

**► Nombre de regards de raccordement recensés dans le SIG :**

Une évolution du SIG est en cours, l'information sera disponible ultérieurement.

Les branchements sont intégrés au fur et à mesure dans le SIG. La SAEM représente 11 772 branchements, on peut donc en déduire qu'il y a 11 772 regards de branchements.

**3.2.11. • SYNTHÈSES DES LINEAIRES DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DEPOSES OU ABANDONNES, POSES ET MIS EN SERVICE PAR N° DE CHANTIER**

Il y a toujours plusieurs mois de décalage entre la fin des travaux et la réception des RAE. De fait, l'intégration des nouveaux ouvrages dans notre SIG est très régulièrement décalée dans le temps par rapport à la date de fin des travaux. Le linéaire des canalisations est exprimé en ml.

**► La Ciotat**

Référence Chantier	Libellé Chantier	GID Chantier	Ass Chantier pose - Type Objet	Chantier pose - Type Objet	Ass Chantier pose - Type Objet	Ass Chantier pose - Debut Travaux	Ass Chantier pose - Fin Travaux	Rue	Diamètre	Matériaux	Linéaire en service	Linéaire posé
2020-355_EXT_La_Ciotat_Lavaux	2020-355_EXT_La_Ciotat_Lavaux	100825903	EXTENSION	TERMINE	EXTENSION	01/07/2020	01/07/2020	BOULEVARD DE LAVAUX RD40A	200	PVC	195,593	195,593
2020_ASST_DEA_EXT_LA CIOTAT_PICOUSSIN	2020_ASST_DEA_EXT_LA CIOTAT_PICOUSSIN	100823754	CTRL_FERMIER	TERMINE	CTRL_FERMIER	23/01/2020	23/01/2020	TRAVERSE DU PICOUSSIN	200	PVC	34,766	34,766
REGUL_MAJ_SIG_2020	REGUL_MAJ_SIG_2020.MULTICOMMUNES	100821748	REGUL_MAJ_SIG	EN COURS	REGUL_MAJ_SIG			AVENUE DE BOURGOGNE	200	PVC	7,272	7,272
REGUL_MAJ_SIG_2020	REGUL_MAJ_SIG_2020.MULTICOMMUNES	100821748	REGUL_MAJ_SIG	EN COURS	REGUL_MAJ_SIG			AVENUE DE BOURGOGNE	400	PVC	3,225	3,225
											240,856	240,856

**3.3. • RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS**

NOTA :

Les coûts par appareil indiqués en annexes numériques sont des coûts chargés (y compris frais de maîtrise d'œuvre et charges semi directes et indirectes) contrairement aux coûts mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

**3.3.1. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD 2020 DANS LE CADRE DE LA COLLECTE ET DU RENOUELEMENT PROGRAMME**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux
COLLECTE	CASSIS	LBE1	RELEVAGE DU BESTOUAN	AEM2120P882	GROUPE ELECTROGENE	202101949	G.E. 23KVA	14819
		LMIO	RELEVAGE DE PORT MIOU	AEM2116P850	POMPE 2 + BARRE	202101912	POMPE 2	1544
	LA CIOTAT	LANG	RELEVAGE BAIE DES ANGES	AEM2120P879	POMPE VIDE CALE	202101913	BARRES GUIDES P2	300
						202101948	POMPE VIDE CALE	1245
						<b>Somme :</b>	<b>17908</b>	
					<b>Nombre :</b>	<b>4</b>		

**3.3.2. • LISTE DES APPAREILS POSES SUR L'EXERCICE DU RAD 2020 DANS LE CADRE DE LA COLLECTE ET DU RENOUELEMENT NON-PROGRAMME**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux
------	------------------------------	-----------------	--------------	------------	-------------------	---------------	------------------	--------------

COLLECTE	CEYRESTE	YRIO	COMPTAGE CH DU RIAU	AEM2121N847	SONDE RADAR	202102118	SONDE NIVEAU	1153		
	LA CIOTAT	LAMB	RELEVAGE SAINTE-AMBROISE	AEM2121N859	VANNE ET CLAPET POMPE N°1 ET N°2	202101989	R.VANNE REF POMPE N°1	304		
						202101990	R.VANNE REF POMPE N°2	304		
						202101991	CLPAET REF POMPE N°2	658		
						202101992	CLAPET REF POMPE N°1	657		
		LGAN	RELEVAGE QUAI GANTEAUME	AEM2121N831	NIVEAU FOSSE	202101957	MESURE NIVEAU FOSSE	1012		
		LIOU	STAR DU LIOUQUET	AEM2121N841	2 DETECTEUR NIVEAU	202101971	DETECTEUR NTH	224		
						202101972	DETECTEUR NTB	224		
		LPIT	STAR DE LA CAPITAINERIE	AEM2121N840	POMPE N°2 + 5 DETECTEURS NIVEAU	202101966	DETECTEUR NIVEAU HAUT	267		
						202101967	DETECTEUR MARCHE DEGRADEE	267		
						202101968	DETECTEUR NIVEAU BAS	267		
						202101969	DETECTEUR NTH	268		
						202101970	POMPE N°2	543		
		LSUB	STAR DE SUBILIA	AEM2121N855	POMPE N°2	202101984	P 2	3213		
	LTOU	RELEVAGE VILLA DES TOURS	AEM2120N859	POMPE N°1	202101925	POMPE N°1	7642			
	YCRO	COMPTAGE CROZET	AEM2121N852	SONDE RADAR	202102114	SONDE NIVEAU	1231			
	YHOM	COMPTAGE AV DE SAINT JEAN	AEM2121N869	SONDE RADAR	202102115	SONDE NIVEAU	1231			
	YROU	COMPTAGE AV LA TRAMONTANE	AEM2121N848	SONDE RADAR	202102119	SONDE NIVEAU	1231			
	YSAN	COMPTAGE SANDRAL	AEM2121N851	SONDE RADAR	202102100	SONDE NIVEAU	1231			
	YSUB	COMPTAGE SUBILIA	AEM2121N850	SONDE RADAR	202102124	SONDE NIVEAU	1219			
	ROQUEFORT LA BEDOULE	LCA1	RELEVAGE PLAINE DU CAIRE	AEM2121N856	POMPE N°1 ET N°2	202101985	POMPE N°1	2039		
						202101986	POMPE N°2	2040		
		LFOU	RELEVAGE DES FOURNIERS	AEM2120N903	POMPE N°1	202102099	POMPE RELEVAGE N°1	3761		
						AEM2121N839	2 DETECTEURS NIVEAU + SONDE NIVEAU	202101963	NIVEAU POIRE 2	286
								202101964	NIVEAU POIRE 1	286
								202101965	MESURE NIVEAU FOSSE	813
							<b>Somme :</b>	<b>32371</b>		
					<b>Nombre :</b>	<b>26</b>				

**3.3.3. • LISTE DES APPAREILS POSES POUR LE TRAITEMENT SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT PROGRAMME**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux
TRAITEMENT	CASSIS	ECA1	STEP CASSIS	AEM2114P879	POMPE BOUE DECANTEUR 1	202101893	POMPE BOUE DECANTEE 1	1680
						202101894	RV ASP PPE1 BOUE DECANTEE	200
						202101895	RV REF PPE1 BOUE DECANTEE	320
						202101896	CLAPET REF PPE 1 BOUE DEC	596
				AEM2115P861	MESURE PH COAGUL+ NIVEAUX BACHE LISSAGE	202101900	NIVEAU HAUT	224
						202101901	NIVEAU BAS	224
						202101902	NIVEAU BACHE DE LISSAGE	1086
						202101903	SONDE PH COAG CUVE3	648
				AEM2117P842	LAMELLAIRE NOURRICE EAU DEC N°3 (20/21)	202002032	LAMELLES DEC 2	76920
				AEM2117P843	RIDEAU LOCAL BENNES BOUES + PRETRAITEMEN	202101915	REIDEAU PRETRAITEMENT 1	5761
						202101916	RIDEAU BENNE	5550
				AEM2120P872	POMPE N°2 TTES EAUX EXIST + HYDRAULIQUE	202101931	POMPE N°2	972
						202101932	CLAPET BYPA REF TTE EAU 1	464
						202101933	VANNE REF PPE 2	404
						202101934	RV BYPASS REF TTES EAUX 1	404
						202101935	RV BYPASS REF TTES EAUX 2	405
						202101936	CLAPET REFOUL PPE 2	344
						202101937	CLAPET REFOUL PPE 1	343
						202101938	VANNE REF PPE 1	404
				AEM2120P873	POMPES EAU DECANTEE FILTRE 1, 4 ET 5	202101939	NIVEAU HAUT	211
	202101940	NIVEAU BAS	211					
	202101941	PPE EAU DECANTEE FILTRE 5	2540					
	202101942	PPE EAU DECANTEE FILTRE 4	2540					
	202101943	PPE EAU DECANTEE FILTRE 1	2540					
	AEM2120P876	COMPRESSEUR	202102237	COMPRESSEUR LOCAL CENTRIF	1775			
	AEM2120P906	PRELEVEUR EAU REJET	202101954	PRELEVEUR EAU REJET	2781			
	LA CIOTAT	ECIO	STEP LA CIOTAT	AEM2115P856	DEGRILLEUR INTERMEDIAIRE FILE 1	202101897	DEGRILLEUR FILASSE FILE 1	25365
						202101898	COFFRET CDE DEG INTERMED	2580
						202101899	MOTO-REDUCTEUR DEG FILE 1	1388
						202101917	MOTO REDUC DEGRIL FILE 2	24522
				AEM2118P830	DEGRILLEUR INTERMEDIAIRE N°2 (20/21)	202101918	DEGRILLEUR FILASSE FILE 2	2471
						202101919	PPE DECANT LAMELLAIRE 2	5168
				AEM2120P839	POMPES BOUES DLA1 + DLA2	202101920	PPE DECANT LAMELLAIRE 1	5169
						202101921	ANTIMARCHE SEC PPE BOUES	803
						202101922	PPE DOS PREPA POLY A42	1579
				AEM2120P840	POMPES DOSEUSE PREPA POLY A41 ET A42	202101923	PPE DOS PREPA POLY A41	1579
	202101924	DEBIT POLY BOUE 2	1100					
	202101927	A41 PPE ALIM BOUES CENT 1	2941					

				AEM2120P884	CLIMATISATION ARMOIRE A1	202102028	CLIM LOCAL ELECTRIQUE A1	5186
	ROQUEFORT LA BEDOULE	EBED	STEP LA BEDOULE	AEM2120P870	POMPE DEGAZEUR	202101930	POMPE DEGAZEUR	1789
							<b>Somme :</b>	<b>209 095</b>
					<b>Nombre :</b>	<b>44</b>		

**3.3.4. • LISTE DES APPAREILS POSES POUR LE TRAITEMENT SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT NON-PROGRAMME**

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux
TRAITEMENT	CASSIS	ECA1	STEP CASSIS	AEM2120N901	POMPES FECL3 N°1 ET N°2	202101950	POMPE FECL3 N°2	2074
				AEM2120N904	ADOUCCISEUR	202101951	POMPE FECL3 N°1	2075
				AEM2121N832	PALAN	202101953	ADOUCCISEUR TOUR 2 ET 3	2210
				AEM2121N837	POMPE N°1 TTES EAUX EXIST	202101958	PALAN 1 POTENCE S08	388
				AEM2121N843	MESURE STOCKEUR BOUE	202101962	POMPE N°1	882
				AEM2121N845	FILTRE EAU INDUS	202101973	MESURE NI STOCKEUR BOUES	1019
				AEM2121N846	2 POMPES PUISARD	202101979	FILTRE EAU INDUS N°2	938
						202101980	POMPE PUISARD N°1	232
						202101981	POMPE PUISARD N°2	233
				AEM2121N860	POMPE LISSAGE N°2	202101993	POMPE 2 BACHE LISSAGE	2870
				AEM2121N863	MESURE NIVEAU CUVE FECL3	202101997	MESURE NIV CUVE FECL3	1186
				AEM2121N866	MOTOREDUCTEUR INJECTION CHAUX	202102002	MOTEUR INJECTEUR CHAUX	1599
				AEM2121N867	DEBITMETRE BACHE EAUX SALES	202102000	DEBITMETRE EAUX SALES	1172
				AEM2121N868	MOTOREDUC AGITATEUR COAG N°2	202102001	MOTORED AGIT COAG 1	1912
	AEM2121N871	DOUCHE SECURITIE LOCAL REACTIF	202102003	DOUCHE REACTIF S13	1175			
	AEM2121N872	POMPE A BOUE N°2 EPAI VERS STOCKEUR	202102004	PPE 2 EPAIS VERS STOCKEUR	1574			
	AEM2120N874	ECIO	STEP LA CIOTAT	MOTEUR RIDEAU LOCAL SILO A BOUE	202102019	MOTEUR RIDEAU LOCAL BENNE	2926	
	AEM2120N902			VARIATEUR AGITATEUR FLOC FILE 2 TC	202101952	A2C4 VARIA AGIT FLOC 2	887	
	AEM2121N830			VARIATEUR GAVOPOMPE CENTRIF A41	202101955	A41 VARIA GAVO PPE	1497	
					202101956	A41 VARIA PPE BOUE 1	1149	
	AEM2121N844			VARIATEURS SURPRESSEURS 3 ET 5	202101977	A3C3 VAR SURP AIR 5	1426	
					202101978	A3C2 VAR SURP AIR 3	1426	
	AEM2121N853			MESURE SURVERSE EMISSAIRE	202101982	NIV CANAL SORTIE STATION	1174	
	AEM2121N858			2 POMPES VIDE CALE	202101987	VIDE CALE PPE BOUES DLA	473	
					202101988	POMPE VIDE CALE LOCAL TDR	472	
	AEM2121N861			CLAPETS POMPE TTES EAUX	202101994	CLAPET PPE 1 TTE EAUX	497	
					202101995	CLAPET PPE 2 TTE EAUX	497	
AEM2121N862	MESURE NIVEAU STOCKEUR BOUE 2			202101996	MESURE NIVEAU STOCKEUR 2	1253		
AEM2121N873	VANNE ADMISSION BIOFILTRE 1			202102005	V ADMISSION FILTRE N°1	501		
				202102006	ECT ADMISSION FILTRE 1	2258		

Type	Appartenance Libellé commune	SI - N° de site	Libellé Site	N° Affaire	Libellé Opération	N° d'appareil	Libellé Appareil	Coût Travaux
TRAITEMENT	ROQUEFORT LA BEDOULE	EBED	STEP LA BEDOULE	AEM2121N833	CHAUFFAGE LOCAL DESHYDRA	202101959	CHAUF ANTIGEL POLYMERE	487
				AEM2121N836	SC1000 + CAPTEUR PRESSION	202101960	TRANSDUCTEUR O2 BA N°1	990
						202101961	PRESSOSTAT VIS	464
				AEM2121N854	POMPE ALIM BOUE VIS PRESSE	202101983	PPE EXTRAC BOUES	1938
				AEM2121N864	MOTORED COMPACTEUR	202101998	MOTO-RED COMPACTEUR	5126
				AEM2121N865	POMPE VIDANGE BASSIN ORAGE	202101999	PPE VIDANGE BASSIN ORAGE	853
						<b>Somme :</b>	<b>80 204</b>	
					<b>Nombre :</b>	<b>62</b>		



**3.3.5. • LISTE DES APPAREILS POSES POUR LE TRAITEMENT SUR L'EXERCICE DU RAD DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DIT « SUBSTITUE »**

Néant

**3.3.6. • LISTE DES OPERATIONS PROGRAMMEES ET NON REALISEES SUR L'EXERCICE DU RAD ET LES EXERCICES ANTERIEURS**

Au 31 décembre 2020, 4 opérations de renouvellement du programme 2020 étaient encore en cours. Elles ont été finalisées durant l'année 2021, à l'exception de 2 opérations :

- AEM2219P879 Renouvellement de la vis convoyeuse sur la station d'épuration de Cassis
- AEM2219P873 Renouvellement de l'automatisme lait de chaux sur la station d'épuration de Cassis

Concernant le programme de renouvellement 2021, 12 opérations sont encore en cours :

- AEM2220P849 Renouvellement des pompes N°1 et N°2 avec hydraulique de la station de relevage de Ceyreste
- AEM2220P855 Renouvellement de l'armoire électrique + SOFREL de la station de relevage Ste Ambroise à La

Ciotat

- AEM2217P845 Renouvellement de l'armoire électrique de la station de relevage La Bouronne à La Ciotat
- AEM2220P883 Renouvellement du niveau de la fosse de la station de relevage Plaine du Caire à Roquefort la

Bédoule

- AEM22120P838 Renouvellement de la pompe N°2 de la station de relevage Beauvallon à Roquefort la Bédoule
- AEM2119P874 Renouvellement des lamelles du décanteur N°4 de la station d'épuration de Cassis
- AEM2120P875 Renouvellement des pompes doseuses acide et soude de la station d'épuration de Cassis
- AEM2121P835 Renouvellement des surpresseurs N°1 et N°3 de la station d'épuration de Cassis
- AEM2116P848 Renouvellement du dégrilleur temps sec N°1 + mesures de la station d'épuration de La Ciotat
- AEM2120P862 Renouvellement du tamiseur fin de la station d'épuration de La Ciotat
- AEM2121P834 Renouvellement de la vis de transfert temps sec + niveau de la station d'épuration de La Ciotat
- AEM2119P878 Renouvellement du dégrilleur de la station d'épuration de Roquefort la Bédoule

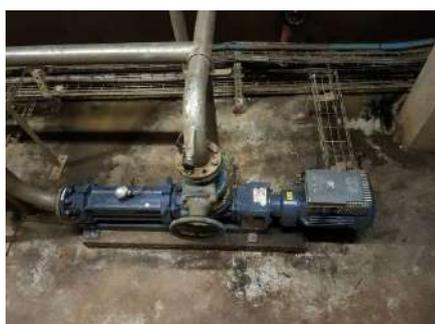
Le programme 2021 comprend un total de 28 opérations pour un montant de 583 344 €.

Les opérations les plus significatives sont :

- Renouvellement du dégrilleur intermédiaire file 2 sur la station d'épuration de La Ciotat



- Renouvellement des pompes à boues DLA1 et DLA2 sur la station d'épuration de La Ciotat



- Renouvellement des pompes eau décantée filtres 1, 4 et 5 sur la station d'épuration de Cassis



- Renouvellement du groupe électrogène sur la station de relevage du Bestouan à Cassis



→ Le détail de l'avancement des programmes de renouvellement entre les exercices 2019, 2020 et 2021 sont en annexes numériques.

**3.3.7. • LISTE DES APPAREILS PROGRAMMES POUR LA COLLECTE EN RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DE LA COLLECTE PAR AN ENTRE EXERCICE DU RAD + 1 ET EXERCICE DU RAD + 3**

→ La Liste des appareils programmés pour la Collecte en renouvellement par an entre l'exercice RAD+1 et l'exercice RAD+3 en annexes numériques.

**3.3.8. • LISTE DES APPAREILS PROGRAMMES POUR LE TRAITEMENT EN RENOUVELLEMENT PAR AN ENTRE EXERCICE DU RAD + 1 ET EXERCICE DU RAD + 3**

- La Liste des appareils programmés pour le traitement en renouvellement par an entre l'exercice RAD+1 et l'exercice RAD+3 est jointe en annexes numériques

### 3.3.9. • AGE MOYEN PONDERE DU PATRIMOINE ELECTROMECHANIQUE

L'engagement de l'avenant 5 est d'atteindre en fin de délégation un âge moyen pondéré de 13,5 ans pour les appareils non critiques et de 8,4 ans pour les appareils critiques.

Sont présentés ci-dessous le tableau actualisé de l'âge pondéré des équipements critiques et non critiques à fin 2021 :

#### Renouvellement TT

	2021
Age Moyen Sec	11,89
Age Moyen Pnd Vrn	11,86

#### Renouvellement critiques

	2021
Age Moyen Sec	11,15
Age Moyen Pnd Vrn	11,22

#### Renouvellement Non critiques

	2021
Age Moyen Sec	11,97
Age Moyen Pnd Vrn	11,97

### 3.4. • ETAT DE VETUSTE – ETUDE AMDEC

- La Synthèse de l'étude AMDEC des équipements critiques et non critiques avec éléments de calcul vérifiables sont disponibles en annexes numériques.

#### **NB :**

Afin de permettre un fonctionnement optimal des liens PDF vous permettant la consultation des fiches d'analyses, il est NECESSAIRE de ne procéder à aucune modification des intitulés relatifs à la présente annexe.

### 3.5. • REGULARISATION DES SERVITUDES : LISTE DES PARCELLES PRIORITAIRES

En 2021, la SAEM a procédé à l'ouverture de 10 dossiers de régularisation de servitudes résultant de l'existence de canalisations en propriété privée à l'occasion du renouvellement de conduites d'eau potable (8 dossiers) ou lors de l'octroi de permis de construire (2 dossiers). A cette occasion, aucune autorisation de passage au titre de l'assainissement n'a été signée s'agissant de travaux visant initialement les réseaux d'eau potable.

Aucun dossier n'avait été instruit au titre des exercices précédents. Sur ces 10 dossiers qui ont fait l'objet d'un accord de principe de la Métropole, seuls 2 d'entre eux ont fait l'objet de la signature d'un PV de servitude par le propriétaire concerné en 2021, l'un ayant également été régularisé par la SAEM et la MAMP.

- La liste des parcelles prioritaires à la régularisation des servitudes et la méthode de priorisation des dossiers par le délégué sont jointes en «
- **Bilan des achats**
- 
- Annexes - Patrimoine » des annexes numériques.

## 4. • Exploitation

### 4.1. • LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION

#### 4.1.1. • LA VIE DU SERVICE

L'année 2021 a été marquée par plusieurs éléments majeurs :

- La crise sanitaire a continué à impacter le fonctionnement et la vie du service avec encore une fois une période de confinement et de couvre-feu. Si cette année nous avons mieux appréhendé la gestion de la crise côté exploitation, le côté psychologique a posé quelques problèmes qui ont pu être gérés par une écoute apportée aux équipes.
- La nouvelle organisation au sein de la SAEM dans le cadre du projet d'entreprise des Eaux de Marseille est en place et opérationnelle.
- Un changement de direction pour le Territoire Sud Provence SAEM.

En 2021, une augmentation des volumes assainis (en entrée station) de 3,4 % a été constatée par rapport à l'année 2020.

#### ► Collecte

L'ensemble des programmes annuels (curage, fumigation, dératisation, inspection télévisée et entretien des PR et DO) ont été finalisés au 31/12/2021.

L'intégralité du programme des inspections et contrôles de conformité de branchement a pu être réalisé en 2021

Le programme de maintenance préventive des équipements électromécaniques a été réalisé conformément à la planification annuelle.

26,3 équivalents branchements ont été renouvelés en 2021.

#### ► Traitement

Toutes les opérations de maintenance préventives ont été effectuées conformément à la planification annuelle.

A noter une légère hausse des volumes traités sur la station d'épuration de Cassis (+0.1%) et une plus significative sur celle de La Ciotat (+6%), alors que nous avons constaté une baisse des volumes traités par la station d'épuration de Roquefort-la-Bédoule (-10,2%).

Les évènements pluvieux significatifs de l'année n'ont pas généré d'incidents majeurs sur le fonctionnement des stations d'épuration. Toutefois, nous avons constaté des by-pass en entrée de station et plus de pics de pluie par rapport à 2020.

#### ► STEP Cassis :

#### Points forts et principaux travaux

##### Système de traitement

- La station d'épuration de Cassis est conforme aux normes de rejets fixées par la réglementation sur l'année 2021.
- Dans le cadre du renouvellement, une des opérations notables est le remplacement du surpresseur d'air process n°3.
- La Métropole a procédé à des travaux sur la régulation d'injection des pompes de javel dans les tours 2 et 3 de la désodorisation, en installant des chloromètres Hach Lange. Cette nouvelle régulation permet une injection et un suivi plus cohérent sur les paramètres d'exploitation des tours. Toutefois, il faudra augmenter la capacité des pompes car le débit injecté sera trop faible pour maintenir un taux de chlore suffisant lors de la période estivale.
- Mise en place d'un peson pour automatiser l'arrêt de remplissage des bennes à boues en octobre 2021.
- Sur la station d'épuration, le bureau d'exploitation a été déplacé à la place du laboratoire et il a été remis en peinture. Le laboratoire a quant à lui été réaménagé dans la nouvelle station à la place du bureau. Cette inversion a permis aux agents de retrouver un lieu d'exploitation isolé de l'enceinte de la nouvelle station et moins bruyant.

### **Points sensibles**

#### **Écarts de débits Entrée / Sortie Step**

La SAEM a réalisé une étude à l'aide de SEURECA, transmise à la Métropole qui met en avant certaines hypothèses de dysfonctionnement (mauvais positionnement de la sonde US du débitmètre d'entrée, surdimensionnement du canal Venturi d'entrée, mise en charge du canal Venturi par l'aval...).

Pour vérifier la 1<sup>o</sup> des hypothèses, il a été proposé de baisser le niveau de la sonde ultrasons, réduire la distance entre la membrane de la sonde et le liquide à mesurer.

Théoriquement le placement idéal de la sonde serait à la hauteur maximale d'eaux brutes dans le canal, en addition d'une distance de blocage. Cette opération a été réalisée le 23/11/21. En concertation avec le fournisseur Endress Hauser, une piste d'amélioration a été mise en avant en remplaçant la sonde existante par une nouvelle technologie plus adaptée aux comptages de débits (renouvellement de la sonde par une sonde FDU90 sera faite en 2022).

Dans un second temps, si les écarts de mesure persistent, contrairement aux observations des derniers mois, il conviendra d'effectuer une campagne de mesure contradictoire au niveau des deux conduites d'entrée de la STEP de façon à confirmer que les écarts entrée/sortie sont la conséquence d'une erreur de mesure au niveau du Venturi d'entrée.

Pour cela, deux débitmètres temporaires seront installés sur les conduites en charge au niveau du local des tours de désodorisation pour comparaison directe au débit d'entrée. Eventuellement, une campagne de mesure contradictoire au niveau du canal Venturi de sortie pourra être effectuée simultanément pour une analyse complète. A noter que cette campagne de mesure ne semble pas pertinente dans l'immédiat au vu de l'absence des écarts de débit constatée depuis mai de cette année, aucune conclusion ne pourrait être faite sur l'origine des écarts.

Si les campagnes de mesure contradictoires évoquées ci-dessus confirment que les écarts entrée/sortie résultent d'une erreur de mesure en entrée de la station alors une modification structurelle technique de l'équipement de mesure sera réalisée.

### **Pistes d'amélioration**

- Les surpresseurs d'air n°1 et 2 sont inscrits au programme de renouvellement 2022.
- Des études sont en cours par la SAEM pour remédier aux problématiques suivantes :
  - Vétusté de la cuve de FeCl<sub>3</sub> : optimiser son renouvellement dans un local plus adapté, permettant d'assurer la sécurité des interventions et du traitement.
  - Remise en état de la cuve de stockage de javel avec remaniement des circuits d'injection du produit.
  - Déplacement des centrales d'air comprimé pilotant les organes pneumatiques de la step dans un local moins soumis à l'atmosphère corrosif de la station, pour limiter les pannes et vieillissement prématuré des machines.

#### **STEP La Ciotat :**

Sur la station d'épuration, dans le cadre du renouvellement contractuel, les deux dégrilleurs intermédiaires situés en entrée des deux décanteurs lamellaires ont été remplacés et les études pour le remplacement du tamiseur fin en amont des biofiltres lancés.

Fin d'année 2021 une étude pour le remplacement des centrales de traitement d'air a débuté et devrait aboutir avec le renouvellement des appareils d'ici le deuxième semestre 2022.

Il est à noter aussi la mise en place de 250 panneaux photovoltaïques sur environ 500m<sup>2</sup> du toit terrasse de la station. A terme la puissance de 100Whc de chaque panneau, devrait représenter selon les estimations une consommation de 130MWh soit environ 5% de la consommation totale de la station.

Par ailleurs, en 2021, le référé expertise lancé en 2014, concernant l'étage biologique de la station est toujours en cours.

### **Points sensibles**

- Il est à noter la multiplication des épisodes pluvieux de forte intensité. A titre d'exemple lors des pluies du 24 et 25 novembre, le cumul de précipitations de 72mm a engendré un débit traité de 18 031 m<sup>3</sup>/j (le débit moyen sur cette période est de 6200m<sup>3</sup>/j) et un débit surversé de 13020 m<sup>3</sup>.
- Le rapport de redéfinition de la filière de temps pluie est en attente de traitement par les services de DDTM13.

### Pistes d'amélioration

Le tamiseur fin amont PRI programmé pour 2022. Le renouvellement du surpresseur d'air process n°3 est également prévu au programme de travaux.

- ▶ STEP Roquefort le Bédoule :

### Points forts et principaux travaux

Le système d'assainissement est conforme sur l'année 2021 quant au respect des normes de rejet, aucune non-conformité n'a été relevée.

Par mail du 05/11/2021 la DTTM13 informe que "l'absence de mesure en entrée de cette station ne constitue pas un écart à la réglementation" => la mesure du point A3 a été abandonnée et pour l'année 2021 les données ont été corrigées en A3 = A4.

A la suite des enquêtes auprès des industriels, deux conventions spéciales de déversements sont en cours de signature : Entreprise Peinture Daniel (signature de la CSD en cours auprès des services de la MAMP) et la Cave coopérative Les Vignerons de Roquefort la Bédoule (CSD en cours de signature auprès de l'industriel).

### Points sensibles

On observe la multiplication d'épisodes pluvieux marquants au cours de l'année 2021, occasionnant un plus grand nombre de déversements. A titre d'exemple les pluies du 24 et 25 novembre 2021 ont engendré un volume traité de 1720m<sup>3</sup>/j (pour un volume moyen de 600m<sup>3</sup>/j en cette période) avec un déversement de 520m<sup>3</sup>.

### Pistes d'amélioration

- SAEM va piloter une étude visant à optimiser et fiabiliser l'usage du bassin d'orage (mise en place d'une pompe de reprise avec roue dilacératrice, recalcul de la côte du fil d'eau, reprise des pentes de l'ouvrage...).
- Renouvellement de la pompe de reprise des surnageants du clarificateur et des sondes O2 dissous au programme 2022.
- Remplacement des bennes à boues par des bennes ampliroll avec mise en place d'un peson dans le courant de l'année 2022 afin d'optimiser le remplissage et le transport des boues.
- Rajout d'une sonde de mesure de MES dans le puits de recirculation des boues en amont de la presse à vis pour optimiser le traitement des boues.

➔ Le détail des événements d'exploitation se trouve en annexes numériques

#### **4.1.2. • ACCIDENTS DU TRAVAIL, REMARQUES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**

Pour l'année 2021, SAEM n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du travail. Il n'y a eu aucun accident du travail sur le périmètre de SAEM.

. Le taux de fréquence est de 0% et le taux de gravité de 0%.

#### **4.1.3. • CERTIFICATIONS**

La SAEM a obtenu le certificat QSSEé (Qualité Santé Sécurité Environnement Energie), au cours du mois de Décembre 2015. L'audit de suivi QSSEé s'est déroulé du 17 au 21 mai 2021 et a conclu au maintien des certificats ISO 9 001 v2015 (certificat N°2003/57021.9 valable jusqu'au 20/06/2022), 14 001 v2015 (certificat N°2005/24377.13 valable jusqu'au 20/06/2022), et OHSAS 18 001 v2007 (certificat N°2006/26289.10 valable jusqu'au 30/09/2021), ce dernier n'est donc plus valable depuis le 30/09/2021. La certification ISO 50 001 a elle aussi été maintenue (Certificat N°2015/69846.6 obtenu le 04/12/2020 et valable jusqu'au 20/06/2022).

La certification NF service a été obtenue par le service clientèle de la SEMM en décembre 2016 et a été renouvelée suite à l'audit du 24 novembre 2021.

#### **4.1.4. • POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE**

La hausse des consommations énergétiques observée en 2021 sur la collecte des eaux usées par rapport à 2020 s'explique par la reprise de l'activité sur les secteurs de Roquefort la Bédoule et de CASSIS (activité professionnelle et activité touristique : cela est flagrant sur les consommations du PR LCA1, qui récupère les eaux usées la zone d'activité de Cassis – la plaine du Caire).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>kWh</b>	<b>3811278</b>	<b>3853547</b>	<b>4198938</b>	<b>3649474</b>	<b>4 201 071</b>	<b>4 220 230</b>
<b>Variation N/N-1</b>		1,1%	9,0%	-13%	+15,1%	<b>+0,46%</b>
<b>abonnés</b>	<b>13736</b>	<b>13917</b>	<b>14145</b>	<b>14673</b>	<b>15221</b>	<b>15 248</b>
<b>Variation N/N-1</b>		1,3%	1,6%	3,7%	3,7%	<b>+0,18%</b>
<b>Volumes collectés</b>	<b>3240702</b>	<b>3118928</b>	<b>3480362</b>	<b>3425789</b>	<b>3333362</b>	<b>3 462 445</b>
<b>Variation N/N-1</b>		-3,8%	11,6%	-1,6%	-2,7%	<b>+3,87%</b>
<b>Ratio kWh/abonné</b>	<b>277</b>	<b>277</b>	<b>297</b>	<b>249</b>	<b>276</b>	<b>277</b>
<b>Variation N/N-1</b>		-0,2%	7,2%	-16%	+10,8%	<b>+0,36%</b>
<b>Ratio kWh/m3</b>	<b>1,18</b>	<b>1,24</b>	<b>1,21</b>	<b>1,07</b>	<b>1,26</b>	<b>1,22</b>
<b>Variation N/N-1</b>		5,1%	-2,4%	-11,6%	+17,8%	<b>-3,2%</b>

Le calcul du ratio énergétique total du système d'assainissement prend en compte la consommation électrique des postes de relevage et des Step.

→ Le rapport du développement durable est présenté en « Annexe 7.4 » des annexes numériques.

#### 4.2. • BILAN ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE

##### 4.2.1. • FICHE CARACTERISTIQUE DE CHAQUE POSTE DE REFOULEMENT

###### ► Cassis

LIBELLE RELEVAGE	KWH/an	H. FONCT	Volume estimé (m3)	Nbre de jours d'arrêt
BESTOUAN	7 489	331	22 508	0
ARENE	35 139	2 543	556 917	0
PORT MIOU	2 878	298	1 043	0
RESTAURANT	618	196	3 332	0
AV JJ GARCIN	5 490	707	7 636	0
LITTORAL	541	139	9 452	0
	<b>52 155</b>	<b>4 214</b>	<b>600 888</b>	

###### ► Bilan de fonctionnement :

Aucune anomalie notable n'est venue perturber le fonctionnement des PR de la commune. Des infiltrations ont été constatées au niveau du PR Arène, une intervention est prévue.

###### ► Evolutions envisageables :

Afin de faciliter l'entretien du PR Arène, il est envisagé de mettre en place une vanne d'isolation entre la fosse 1 et la fosse 2. Travaux planifiés pour le 1er trimestre 2022.

### ► Ceyreste

LIBELLE RELEVAGE	KWH/an	H. FONCT	Volume estimé (m3)	Nbre de jours d'arrêt
CEYRESTE	20 750	4 203	126 182	0
LPR1	2 819	539	8 140	0
LPR2	2 795	761	17 426	0
	<b>26 364</b>	<b>5 503</b>	<b>151 748</b>	

#### ► Bilan de fonctionnement :

Le relevage de Ceyreste reçoit énormément d'eaux claires parasites pouvant entraîner une saturation du relevage et un rejet au milieu naturel dans le vallon de St Jean. Enquête et sectorisation toujours en cours pour la recherche des eaux parasites

#### ► Evolutions envisageables :

Avant toute évolution du relevage il faut d'abord mener à bien la recherche d'eaux claires parasites ainsi que les travaux visant à les supprimer : sectorisation mise en place.

Baisse sur LPR1 suite au remplacement d'une pompe par une avec un débit plus important.

### ► La Ciotat

LIBELLE RELEVAGE	KWH/an	H. FONCT	Volume estimé (m3)	Nbre de jours d'arrêt
BAIE DES ANGES	15 519	1 014	9 126	0
BOURONNE	11 001	747	174 798	0
VILLA DES TOURS	47 243	3 557	640 260	0
LA GARDE	6 278	1 212	30 300	0
ST AMBROISE	3 945	851	13 616	0
ZAC ROSEAUX	8 245	262	2 620	0
LE LIOUQUET	4 210	814	20 350	0
JONQUET	1 037	234	6 786	0
QUAI GANTEAUME	compteur capitainerie du port	290	8 410	0
LES ARBOUSES	940	264	5 280	-
ECOLE DE VOILE	493	52	1 300	0
MUGEL	1 717	346	6 920	0
LES MYRTILLES	1 266	536	5 896	0
SEMAPHORE	504	74	2 294	0
LES PECHEURS	215	38	760	0
MOYENNE PLAISANCE / ex DPM1	3 359	448	35 392	0
LES PORTIQUES / ex DPM2	17 214	1 673	23 422	0
TERRE PLEIN CENTRAL	451	154	3 234	0
CAPITAINERIE	936	154	3 234	0
SUBILIA (démarrage en juin 2018)	67 226	5 278	701 974	0
	<b>191 799</b>	<b>17 998</b>	<b>1 695 972</b>	

#### ► Bilan de fonctionnement :

Aucune anomalie notable n'est venue perturber le fonctionnement des PR de la commune.

Le relevage des Arbouses a été réceptionné et les résidences vont se raccorder.

#### ► Evolutions envisageables :

RAS

### ► Roquefort la Bédoule

LIBELLE RELEVAGE	KWH/an	H. FONCT	Volume estimé (m3)	Nbre de jours d'arrêt
BEAUVALLON	861	201	3 618	0
LOU CAMPESTRE	816	84	462	0
LES MICHELS	7 003	1 565	32 865	0
PLAINE DU CAIRE	14 623	1 694	121 968	0
PLAINE DU CAIRE 2	631	352	23 256	0
CARDELINE	736	133	3 325	0
LES FOURNIERS	3 199	363	26 316	0
LES PINS	898	145	2 610	0
	<b>28 767</b>	<b>4 537</b>	<b>214 420</b>	

#### ► Bilan de fonctionnement :

Aucune anomalie notable n'est venue perturber le fonctionnement des PR de la commune.

#### ► Evolutions envisageables :

Relevage plaine du Caire : nécessité de reprendre les trappes d'accès qui ont été endommagées à cause de la circulation des camions poids lourds et de mettre en place des plots fixes pour empêcher les véhicules de couper le virage dans lequel se trouve ce PR. (déjà signalé)

→ Les bilans d'autosurveillance sont joints en annexes numériques

#### 4.2.2. • DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

##### ► Nombre de débordements ou inondations : (mesurés directement ou suivis par les plaintes) avec liste précisant la localisation et le nombre d'abonnés touchés

La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
0	0	0	0	0

##### ► Nombre total de désobstructions sur réseau

La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
24	14	5	9	52

→ Le récapitulatif des opérations de débouchages des collecteurs est joint en annexe « Annexes Travaux » des annexes numériques.

##### ► Nombre total de désobstructions sur branchement

La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
58	34	14	22	128

##### ► Nombre total d'obstructions sur branchement causés par l'abonné

La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
58	34	14	22	128

→ Le récapitulatif des opérations de débouchages des branchements est joint en annexes numériques.

### ► Nombre de points noirs sur réseaux

Il s'agit de sites structurellement sensibles se caractérisant par la répétition du problème ou par l'obligation d'y intervenir au moins 2 fois par an. Il peut s'agir de contre-pentes, intrusions de racine, déversement, ...

La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
6	3	2	3	14

→ Les éléments détaillés des points noirs sur réseaux sont joints en annexes numériques

### ► Renouvellement des branchements

Cassis	La Ciotat	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
20,77	3,66	0,92	0,94	26,3

→ Les éléments détaillés des opérations de renouvellement de branchements sont joints en annexes numériques

### ► Interventions de réparation et d'entretien

Nb d'interventions pour désobstruction		Remaniement tampon		Remplacement		Réparation	
Collecteur	Branchements	Collecteur	Branchements	Tampon	Tabouret	Collecteur	Branchements
52	128	5	7	10	0	8	0

→ Les éléments détaillés des interventions de travaux d'entretien sont joints en annexes numériques

### ► Nombre total de branchements neufs

Cassis	La Ciotat	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
3	20	10	3	36

→ Les éléments détaillés des interventions de branchements neufs sont joints en annexes numériques

## 4.2.3. • PRINCIPALES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE, NOTAMMENT LES OPERATIONS DE CURAGE DE CANALISATIONS

### ► COLLECTE

#### ► Maintenance corrective :

- Nb d'interventions de désobstruction de branchements : 128
- Nb d'interventions de désobstruction de collecteurs : 52
- Nombre de Km de curage curatif : 2,6 km
- Nombre d'interventions curatives sur les postes de relevages : 149

#### ► Maintenance préventive :

- Nombre de Km de curage : **24,77 km**
- Nombre de Km de désinsectisation : 10,215 km
- Nombre de Km de Fumigation : 11,86 km
- Nombre de Km d'inspection TV : 6,55 km
- Nombre de branchements inspectés : 778
- Nombre de fosses de relevage et déversoirs d'orage curés : 72
- Nombre d'heures de maintenance préventive sur les postes de relevages : 325 h

Toutes les opérations de maintenance préventives ont été réalisées suivant la planification prévue.

## TRAITEMENT

### Maintenance corrective :

- Nombre d'heures de maintenance corrective sur les usines : 2018 h

Les opérations de maintenance correctives concernent principalement les interventions en astreinte.

### Maintenance préventive :

- Nombre d'heures de maintenance préventive sur les stations d'épuration : 1299 h

Toutes les opérations de maintenance préventives ont été réalisées suivant la planification prévue.

### Vidange et inspection des ouvrages :

- STEP Ciotat :

En 2021, les deux décanteurs de la file temps sec ont été vidangés et nettoyés. Aucune anomalie n'a été décelée sur le génie civil.

Les bassins de stockage de la file temps pluie ont été vidangés. Aucune anomalie n'a été décelée sur le génie civil.

Les bassins de coagulation/floculation ont été vidangés. Aucune anomalie n'a été décelée sur le génie civil.

Le relevage de tête a été vidangé et nettoyé. Aucune anomalie n'a été décelée sur le génie civil.

Les ouvrages de dessablage ont été vidangés et nettoyés. Aucune anomalie n'a été décelée sur le génie civil.

La fosse de transfert des graisses a été vidangée. Aucune anomalie n'a été décelée sur le génie civil.

- STEP Cassis :

Pour l'année 2021, les ouvrages principaux de prétraitement ont fait l'objet de vidange et de nettoyage et ne montrent aucune anomalie sur le génie civil.

Les lamelles du décanteur n°4 montrent des signes de faiblesse (renouvellement prévu en 2022). Leur renouvellement a été intégré dans les programmes de renouvellement à venir.

Des fissures ont été constatées au niveau du génie civil des biofiltres et une action a été engagée avec la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) du territoire Marseille Provence de la MAMP.

Une partie de la canalisation d'eau décantée entre les décanteurs a été réparée de nuit du fait qu'un arrêt de la biofiltration a été nécessaire. Les effluents ont été stockés dans le bassin tampon.

- STEP Roquefort-la-Bédoule :

Les ouvrages principaux de prétraitement ont fait l'objet de vidange et de nettoyage.

Un programme d'entretien des ouvrages est proposé semestriellement à la Métropole.

L'entretien des bâtiments fait l'objet d'un programme prévisionnel semestriel établi par le délégué pour les usines et les postes de relevage. Ce programme a été communiqué à la Métropole par mail et déposé dans PADOC en mai 2021 et janvier 2022. Le programme 2022 fait état de l'avancement et de la réalisation des travaux prévus au semestre précédent.

#### 4.2.4. • EAUX CLAIRES PARASITES

La SAEM a un pour objectif de définir des programmes de travaux par système d'assainissement visant la réduction des eaux claires parasites en entrée de station d'épuration à hauteur de 75% par rapport à l'année de référence 2014.

La sectorisation des réseaux d'assainissement du périmètre de la SAEM a été mise en œuvre au 31/12/2016. Des problèmes de fiabilité des équipements, notamment la durée de vie des batteries, ont retardé l'exploitation des données.

Pour autant, les premières données de sectorisation ont été exploitées sur les communes de Ceyreste et La Ciotat avec une priorité mise sur la commune de Ceyreste depuis 2017 pour soulager le poste de relèvement de Ceyreste et limiter les débordements par temps de pluie.

En outre, chaque année :

- 12 km de réseaux d'assainissement en moyenne doivent faire l'objet d'un diagnostic par fumigation
- 6 km de réseaux d'assainissement sont à inspecter en moyenne.
- 760 branchements en moyenne sont à contrôler.

Chaque identification de connexions entre réseau pluvial et réseau d'assainissement fait l'objet d'une demande de travaux de déconnexion auprès des parties concernées afin de contribuer à la réduction des eaux claires parasites sur le territoire Est.

En 2018, sur la commune de Ceyreste, le dispositif de sectorisation permanente a été complété par la mise en place de 10 points de mesure mobiles supplémentaires.

En 2020, la SAEM a réalisé une étude globale de recherche des points d'intrusion des eaux claires parasites sur le système d'assainissement de La Ciotat-Ceyreste en groupant les engagements contractuels en termes d'inspection télévisée de réseaux et de fumigation de plusieurs années (à définir en fonction des besoins) sur cette seule année.

L'étude et le programme de travaux associé sera présenté à la MAMP en avril 2021. L'étude finalisée sera transmise à la Métropole début 2022.

Le système d'assainissement de Cassis a été débuté en 2021 par 12 km de fumigation, 710 ml d'ITV sur le Port de Cassis sont à finaliser en 2022.

Le système d'assainissement de Roquefort la déboule sera étudiée sur 2022.

#### **4.2.5. • MISE A JOUR DES SITES**

L'ensemble des documents concernant les sites d'exploitation délégués ont été déposés sur le portail PADOC.

**4.3. • ANALYSE DE LA QUALITE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT**
**Cassis**

CASSIS - 2021		
<b>BILAN HYDRAULIQUE</b>		
Volume journalier moyen		1 719 m3/j
Volume d'effluent arrivé en tête de station		627 402 m3
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	4
	Volume déversé	1 073 m3
Volume d'effluent entré dans la station		626 329 m3
By-pass en cours de traitement	Nb de by-pass	24
	Volume by-passé	3 125 m3
<b>BILAN CHARGE</b>		
Charge moyenne entrante en DBO5		658 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H		10 971 E.H
<b>BILAN ANALYSES</b>		
Nombre de bilan 24h réalisé		24
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *		3
Nombre de bilans non conforme tolérés par l'arrêté préfectoral		5
Soit	DBO <sub>5</sub>	2
	DCO	0
	MES	3
<b>RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS</b>		
DBO5		95.5 %
DCO		91.3 %
MES		93.1 %
NGL		43.3 %
NTK		66.4 %
P <sub>TOTAL</sub>		44.2 %
<b>BILAN BOUE</b>		
Boue produite avant traitement, hors réactif		167,169 T MS
Production de boues		172.947 T MS
Siccité moyenne		26.9 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)		22.0 Kg/T MS
<b>DONNEES D'EXPLOITATION</b>		
Taux de traitement moyen en sel métallique		122.7 mg/l
Taux de traitement moyen en polymère		0,5 mg/l
Conso. Moyenne spécifique électrique		1 752 Wh/m3

## ▶ La Ciotat-Ceyreste

LA CIOTAT CEYRESTE - 2021		
<b>BILAN HYDRAULIQUE</b>		
Volume journalier moyen		7 225 m <sup>3</sup> /j
Volume d'effluent arrivé en tête de station		2 637 179 m <sup>3</sup>
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	<b>20</b>
	Volume déversé	33 242 m <sup>3</sup>
<b>Volume déversé dans le réseau de collecte</b>		<b>8 253 m<sup>3</sup></b>
Volume d'effluent entré dans la station		2 603 937 m <sup>3</sup>
<b>BILAN CHARGE</b>		
Charge moyenne entrante en DBO <sub>5</sub>		2 557 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H		42 613 E.H
<b>BILAN ANALYSES</b>		
Nombre de bilan 24h réalisé		104
Nombre d'échantillon ne satisfaisant pas les normes de rejet *		14
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *		7
Soit	DBO <sub>5</sub>	4
	DCO	3
	MES	7
	NTK	0
	N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0
	NGL	0
	P <sub>TOTAL</sub>	0
<b>RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS</b>		
DBO <sub>5</sub>		95.5 %
DCO		91.7 %
MES		93,5 %
NGL		38.3%
NTK		50.2%
P <sub>TOTAL</sub>		94.8%
<b>BILAN BOUE</b>		
Boue produite avant traitement, hors réactif		1 030.232 T MS
Production de boues		1 015.873 T MS
Siccité moyenne		30.0%
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)		10.8 Kg/T MS
<b>DONNEES D'EXPLOITATION</b>		
Taux de traitement moyen en sel métallique		308.2 mg/l
Taux de traitement moyen en polymère		0.8 mg/l
Conso. Moyenne spécifique électrique		999 Wh/m <sup>3</sup>

## ▶ Roquefort la Bédoule

ROQUEFORT LA BEDOULE -2021		
<b>BILAN HYDRAULIQUE</b>		
Volume journalier moyen		641 m3/j
Volume d'effluent arrivé en tête de station		233 992 m3
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	<b>11</b>
	Volume déversé	1 813 m3
Volume d'effluent entré dans la station		232 179 m3
<b>BILAN CHARGE</b>		
Charge moyenne entrante en DBO5		288 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H		4 807 E.H
<b>BILAN ANALYSES</b>		
Nombre de bilan 24h réalisé		12
Nombre d'échantillon ne satisfaisant pas les normes de rejet *		0
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *		0
Soit	<b>MES</b>	0
<b>RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS</b>		
DBO <sub>5</sub>		98.9 %
DCO		97.0 %
MES		98.8 %
NGL		83.1 %
NTK		83.7 %
P <sub>TOTAL</sub>		73.7 %
<b>BILAN BOUE</b>		
Boue produite avant traitement, hors réactif		86.445 T MS
Production de boues		84.749 T MS
Siccité moyenne		14.7 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)		44.3 Kg/T MS
<b>DONNEES D'EXPLOITATION</b>		
Conso. Moyenne spécifique électrique		985 Wh/m3

#### 4.3.1. • QUALITE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

##### ► Nombre total des interruptions non programmées du service

	La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule
Collecte	0	0	0	0
Traitement	0	0	0	0

##### ► Durée totale des interruptions non programmées du service

Mode de calcul de l'indicateur : (Durée en h \* population touchée) / (365 \* 24 \* population desservie)

##### ► Collecte

	La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule
Durée (h)	0	0	0	0
Population touchée	0	0	0	0
Population desservie	0	0	0	0
Résultat	0 %	0 %	0 %	0 %

##### ► Traitement

	STEP La Ciotat/Ceyreste	STEP Cassis	STEP Roquefort la Bédoule
Durée (h)	0	0	0
Population touchée	0	0	0
Population desservie	0	0	0
Résultat	0 %	0 %	0 %

#### 4.3.2. • EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES, INCLUANT LE RAPPORT SUR L'ETAT DE VETUSTE

Ce paragraphe fait apparaître les travaux d'évolutions souhaitées des ouvrages.

##### ► Collecte :

##### ► La Ciotat

- > Impasse du bassin : déconnexion d'avaloirs à réaliser au niveau des numéros 1, 17 et 27
- > Avenue du Peymian : collecteur à reprendre entre RV24 et RV28 : multiples déplacements d'assemblages
- > Déconnexion réseau pluvial/réseau assainissement à réaliser au niveau de l'angle Calade/Abeille
- > Extension réseau à prévoir sur 75 ML boulevard de Lavaux
- > Extension réseau à prévoir avenue de Lorraine
- > Extension réseau à prévoir sur 175 ML route de Toulon
- > Extension de réseau à prévoir quartier de Fontsaïnte

##### ► Cassis

- > PR Arène : reprise de l'étanchéité de la fosse et restructuration des réseaux amont
- > Chemisage sur l'avenue Jules FERRY

##### ► Ceyreste

- > Chemin de Riou : remplacement du collecteur DN150 par un DN200 sur 600 ml (engorgement hydraulique)

► Roquefort la Bédoule

- > Rue Henri Barbusse : remplacement collecteur vétuste DN125/150/160 pour DN200 sur 300 ml lancé début 2022

► **Traitement :**

► STEP La Ciotat/Ceyreste

- > Mise en place d'un broyeur en tête de station pour limiter le bouchage des pompes.
- > Création d'un poste de dépotage pour l'acide nécessaire à la tour n°1 de désodorisation
- > Agrandissement du parking afin de faciliter les travaux d'entretien du poste de relevage de tête.
- > Reprise de l'étanchéité du toit au niveau du local électrique AE01

► STEP Cassis

- > Reprise de l'étanchéité de la rétention de la cuve de chlorure ferrique
- > Reprise de l'étanchéité du local de la bache eau sale.

► STEP Roquefort la Bédoule

- > Reprise de la voirie du site suite à affaissement.

**4.3.3. • PLAN D'ACTION ODEURS**

Le suivi de l'évolution de la problématique liée aux émanations de mauvaises odeurs est réalisé par l'intermédiaire de 5 détecteurs enregistreurs portatifs de type ODALOG que nous installons en fonction des besoins et/ou remontées d'informations.

► **Cassis**

► Bilan de fonctionnement :

L'année 2021 a de nouveau été impactée par la crise sanitaire et un fonctionnement en mode dégradé des restaurants a encore été imposé. Cependant nous avons eu des plaintes du restaurant La Villa Madie pour nuisance olfactive durant la période juillet-août. A noter une importante mobilisation des équipes du terrain avec un suivi des concentrations en gaz H2S qui a été réalisé aussi bien sur le réseau que dans la station d'épuration. D'autres actions ont été menées, comme le remplacement de plaques Pamrex sur le réseau de l'avenue du Revestel ainsi que la pose de plaques de gel neutralisant les odeurs. La Métropole a procédé à l'installation de chloromètres au niveau des tours de désodorisation, ce qui devrait affiner et rendre plus efficace l'injection de javel dans les tours 2 et 3.

► Evolutions envisageables :

Dans la continuité des années passées, les deux maintenances par an sur les tours de désodorisation pour décolmater les buses d'injection des réactifs seront maintenues et permettront un traitement optimal de l'air de la STEP. La SAEM va aussi lancer une étude de quantification et hiérarchisation des émissions odorantes pour identifier d'autres pistes d'amélioration.

► **La Ciotat**

► Bilan de fonctionnement :

Nous n'avons pas enregistré cette année de plainte pour mauvaises odeurs aux abords de la STEP en dehors des phases de travaux réalisés sur le site.

► Evolutions envisageables :

Lancer une étude pour dimensionner une unité de désodorisation capable de traiter l'air vicié de l'émissaire amont en plus de l'air vicié de la STEP. Pose de plaques en PVC pour condamner des points d'amenées d'air inutiles et pouvant générer des nuisances olfactives.

► **Ceyreste**

► Bilan de fonctionnement :

Nous n'avons pas enregistré cette année de plainte pour mauvaises odeurs.

► Evolutions envisageables :

RAS.

► **Roquefort la Bédoule**

► Bilan de fonctionnement :

Nous n'avons pas enregistré cette année de plainte pour mauvaises odeurs.

► Evolutions envisageables :

RAS.

Consommation réactif système de traitement de l'air :

	STEP CASSIS	STEP LA CIOTAT	RELEVAGES
JAVEL	47,2 Tonnes	4,72 Tonnes	
SOUDE	2,66 Tonnes	1,33 Tonnes	
ACIDE	0	0	
Charbon actif			275 kg

**4.4. • INDICATEURS**

**4.4.1. • INDICATEURS DE PERFORMANCE TELS QUE DEFINIS PAR L'ARRETE DU 2 MAI 2007**

Les indicateurs de performance sont fournis en annexe numérique 8.

**4.4.2. • SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (ARTICLE 97.7)**

► **IP2 : Réclamations (par thèmes de référence)**

**Définition :** Les réclamations adressées par voie orale ou postale sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature suivante :

B-1-1 : obstruction sur réseau, B-1-2 : obstruction sur branchement, B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage, B-2-2 : débordement/ Inondation chez l'abonné, B3 : casse, B4 : odeur. Travaux : C-1 : réclamation sur travaux (ex : RDV manqué, nuisances pour bruit, odeur, circulation, propreté des travaux), C-2 : réclamations sur travaux réalisés sur branchements. Service relations commerciales : D-1 : réclamation sur niveau de prix, D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation, D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.

Le taux de réclamation sur l'ensemble des 4 Communes est de **0,07%** pour l'exercice 2021.

► **IP4 : Existence d'engagements envers le client**

**Définition :** existence d'engagements envers le client comportant notamment les points suivants :

Délais de réponse inférieurs à 8 jours  
 Proposition de RDV dans un délai de 8 jours suivant la demande  
 Respect des RDV dans une plage horaire de deux heures au plus  
 Intervention dans les deux heures en cas d'urgence  
 Délais de remise en eau d'un branchement existant inférieurs à 24h ouvrées après réception du dossier complet demandé à l'utilisateur  
 Délais de réalisation des travaux de branchement ou de raccordement : 15 jours ouvrés après réception Autorisation du projet  
 Paiement du montant du devis et réception des autorisations de voirie  
 Donner la possibilité d'avoir recours à un médiateur régional

	Global
Délais de réponse inférieurs à 8 jours	96,2%
Respect des RDV dans une plage horaire de deux heures au plus	95,95%
Intervention dans les deux heures en cas d'urgence	99,20%
Délais de remise en eau d'un branchement existant inférieurs à 24h ouvrés après réception du dossier complet demandé à l'utilisateur	Non concerné
Délais de réalisation des travaux de branchement ou de raccordement	<= 20 jours ouvrés dans 100% des cas
Délai d'intervention en cas d'incident signalé par l'utilisateur inférieur à 48 h	100%

► **IP 4.8 : Respect du délai de réalisation des travaux de branchements neufs (20 jours ouvrés)**

**Mode de calcul de l'indicateur :**

Nombre de travaux de branchements réalisés dans un délai inférieur ou égal à 20 jours ouvrés (après avoir obtenu les autorisations administratives **(A)** / Nombre de travaux de branchements neufs réalisés **(B)** \* 100

	La Ciotat	Cassis	Roquefort la Bédoule	Ceyreste	Total
<b>(A)</b>	20	3	3	9	35
<b>(B)</b>	20	3	3	9	35
<b>Résultat</b>	100%	100%	100%	100%	100%

► **Autres travaux neufs pour le conseil de territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence ou pour des tiers**

Sans objet.

► **IP5 : Rendement épuratoire**

**Définition :** rapport (charge entrante-charge sortante)/ (charge entrante pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT))

→ Le détail du rendement épuratoire par Commune et par paramètre est joint en annexe numérique.

► **IP6 : Nombre de contrôles réalisés par le délégataire**

**Définition :** Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'autosurveillance prévu au contrat

Valeur (1) : nombre de contrôles réalisés par le délégataire

2021	
Valeur (1)	0
Résultat	0

► **IP7 : Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux**

**Définition :** en réseau séparatif : volume déversé

Valeur IP 7.1 et 7.2 : volume déversé (m3)

2021	La Ciotat	Cassis	Roquefort la Bédoule	Ceyreste
Valeur IP 7.1 (STEP+réseau)	41 495	1 184	1 813	
Valeur IP 7.2 (épuration partielle STEP)		3 125		-

► **IP8 : Nombre de journées de dysfonctionnements majeurs du système de traitement**

**Définition :** nombre de jours de dysfonctionnements majeurs

Valeur (1) : nombre de jours de dysfonctionnements majeurs

2021	
Valeur (1)	0
Résultat	0

**IP9 : Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompage**
**Définition :** Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement entraînant un déversement dans le milieu naturel a eu lieu sur l'un des PR du service

Valeur (1) : Nombre de jours cumulés d'arrêt de fonctionnement entraînant un déversement dans le milieu naturel

2021	
Valeur (1)	0
Résultat	0

**IP10 : Nombre de désobstructions sur le réseau**
**Définition :** nombre de désobstructions réalisées sur le réseau

Valeur (1) : nombre de désobstructions réalisées sur le réseau

2021	
Valeur (1)	52
Résultat	52

**IP11 : Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration**
**Définition :** pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu soit par mesure d'un diagnostic (débit nocturne), soit par l'estimation suivante : (volume d'effluents arrivant au système d'épuration- volume collecté) / Volume collecté ou à défaut : (volume d'effluents arrivant au système d'épuration- volume facturé assainissement) / Volume facturé assainissement.

	La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
(A)	2 801 091	646 905	0	318 778	3 766 774
(B)	2 603 937	626 329		232 179	3 462 445
Résultat	-7,04%	-3,18%		-27,17%	-8,08%

(A) volume facturé assainissement

(B) volume d'effluents arrivant au système d'épuration

**IP12 : Taux de curage préventif**
**Mode de calcul de l'indicateur :**

Linéaire de réseau curé préventivement (A) / Linéaire de réseau de collecte gravitaire (B) \* 100

	La Ciotat	Cassis	Ceyreste	Roquefort la Bédoule	Total
(A)	11,22	10,67	1,02	1,86	24,77
(B)	120,26	36,68	18,76	26,47	202,17
Résultat	9,33%	29,09%	5,44%	7,03%	12,25%

**IP13 : Nombre d'équivalents branchements renouvelés**
**Définition :** nombre d'équivalents branchements renouvelés dans l'année

Valeur (1) : nombre d'équivalents branchements renouvelés

2020

<b>Valeur (1)</b>	26,3
<b>Résultat</b>	26,3

▶ **IP14 : Recherche des sources d'intrusion d'eaux parasites de temps sec**

**Définition :** linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une inspection nocturne en période de nappe haute, nombre de tronçons de réseau et linéaire ayant fait l'objet d'un hydrocurage, d'une inspection caméra et d'une identification des sources d'intrusion d'eaux parasites, nombre de défauts supprimés et réduction des apports d'eaux parasites correspondants, taux des eaux claires parasites de temps sec par système d'assainissement.

**Les données de sectorisation ont commencé à être analysées en 2017. Il convient maintenant d'affiner les indicateurs de suivi avec les services de la MAMP.**

▶ **IP15 : Recherche des sources d'intrusion des eaux parasites en temps de pluie**

**Définition :** linéaire de réseau ayant fait l'objet de tests à la fumée, nombre de résultats identifiés puis supprimés et réduction des apports d'eaux parasites correspondants, taux des eaux claires parasites de temps de pluie, par système d'assainissement.

Le linéaire de réseau ayant fait l'objet de test à la fumée est de **11,86 km**.

▶ **IP16 : Linéaire de vidéo inspection**

**Définition :** linéaire de réseau principal inspecté par vidéo, conformément à la norme NF EN 13508-2

Le total du linéaire de vidéo inspection correspond à **6,035 km**.

→ Le détail du suivi de la performance contractuelle est joint en **annexes numériques**



## 5. • Travaux

### 5.1. • TRAVAUX NEUFS

L'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à nos engagements contractuels.

### 5.2. • TRAVAUX REALISES PAR LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

#### Travaux réseaux

Commune	Adresse	Date prévisionnelle programmation	EU/AEP/EP	Nature des travaux	Montant EU HT
CEYRESTE	Chemin de Frais Vallon Bas	2021	EU	extension DN 200 sur 96 ml + relevage	113 031,33 €
	Chemin de Frais Vallon Haut	2021	EU	extension DN 200 sur 198 ml	185 377,57 €
				<b>Total</b>	<b>298 408,90 €</b>
LA CIOTAT	Av Ernest Subilia	2021	EU	extension DN 200 sur 141 ml	55 398,41 €
	Av des Genevriers	2021	EU	extension DN 200 sur 83 ml	87 670,00 €
				<b>Total</b>	<b>143 068,41 €</b>

#### Travaux usines

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant EU HT
LA CIOTAT	STEP La Ciotat	Restructuration et/ou création de systèmes de sécurité incendie	30 000,00 €
CASSIS	STEP Cassis	Analyseur de Chlore désodo	24 777,00 €
		<b>Total STEP secteur Est (€ HT)</b>	<b>54 777,00 €</b>



## 6. • Relations aux abonnés, raccordements et facturations

### 6.1. • RELEVÉ, TARIFICATION ET FACTURATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Volumes facturés assainissement pour les 4 communes relevant du périmètre SAEM

→ Le détail par commune est joint en annexes numériques

#### 6.1.1. • FACTURATION RAD PRODUITS SAEM

Catégorie	FACTURE			NON-VALEUR			Total Montant en € HT	Total Montant en € TVA	Total Montant en € TTC
	Montant en € HT	Montant en € TVA	Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TVA	Montant en € TTC			
101 - Général au compteur EP	3 350 592,99	322 410,92	3 673 003,91	-125 926,59	-11 761,51	-137 688,10	3 224 666,40	310 649,41	3 535 315,81
102 - Général à la jauge EP	377,86	37,77	415,63				377,86	37,77	415,63
103 - Immeubles - Habitation EP	2 468 594,27	242 912,56	2 711 506,83	-33 287,18	-3 250,12	-36 537,30	2 435 307,09	239 662,44	2 674 969,53
105 - Spécifique industriel EP	148 051,42	14 805,21	162 856,63				148 051,42	14 805,21	162 856,63
107 - Spécifique espace public EP	36 605,19	3 660,51	40 265,70				36 605,19	3 660,51	40 265,70
108 - Spécifique incendie EP	7 221,55	684,18	7 905,73				7 221,55	684,18	7 905,73
271 - Assainissement Seul avec cpteur									
500 - Assainissement Seul sans cpteur	153,97	15,40	169,37				153,97	15,40	169,37
<b>Total général</b>	<b>6 011 597,25</b>	<b>584 526,55</b>	<b>6 596 123,80</b>	<b>-159 213,77</b>	<b>-15 011,63</b>	<b>-174 225,40</b>	<b>5 852 383,48</b>	<b>569 514,92</b>	<b>6 421 898,40</b>

Ce tableau présente l'ensemble des facturations faites sur l'exercice en fonction des dates de relève dans l'exercice. Ainsi, elle comprend la consommation de N-1 entre la date de relève et la date de clôture de l'exercice précédent facturé sur N. En comptabilité afin de respecter la notion de séparation des exercices, une provision pour eaux dans les compteurs (non encore relevées) et évaluée au 31/12/N. Cette provision est extournée sur l'exercice suivant lors de la facturation réelle.

#### 6.1.2. • FACTURATION RAD VOLUMES SAEM

▶ Volumes facturés assainissement – Récapitulatif

Catégorie	Factures (m3)	Non-valeurs (m3)	Volumes net des Non Valeurs (m3)
101 - Général au compteur EP	2 130 433	-80 534	2 049 899
102 - Général à la jauge EP	216		216
103 - Immeubles - Habitation EP	1 604 419	-22 130	1 582 289
105 - Spécifique industriel EP	104 901		104 901
107 - Spécifique espace public EP	24 693		24 693
108 - Spécifique incendie EP	4 676		4 676
271- Assainissement Seul sans cpteur			
500 - Assainissement Seul sans cpteur	100		100
<b>Total général</b>	<b>3 869 438</b>	<b>-102 664</b>	<b>3 766 774</b>

NB : Concernant le nombre d'abonnés communaux et le volume facturé auprès de ces derniers, ces indications ne peuvent être fournies en l'état car non distinguées et intégrées aux autres abonnés. Le détail des volumes facturés pour les abonnés titulaires d'une CSD (Convention spéciale de déversement) est fourni en annexe numérique 18.7 (chap. 8.4 Clientèle).



**Volumes facturés assainissement – Par Commune**

Catégorie	Factures m3	Non-valeurs m3	Volumes net des Non-Valeurs m3
<b>CASSIS</b>	<b>665 057</b>	<b>- 18 152</b>	<b>646 905</b>
101 - Général au compteur EP	388 430	- 15 974	372 456
103 - Immeubles - Habitation EP	276 467	- 2 178	274 289
108 - Spécifique incendie EP	160		160
<b>CEYRESTE</b>	<b>220 568</b>	<b>- 6 071</b>	<b>214 497</b>
101 - Général au compteur EP	203 538	- 6 071	197 467
103 - Immeubles - Habitation EP	17 030		17 030
108 - Spécifique incendie EP	0		0
<b>LA CIOTAT</b>	<b>2 659 214</b>	<b>- 72 620</b>	<b>2 586 594</b>
101 - Général au compteur EP	1 281 497	- 53 354	1 228 143
102 - Général à la jauge EP	216		216
103 - Immeubles - Habitation EP	1 243 870	- 19 266	1 224 604
105 - Spécifique industriel EP	104 901		104 901
107 - Spécifique espace public EP	24 693		24 693
108 - Spécifique incendie EP	3 937		3 937
500 - Assainissement Seul sans cpteur	100		100
<b>ROQUEFORT LA BEDOULE</b>	<b>324 599</b>	<b>- 5 821</b>	<b>318 778</b>
101 - Général au compteur EP	256 968	- 5 135	251 833
103 - Immeubles - Habitation EP	67 052	- 686	66 366
108 - Spécifique incendie EP	579		579
<b>Total général</b>	<b>3 869 438</b>	<b>- 102 664</b>	<b>3 766 774</b>

**6.1.3. • NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE ET CATEGORIES DE FACTURATION**

Catégorie d'abonnements	101	102	103	105	107	108	500	671	Total général
<b>CASSIS</b>									
Raccordables	32		3			1			36
Raccordés	1 726		548			4		2	2 280
<b>sous-total</b>	<b>1 758</b>	<b>-</b>	<b>551</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2 316</b>
<b>CEYRESTE</b>									
Raccordables	91		1			1			93
Raccordés	1 492		66			2			1 560
<b>sous-total</b>	<b>1 583</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 653</b>
<b>LA CIOTAT</b>									
Raccordables	79	2	10		1	11			103
Raccordés	7 987	1	1 492	8	1	45	1		9 535
<b>sous-total</b>	<b>8 066</b>	<b>3</b>	<b>1 502</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>9 638</b>
<b>ROQUEFORT LA BEDOULE</b>									
Raccordables	38		2			2			42
Raccordés	1 744		123			6			1 873
<b>sous-total</b>	<b>1 782</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 915</b>
<b>Total général</b>	<b>13 189</b>	<b>3</b>	<b>2 245</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>15 522</b>



**6.1.4. • NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE ET PAR ETAT : RACCORDEMENT EXERCICE DU RAD**

Etat de Raccordement par Commune	Raccordables	Raccordés	Total 2021	Total 2020
CASSIS	36	2 280	2 316	2 298
CEYRESTE	93	1 560	1 653	1 596
LA CIOTAT	103	9 535	9 638	9 515
ROQUEFORT LA BEDOULE	42	1 873	1 915	1 897
<b>Total général</b>	<b>274</b>	<b>15 248</b>	<b>15 522</b>	<b>15 306</b>
	328	14 978	15 306	
<b>% Evolution 2021 / 2020</b>	-16,46%	1,80%	1,41%	

Commune	Non domestiques
LA CIOTAT	12
ROQUEFORT LA BEDOULE	1
<b>Total général</b>	<b>13</b>

→ La liste des abonnés par état de raccordement et par catégorie de facturation est jointe en annexes numériques

**6.2. • TARIFS PART ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	Part SAEM (€)	Part Collectivité (€)	Modernisation Réseau Collecte (€)	Total € HT	TVA 10,00%	Total € TTC Redevance
Redevance par m <sup>3</sup> d'eau consommé	1,1179	0,2900	0,16	1,5679	0,1568	1,7247

Conformément à l'article 79.2 du contrat de DSP intitulé « Etablissement de la rémunération du Délégué », le mécanisme de lissage a permis l'uniformisation des tarifs pour l'ensemble des communes de la zone Est au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**6.2.1. • ACTUALISATIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Le tarif de vente représente la somme de la « Part Délégué » et de la « Part Collectivité ».

**▶ La Part Délégué :**

Les Tarifs, en valeur de base 01/01/2016, ont été fixés par la convention de délégation du service public d'assainissement Zone EST n°13/221 qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, approuvée par la délibération du conseil communautaire n°AGER 004-610/13/CC du 31 octobre 2013, et seront actualisés semestriellement par la formule prévue aux articles 79.5 et 79.6.

En conséquence, le coefficient assainissement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de : **K = 1,0612**.

**▶ La Part Collectivité :**

Les tarifs ont été fixés par la délibération du Conseil Communautaire n°PEDD 002-1289/15/CC du 25/09/2015.

### 6.2.2. • EXEMPLE FACTURE 120 M3

→ L'exemple de facture 120 m3 pour l'ensemble des communes est joint en annexes numériques

### 6.2.3. • FACTURE INSEE

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
<b>Prix TTC du service pour 120 m3 au 01/01/N+1 (service de l'assainissement collectif)</b>			<b>206,97</b>	<b>203,02</b>	<b>1,95%</b>
<b>VP 177 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant au délégataire :</b>			<b>134,15</b>	<b>131,76</b>	<b>1,81%</b>
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1					
Montant de la part variable revenant au délégataire					
Tranche 1	120	1,1179	134,15	131,76	1,81%
<b>VP 178 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :</b>			<b>34,80</b>	<b>34,80</b>	<b>0,00%</b>
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1					
Montant de la part variable revenant à la collectivité					
Tranche 1	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
<b>VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m3 au 1/1/n+1 :</b>			<b>38,02</b>	<b>36,46</b>	<b>4,28%</b>
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau	10		18,82	18,46	1,95%
VP 217 - Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	120	0,1600	19,20	18,00	6,67%
VP 218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejet					
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					

### 6.3. • CHIFFRES CLEFS FACTURATION

Le détail des chiffres clefs de la facturation est joint en « Annexe numérique 18 »

#### 6.4. • DONNEES QUANTITATIVES : CONTROLES DE SEPARATIVITE ET DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS

Pour 2021, 778 inspections caméra ont été réalisées et 391 branchements contrôlés. 11 raccordements ont été déclarés « non conformes » et ont fait l'objet d'un courrier de demande de mise en conformité à l'attention des propriétaires concernés.

→ La liste des contrôles de séparativité&conformité est jointe en annexes numériques

#### 6.5. • FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Dans le cadre des avenants quinquennaux avec les délégataires assainissement, la Métropole a décidé de mettre en œuvre des Fonds de Solidarité Assainissement. Les enveloppes permettent d'aider les abonnés en difficulté pour le paiement de leurs factures, via les Centres Communaux d'Action Sociale. Les frais de gestion peuvent également être pris en charge dans le cadre de ces enveloppes. Le dispositif est géré par la SEMM, dans le cadre contractuel précisé via des protocoles de gestion et de suivi conclus entre la SEMM d'une part, et SERAMM, SAOM et SAEM, d'autre part.

Ainsi, l'enveloppe forfaitaire, mise à jour chaque année, est de 20 000 euros (20 480 euros, montant actualisé 2021).

Afin de mettre en place ces dispositifs, plusieurs échanges ont eu lieu avec les délégataires assainissement, la Métropole et les CCAS.

Le 16 février, une Table-Ronde a été organisée avec les CCAS afin de dresser le bilan des Fonds de Proximité Eau, de présenter les évolutions contractuelles liées aux Fonds de Solidarité Assainissement, et de recueillir leurs avis et remarques.

Ci-dessous la répartition des enveloppes assainissement pour chaque CCAS. La clé de répartition décidée par la Métropole AMP est la population des communes au 1er janvier 2021.

Communes	Population au 01/01/2021	% de répartition 2021	Dotation assainissement 2021 (TTC)
Cassis	7 136	13,33%	2 730 €
Ceyreste	4 764	8,90%	1 823 €
La Ciotat	35 660	66,62%	13 644 €
Roquefort la Bédoule	5 968	11,15%	2 283 €
<b>Total Lot Est</b>	<b>53 528</b>	<b>100%</b>	<b>20 480 €</b>

Au terme de la mise en place des protocoles avec les délégataires assainissement, de la sensibilisation des CCAS concernés, des nécessaires évolutions informatiques de l'outil de gestion clientèle de SEMM et des formations internes à la nouvelle procédure de traitement des aides CCAS, le dispositif a pu être opérationnel en avril 2021. Les premiers dossiers ont été réceptionnés en mai 2021.

## 7. • L'économie du contrat

### 7.1. • COMPTE D'EXPLOITATION DE LA DELEGATION : PRINCIPES D'ELABORATION

#### 7.1.1. • PRESENTATION

Le Compte d'exploitation de la délégation est établi conformément aux principes comptables généralement admis en France à la date de clôture. Ces principes sont définis par le Code de commerce aux articles L123-12 à L123-28 et par le règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-03 (Plan Comptable Général), et sa mise à jour n° 2014-03.

Les comptes du Délégué ont une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ayant approuvé, lors de sa délibération du 8 juillet 2011, la délégation de son service de l'Assainissement sous la forme d'un affermage comme mode de gestion, les recommandations incluses dans le Guide comptable des entreprises concessionnaires proposé par le Conseil National de la Comptabilité (avis n°13 des 8 juillet, 7 novembre et 18 décembre 1975) peuvent s'appliquer aux contrats d'affermage quand la pratique est similaire à celle des concessions. Il s'agit des règles relatives :

- au classement comptable des « Immobilisations mises en concession » ;
- aux amortissements de caducité ;
- aux provisions pour renouvellement.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la méthodologie est exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

#### 7.1.2. • PRINCIPES GENERAUX D'ELABORATION

La structure analytique a été conçue pour respecter les exigences du contrat et ses annexes :

- axes d'analyse des activités de la délégation de service public en phase avec la présentation des annexes 2.1 (Compte d'exploitation détaillé entre la collecte et le traitement),
- Suivi des comptes de renouvellement par chantiers.

Les principes directeurs du système de comptabilité analytique sont les suivants :

- axes analytiques créés pour répondre aux besoins d'analyse de la Communauté Urbaine, exprimés à travers la forme des tableaux de l'annexe 2.1,
  - > imputation directe des produits et des charges par nature, simultanément sur chacun des axes,
  - > **ventilation des charges indirectes** (frais généraux et de direction) entre les fonctions de collecte et de traitement, réalisée proportionnellement aux charges d'exploitation directes,
  - > **ventilation des charges semi-directes** (coûts d'exploitation mutualisés pour la collecte d'une part et pour le traitement d'autre part) :
    - sur chantiers à partir d'une clé proportionnelle aux coûts des chantiers,
    - sur les sites propres à chaque activité, à partir de la valeur du patrimoine dans la base de données techniques de chacun de ces sites.

**Conformément aux stipulations de l'article 86.3. du contrat, la présentation retenue permet la reconstitution du compte de résultat présenté dans la comptabilité sociale du Délégué, à partir du compte d'exploitation du service délégué sans retraitement particulier.** Ainsi, le compte d'exploitation du service délégué ne comporte **aucune évaluation économique des charges** : elles sont toutes issues directement de la comptabilité du Délégué.

**7.1.3. • RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 :

- Le total des produits s'élève à 6 034 966 Euros.
- Le total des charges s'élève à 6 643 923 Euros.
- Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 608 957 Euros.

**Le taux de charges semi-directes et indirectes retenu sur l'exercice est de 20 % (taux fixe imposé par l'avenant 5).**
**7.1.4. • DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE**
**AEM - SOCIETE D'ASSAINISSEMENT EST METROPOLE**
**2021 TOTAL**

- en Euro -

**DETAIL DES PRODUITS**

	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	TRAITEMENT	COLLECTE	TOTAL
<b>TOTAL PRODUITS</b>			
Rémunération perçue par le Délégué au titre des dispositions définies par l'article 78 :			
B-040 - redevance d'assainissement	2 945 437	1 262 330	<b>4 207 767</b>
7513 - ASST TAR.GEN.COLLECTE + TRAIT-M3	3 004 637	1 287 702	<b>4 292 338</b>
8113 - NV ASS.TAR.GEN.COLLEC+TRAIT-M3	-59 200	-25 372	<b>-84 572</b>
Autres produits :			
B-060 - nouveaux branchements	0	137 399	<b>137 399</b>
8400 - PDTS TRAVAUX BRANCHEMENTS	0	137 399	<b>137 399</b>
Rémunération du Délégué pour la réception des produits extérieurs (Art. 79.3) :			
B-070 - autres : réception matières	4 299	1 478	<b>5 777</b>
8218 - AUTR. PREST. ANNEXES A LA DSP	4 299	1 478	<b>5 777</b>
Rémunération perçue par le Délégué au titre des dispositions définies par l'article 78 :			
B-100 - redevance part des tiers	856 061	366 883	<b>1 222 944</b>
7584 - PDTS PART COLLECTIVITE ASST	856 061	366 883	<b>1 222 944</b>
Autres produits :			
B-160 Autres produits gestion couran	2 657	1 128	<b>3 786</b>
8278 - AUTRES PDTS GESTION COURANTE	2 657	1 128	<b>3 786</b>
Autres produits :			
B-170 Reprise sur provision-amortiss	285 795	21 066	<b>306 861</b>
8787 - REPRISE PROV. EXCEPTIONNELLES RESTRUCTURATION	33 825	14 497	<b>48 322</b>
8370 - REPRISE PROV. RISQ. CHARG. EXPLOIT	48 422	181	<b>48 603</b>
8360 - REPRISE PROV. CREANCES CLIENT	17 322	6 389	<b>23 711</b>
8361 - REPRISE PROV P DEPRECIATION DES AUTRES CREANCES	186 225	0	<b>186 225</b>
Autres produits :			
B-190 Transferts de charge	72 346	27 490	<b>99 835</b>
8310 - TRANSF.CHARG.AUX CPTES RENOUV.	32 387	10 365	<b>42 752</b>
8313 - TRANSF.CHARG.FORMATION PROFES.	6 133	2 628	<b>8 761</b>
8317 - TRANSFERT DE CHARGES DE RESTRUCTURATION	33 825	14 497	<b>48 322</b>
Produits activité complémentaire Hors DSP :			
B-200 Produits accessoires	140	50 458	<b>50 598</b>
8230 - PDTS ACTIVITES COMPL. HORS DSP	140	50 458	<b>50 598</b>
	0	0	
	0	0	

## Commentaires sur les produits d'exploitation du service

### ▸ EXPLOITATION DU SERVICE

#### ▸ Redevance d'assainissement

Ce poste comporte les produits part délégataire (redevance d'assainissement), provenant des volumes consommés et relevés jusqu'au 31 décembre de l'exercice et la variation des produits acquis au 31 décembre de l'exercice par rapport à ceux acquis au 31 décembre de l'année précédente, au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore mesurée au compteur.

#### **Remarque :**

**La Participation pour Assainissement Collectif (PAC), ainsi que les éventuelles pénalités appliquées aux raccordables non raccordés (ces dernières étant nulles depuis le démarrage du contrat), font l'objet d'une facturation par le Délégué de l'Assainissement pour le compte de la Communauté Urbaine. Il est chargé de mettre en œuvre le recouvrement des factures émises. Les opérations de perception et de reversement de ces deux redevances ne transitent pas par le compte d'exploitation mais viennent directement alimenter le compte de tiers créé spécifiquement à cet effet.**

#### ▸ Nouveaux branchements

Il s'agit du montant des travaux pris en charge par le délégataire et refacturé aux abonnés ou tiers conformément au contrat.

#### ▸ Autres prestations annexes à la DSP

Ce poste enregistre principalement les produits liés au traitement des matières de vidange et/ou graisses sur les stations d'épuration de Cassis et La Ciotat, amenés par des sociétés extérieures ainsi que les produits liés à la mutualisation de l'astreinte avec SEM et SEMM.

### ▸ COLLECTIVITE ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS

#### ▸ Redevance et part des tiers

Ce poste comprend les produits perçus pour le compte des tiers (produits part Collectivité Assainissement) dont la contrepartie est inscrite en charges.

#### **Remarque :**

**Le délégataire de l'eau est mandaté par l'Agence de l'Eau pour facturer et encaisser la Redevance de Modernisation des Réseaux de collecte et pour la lui reverser directement. Cette redevance n'est pas comptabilisée dans les comptes des délégataires de l'assainissement.  
Les Sociétés d'Assainissement ne facturent pas de redevance de prélèvement ni de redevance pollution.**

### ▸ PRODUITS FINANCIERS

Aucun produit financier n'est enregistré sur cet exercice.

### ▸ RABAIS, REMISES ET RISTOURNES OBTENUES

Aucun produit n'est enregistré sur cet exercice.

### ▸ REPRISE SUR PROVISION-AMORTISSEMENT

Ce poste comprend principalement la reprise sur provision (186,2 K€ dotée en 2020) au titre du solde débiteur des comptes de renouvellement qui selon l'article 86.6 du contrat reste à la charge du délégataire, la reprise exceptionnelle sur provision pour restructuration dotée en 2020 pour 48 k€ et celle des créances douteuses qui s'élève à 24 k€.

---

► **TRANSFERTS DE CHARGES**

---

Les charges semi-directes et indirectes supportées dans l'exercice sont transférées dans les comptes de renouvellement par ce compte. De même, les salaires liés à la formation sont transférés en impôts et taxes par le biais de ce compte. Le taux de charges semi directes et indirectes appliqué aux dépenses de renouvellement s'est élevé à 20 % en 2021 (taux fixé par l'avenant 5).

Le transfert de charges pour restructuration de 48 k€ correspond aux dépenses de personnel et indemnités payées dans le cadre de la restructuration qui sont transférées par ce compte en charges exceptionnelles.

► **PRODUITS ACCESSOIRES**

---

Ces produits correspondent à des prestations de débouchage, curage, inspection télévisée réalisées pour le compte de clients privés, ou prestations Vigie Covid.

► **PRODUITS EXCEPTIONNELS**

---

Aucun produit n'est enregistré sur cet exercice.

**7.1.5. • DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE**
**AEM - SOCIETE D'ASSAINISSEMENT EST METROPOLE**
**2021 TOTAL**

- en Euro -

**DETAIL DES CHARGES**

	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	TRAITEMENT	COLLECTE	
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-020 Personnel	906 750	248 531	<b>1 155 280</b>
1010 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	601 187	169 476	<b>770 664</b>
1019 - PRIMES A PAYER	-11 534	-4 294	<b>-15 828</b>
1020 - CONGES A PAYER	-73 994	-27 211	<b>-101 205</b>
1021 - Repos compensateurs-Heures co	7 117	1 995	<b>9 112</b>
1022 - Droits CET	5 489	2 044	<b>7 533</b>
1011 - HEURES SUPPLEMENTAIRES	33 231	9 657	<b>42 888</b>
1050 - INDEMN REMBT NON IMPOSABLES	1 422	713	<b>2 135</b>
1061 - CHARGES DE SECURITE SOCIALE	168 321	47 726	<b>216 047</b>
1062 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	15 344	4 002	<b>19 345</b>
1063 - COTIS. AUX CAISSES DE RETRAITE	65 104	19 293	<b>84 397</b>
1064 - COTISATIONS A POLE EMPLOI	26 663	7 549	<b>34 212</b>
1068 - COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	143	40	<b>183</b>
1070 - VERSEMENTS COMITE D'ENTREPRISE	36 006	10 780	<b>46 786</b>
1073 - ABONDEMENT CET PERCO	2 091	309	<b>2 400</b>
1090 - INTERESSEMENT	12 593	2 010	<b>14 603</b>
1067 - PROVISIONS CHARGES s/CONGES A PAYER	-39 217	-14 422	<b>-53 638</b>
1069 - PROVISIONS CHARGES s/PRIMES A PAYER	-5 764	-2 146	<b>-7 909</b>
1071 - Charges sur repos compensateur	3 772	1 057	<b>4 829</b>
1072 - Charges sur droits CET	2 909	1 083	<b>3 993</b>
3180 - PERSONNEL INTERIMAIRE	6 815	4 939	<b>11 754</b>
3033 - MATERIEL SECURITE DU PERSONNEL	8 529	1 130	<b>9 659</b>
3270 - DEPLACEMENTS ET MISSIONS	2 586	940	<b>3 525</b>
3272 - REPAS EXTERIEURS	2 137	632	<b>2 769</b>
4500 - VERSEMENT DE TRANSPORT	12 330	3 449	<b>15 780</b>
4502 - FORMATION PROF. CONTINUE	12 745	4 174	<b>16 920</b>
4504 - VERST LIBERATOIRE TAXE D APPRENTISSAGE	4 325	1 222	<b>5 548</b>
4509 - SEM FRAIS FORMATION	6 398	2 382	<b>8 780</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-090 Energie	371 408	65 823	<b>437 231</b>
2050 - ENERGIE ELECTRIQUE	248 284	60 073	<b>308 357</b>
2051 - TICFE	9 899	4 093	<b>13 993</b>
3020 - EAU GAZ ELECTRICITE	107 839	1 657	<b>109 495</b>
3050 - COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	5 386	0	<b>5 386</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-100 Réactifs-produits traitement	239 406	0	<b>239 406</b>
2010 - PRODUITS DE TRAITEMENT	238 699	0	<b>238 699</b>
3035 - ACHATS REACTIFS DE LABORATOIRE	707	0	<b>707</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
C-110 Analyses	18 917	8 962	<b>27 878</b>
2610 - ANALYSE CONTROLE QUALITE EAUX	-238	0	<b>-238</b>
2615 - PRESTATIONS DE LABORATOIRE	19 155	8 962	<b>28 116</b>
C-140 Sous traiteance	148 773	222 182	<b>370 955</b>
8410 - ACHATS TRAVAUX POUR CPTÉ TIERS	0	103 679	<b>103 679</b>
<b>Convention d'assistance :</b>			
3064 - SEM- PRESTATIONS INGENIERIE, EXPERTISE, DOP, PATRIMOINE	25 444	65 673	<b>91 117</b>
<b>Convention d'assistance :</b>			
2117 - SEM/SEMM- AUTRES PRESTATIONS TECHNIQ.	15 694	12 196	<b>27 890</b>
<b>Convention d'assistance :</b>			
3084 - SEM- PRESTAT, CENTRE DE TELEGESTION	44 572	11 475	<b>56 048</b>
<b>Convention d'assistance :</b>			
3061 - SEM- SUPPORT STRATEG. CONSEIL	6 295	2 344	<b>8 638</b>
<b>Convention d'assistance :</b>			
3062 - SEM- MEDECINE DU TRAVAIL	4 522	1 683	<b>6 205</b>
<b>Convention d'assistance :</b>			
3063 - SEM- AUTRES PRESTATIONS ADMIN.	35 753	13 311	<b>49 064</b>
<b>Frais de sous traiteance</b>			
3060 - SOUS TRAITANCE GENERALE - DIVERS	16 493	11 820	<b>28 314</b>
C-200 Coût d'élimination des boues	584 982	0	<b>584 982</b>
<b>Frais de sous traiteance</b>			
2077 - EPURATIONS : TRAIT - EVACUATION BOUES	584 982	0	<b>584 982</b>

	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
	TRAITEMENT	COLLECTE		
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-210 Fournitures	15 042	5 014	<b>20 057</b>
	3030 - ACHATS DE PETITS OUTILLAGES	5 705	1 852	<b>7 557</b>
	3010 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	140	52	<b>192</b>
	2076 - EPURATIONS : FOURNITURES MAGASINS	8 354	3 110	<b>11 465</b>
	3013 - ACHATS PETIT MAT. INFORMATIQUE	817	0	<b>817</b>
	3015 - ACHAT DE PETIT LOGICIEL	26	0	<b>26</b>
<b>Frais de sous traitance</b>	C-220 Entretien et réparations :	465 125	398 204	<b>863 329</b>
	2200 - ENTRETIEN A REFACTURER	0	13 130	<b>13 130</b>
	2070 - PRODUCTION : ENTRETIEN USINES	-1 291	-480	<b>-1 771</b>
	2075 - EPURATION : ENTRETIEN USINES	309 069	1 773	<b>310 842</b>
	2092 - COLLECTE : ENTRETIEN RELEVAGE	0	42 983	<b>42 983</b>
	2110 - ENTRETIEN DES MATERIELS DIVERS	0	2 833	<b>2 833</b>
	2620 - CONTROLE VERIFICATION INSTALLATIONS	8 248	7 346	<b>15 594</b>
<b>Convention d'assistance :</b>	2629 - SE2M CONTROLE VERIFICATION INSTALLATIONS	3 575	2 809	<b>6 384</b>
	2101 - COLLECTE : CURAGE PREVENTIF	0	113 153	<b>113 153</b>
	2102 - COLLECTE : TRAIT.PREVENTIF FUMIGATION	0	11 738	<b>11 738</b>
	2103 - COLLECTE : TRAIT.PREVENTIF DERATISATION	392	4 091	<b>4 483</b>
	2104 - COLLECTE : TRAIT.PREVENTIF ITV	0	42 705	<b>42 705</b>
	3025 - FOURNITURES ENTRETIEN MATERIEL	0	1 135	<b>1 135</b>
<b>Convention d'assistance :</b>	2A75 - SE2M ATELIERS EPURATION : ENTRETIEN USINES	131 208	0	<b>131 208</b>
<b>Convention d'assistance :</b>	2A92 - SE2M ATELIERS COLLECTE : ENTRETIEN RELEVAGE	0	22 969	<b>22 969</b>
	2096 - COLLECTE : ENTRETIEN CANALISATION	0	44 083	<b>44 083</b>
	2098 - COLLECTE : ENTRETIEN BRANCHEMENTS	0	9 282	<b>9 282</b>
	2100 - COLLECTE CURAGE APRES OBSTRUCTION	0	53 588	<b>53 588</b>
	2078 - EPURATIONS : TRAIT - EVACUATION GRAISSES	4 783	0	<b>4 783</b>
	2108 - COLLECTE : DECHETS DE CURAGE	9 142	25 065	<b>34 206</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-270 Coûts spécifiques de société	5 841	2 210	<b>8 052</b>
	3201 - HONORAIRES COMMISS. AUX CPTES	5 937	2 210	<b>8 147</b>
	3210 - FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	-96	0	<b>-96</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-280 Coûts spécifiques du tuilage	2 587	963	<b>3 550</b>
	5100 - DOT.AMORT.COUT TUILAG-ANNUITES	2 587	963	<b>3 550</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-290 Coûts gestion commerciale	0	54 380	<b>54 380</b>
	3085 - SEM/SE2M-PRESTAT,CLIENTELE	0	54 380	<b>54 380</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-300 Autres dépenses d'exploitation	208 337	77 965	<b>286 301</b>
	C-310 - télécommunications, postes,	26 138	9 427	<b>35 565</b>
	3300 - AFFRANCHISSEMENTS	1 993	742	<b>2 735</b>
	C-020 Personnel	22 083	24 720	<b>46 803</b>
	1011 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	21 052	24 727	<b>45 779</b>
	1020 - PRIMES A PAYER	20 022	24 734	<b>44 755</b>
	1021 - CONGES A PAYER	18 991	24 740	<b>43 732</b>
	1022 - Repos compensateurs-Heures co	17 961	24 747	<b>42 708</b>
	1023 - Droits CET	16 931	24 754	<b>41 684</b>
	1012 - HEURES SUPPLEMENTAIRES	15 900	24 761	<b>40 661</b>
	1051 - INDEMN REMBT NON IMPOSABLES	14 870	24 767	<b>39 637</b>
	1062 - CHARGES DE SECURITE SOCIALE	13 839	24 774	<b>38 613</b>
	1063 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	12 809	24 781	<b>37 589</b>
<b>Convention d'assistance :</b>	1064 - COTIS. AUX CAISSES DE RETRAITE	11 778	24 788	<b>36 566</b>
<b>Convention d'assistance :</b>	1065 - COTISATIONS A POLE EMPLOI	10 748	24 794	<b>35 542</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	1069 - COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	9 717	24 801	<b>34 518</b>
<b>Convention d'assistance :</b>	1071 - VERSEMENTS COMITE D'ENTREPRISE	8 687	24 808	<b>33 494</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	1074 - ABONDEMENT CET PERCO	7 656	24 815	<b>32 471</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	1091 - INTERESSEMENT	6 626	24 821	<b>31 447</b>
	1068 - PROVISIONS CHARGES s/CONGES A PAYER	5 595	24 828	<b>30 423</b>
	1070 - PROVISIONS CHARGES s/PRIMES A PAYER	4 565	24 835	<b>29 400</b>
	1072 - Charges sur repos compensateur	3 534	24 842	<b>28 376</b>
	1073 - Charges sur droits CET	2 504	24 848	<b>27 352</b>
	3181 - PERSONNEL INTERIMAIRE	1 473	24 855	<b>26 328</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	3034 - MATERIEL SECURITE DU PERSONNEL	443	24 862	<b>25 305</b>
	3271 - DEPLACEMENTS ET MISSIONS	-588	24 869	<b>24 281</b>
	3273 - REPAS EXTERIEURS	-1 618	24 875	<b>23 257</b>
	4501 - VERSEMENT DE TRANSPORT	-2 648	24 882	<b>22 234</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	4503 - FORMATION PROF. CONTINUE	-3 679	24 889	<b>21 210</b>
	4505 - VERST LIBERATOIRE TAXE D APPRENTISSAGE	-4 709	24 896	<b>20 186</b>
	4510 - SEM FRAIS FORMATION	-5 740	24 902	<b>19 162</b>

	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
	TRAITEMENT	COLLECTE		
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-090 Energie	-6 770	24 909	<b>18 139</b>
	2051 - ENERGIE ELECTRIQUE	-7 801	24 916	<b>17 115</b>
	2052 - TICFE	-8 831	24 923	<b>16 091</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-410 Autres frais	26 918	3 708	<b>30 625</b>
	8800 - CHARGES EXCEPT. S/ OPER. GESTION	179	67	<b>246</b>
	3160 - ETUDES RECHERCHES TECHNIQUES	9 500	0	<b>9 500</b>
	3320 - FRAIS DE RECOUVREMENT CREANCES	4	1	<b>5</b>
	3321 - AUTRES SERVICES BANCAIRES	4 722	1 802	<b>6 524</b>
	4400 - FRAIS DOMMAGES DEGATS DES EAUX	7 576	0	<b>7 576</b>
	4458 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 936	1 838	<b>6 774</b>
	C-420 Impôts locaux et taxes	7 029	25 229	<b>32 259</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	4510 - CET (CFE / CVAE)	1 810	674	<b>2 484</b>
<b>Redevance dûe au titre de l'art 88.</b>	4900 - REDEV.OCCUP. DOMAINE PUBLIC	0	21 997	<b>21 997</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	4550 - TAXES SUR L ELECTRICITE	4 409	2 257	<b>6 666</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	4515 - TAXE SUR VEHICULES SOCIETES	655	244	<b>899</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	4520 - DTS ENREGIST - CARTE GRISE - VIGN	154	58	<b>212</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	C-490 - redevance part des tiers	856 061	366 883	<b>1 222 944</b>
	7595 - REDEVANCE PAR COLLECTIVITE ASSAINISST	856 061	366 883	<b>1 222 944</b>
<b>Charges de structure:</b>	C-500 Contribution services centraux	65 583	24 417	<b>90 000</b>
	3098 - CONTRIBU. FRAIS DE SIEGE VEOLIA	65 583	24 417	<b>90 000</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-520 Ch.liées renouvellem.programmé	497 951	117 027	<b>614 978</b>
	2412 - RENOUV. PROGRAMME EQUIPTS RESEAU	0	117 027	<b>117 027</b>
	2413 - RENOUV. PROGRAMME AUTRES EQUIPTS	497 951	0	<b>497 951</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-530 Ch.liées renouve.non programmé	87 034	25 194	<b>112 228</b>
	2423 - RENOUV. NON PROGRAMME AUTRES EQUIPTS	87 034	25 194	<b>112 228</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-540 Ch.liées renouvel.branchements	0	61 004	<b>61 004</b>
	2431 - RENOUV. PATRIMONIAL BRANCHEMENTS	0	61 004	<b>61 004</b>
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	C-550 Ch.liées invest.domaine privé	48 091	45 954	<b>94 046</b>
	5111 - AMORT.BIEN RETOUR -MAT.OUTILLAGE	2 168	474	<b>2 641</b>
	5118 - AMORT. AUTRES BIENS DE RETOUR	493	1 393	<b>1 885</b>
	5198 - CADUCITE AUTRES BIENS RETOUR	45 431	44 088	<b>89 519</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	C-560 Aide aux plus démunis - 0.5%	0	20 480	<b>20 480</b>
	4300 - AIDES PERSONNALISEES P/ USAGERS	0	20 480	<b>20 480</b>
<b>Autres charges d'exploitation :</b>	C-570 Frais de cautionnem.-Pénalités	32 877	12 240	<b>45 117</b>
	4450 - PENALITES CONTRACTUELLES	32 877	12 240	<b>45 117</b>
<b>Autres charges</b>	C-580 Frais financiers	15 820	14 727	<b>30 547</b>
	8600 - INTERETS DES EMPRUNTS S/ INVEST.	14 880	14 377	<b>29 257</b>
	8605 - INTERETS CPTES COUR. FINANCT BFR	940	350	<b>1 290</b>
<b>Autres charges</b>	C-590 Pertes sur créances irrécouvr.	15 942	5 935	<b>21 877</b>
	4061 - CREANCES ASST IRRECOURV. EX. ANT.	15 942	5 935	<b>21 877</b>
<b>Autres charges</b>	C-595 Charges exceptionnelles	37 307	13 126	<b>50 433</b>
	8817 - CHARGES EXCEPTIONNELLES DE RESTRUCTURATION	35 212	13 110	<b>48 322</b>
	8820 - VNC IMMOS. CORPORELLES CEDEES	2 094	16	<b>2 111</b>
<b>Autres charges</b>	C-600 Dotat.provisions&amortissement	148 529	17 455	<b>165 984</b>
	8860 - DOT. PROV. EXCEPT. P/RISQUES - CHARGES	2 915	1 085	<b>4 000</b>
	8867 - DOT. PROV. EXCEPT. P/RISQUES - CHARGES RESTRUCTURATION	25 023	9 316	<b>34 339</b>
	5500 - DOT PROV DEPREC CREANCES CLIENTS	101 645	0	<b>101 645</b>
	5300 - DOT PROV P RISQUES CHARGES EXPLOIT.	18 946	7 054	<b>26 000</b>
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 806 309</b>	<b>1 837 613</b>	<b>6 643 923</b>

## **Commentaires sur les charges d'exploitation du service**

### **► Frais de personnel**

Une partie du personnel de la Société des Eaux de Marseille a été détachée à SAEM jusqu'au 31 mai 2015. A compter du 1er juin, le personnel est devenu salarié de la société SAEM. Ce poste enregistre également le personnel intérimaire. Ces rubriques sont cumulées et présentées par fonction dans le compte d'exploitation.

### **► Energie**

Le poste "énergie " regroupe les factures de force motrice nécessaire au fonctionnement des ouvrages du service.

### **► Analyses**

Ce poste enregistre les contrôles et analyses de la qualité de l'eau.

Les prestations de laboratoire anciennement réalisées par la SEM sont maintenant réalisées par un laboratoire extérieur depuis l'arrêt de cette activité au sein du Groupe SEM au 01/01/20.

### **► Sous-traitance**

Ce poste regroupe les dépenses de sous-traitance réalisées par des tiers, les achats de travaux pour compte de tiers et les prestations facturées par la SEM au titre des conventions d'assistance signées et avenantées depuis le 1er janvier 2014.

### **► Entretien et réparation**

Ce poste regroupe les diverses dépenses d'entretien réalisées par la Société ou par des tiers sur les ouvrages d'assainissement ainsi que les prestations réalisées par l'atelier SEMM mutualisées au sein du Groupe et encadrées par convention d'assistance.

### **► Coûts Spécifiques de la période de tuilage**

Dans cette rubrique figure la dotation aux amortissements des coûts de tuilage. Elle correspond à l'amortissement des travaux de préparation à l'exécution du contrat, engagés pendant la période définie à l'article 11 du contrat. Ces travaux sont amortis à compter de la date d'effet de la délégation et sur la durée du contrat.

### **► Coûts gestion commerciale**

La convention d'assistance entre SEMM et SAEM prévoit une indemnisation de 1,5 € ht par facture émise pour le traitement de la facturation assainissement par le délégué de l'eau.

### **► Autres dépenses d'exploitation**

La rubrique informatique contient principalement les prestations d'infogérance informatique et autres, réalisées par le Groupe (SOMEI-SEMM) ; la rubrique communication-marketing comprend principalement les dépenses de communication, de conception publicitaire et d'annonces et insertion.

### **► Impôts et taxes**

La redevance pour occupation du domaine public (RODP) est due au titre des dispositions définies à l'Article 88 du présent contrat. Son montant est déterminé chaque année en fonction de la superficie des ouvrages bâtis non linéaires et de linéaires de canalisation hors branchements, exploités par le délégué, pour le compte de la Communauté Urbaine.

### **► Autres taxes**

Dans le poste " autres taxes", figure principalement la taxe sur l'électricité.

### **► Redevance part des tiers**

Ce poste comprend les charges perçues pour le compte des tiers (charges part Collectivité Assainissement) dont la contrepartie est inscrite en produits.

### ► Contribution services centraux et recherche

Cette rubrique correspond aux charges de structure. Il y figure uniquement les frais de siège du groupe Veolia.

Conformément à l'article 91 du contrat, le délégataire prend en charge les frais de siège du groupe Veolia dans la limite de 2% des charges d'exploitation.

### ► Charges relatives aux renouvellements

#### ► Renouvellement programmé

Ce poste enregistre les engagements de renouvellement de l'exercice déclinés entre Collecte et Traitement. Conformément à l'article 86, la réalisation de ces engagements de renouvellement est suivie dans des "comptes de renouvellement" spécifiques, détaillés par ailleurs.

#### ► Renouvellement non programmé

Cette rubrique enregistre les dépenses non programmées des autres équipements.

#### ► Renouvellement des branchements

Cette rubrique enregistre les dépenses programmées des branchements. Le contrat précisant que l'engagement des branchements n'est pas fixé en montant mais en nombre, ces dépenses de renouvellement ne sont pas enregistrées dans un compte spécifique de renouvellement, elles restent comptabilisées en charges.

### ► Charges relatives aux investissements du domaine privé et investissement programmé

Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan du délégataire sont identifiées en "Biens de retour", conformément aux dispositions de l'article du contrat. Ces biens comprennent notamment les travaux de premier établissement et d'amélioration, confiés au délégataire par l'article 45 du contrat.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité à partir de leur date de mise en service : l'amortissement "technique" ainsi évalué est enregistré aux rubriques "amortissement autres biens de retour", "amortissement biens de retour matériel et outillage" et "amortissement biens de retour logiciel". Du fait du caractère temporaire de la délégation et de l'obligation de remettre gratuitement les biens de retour à la Communauté Urbaine à l'expiration du contrat, une dotation aux amortissements dits de "caducité" est comptabilisée de manière concomitante au passif du bilan à hauteur du complément nécessaire à l'amortissement complet des biens au terme de la délégation. Elle est égale à l'amortissement de l'emprunt souscrit pour les financer et est enregistrée en rubrique "caducité autres biens de retour".

### ► Aide aux plus démunis

Ce montant correspond à l'engagement annuel prévu dans le cadre de l'avenant 5.

### ► Frais financiers

Ils correspondent aux charges d'intérêts liés à la rémunération de la trésorerie prêtée par la Société des Eaux de Marseille en compte courant ainsi qu'aux intérêts des emprunts souscrits pour le financement des investissements.

### ► Charges exceptionnelles de restructuration : 48,3 k€

Sur 2021 une partie des frais de personnel et coût de départ liés à la RCC ont été payés pour 48,3 k€. Ces dépenses passées en frais de personnel ont été transférées en coût de restructuration par transfert de charges.

### ► Dotat.provisions&amortissement

#### ► La dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation de 26 k€ comprend les éléments suivants :

Dotation pour charges de fin de contrat <sup>(1)</sup>	6 K€
Dotation pour litige Contentieux Dégâts des eaux	20 K€

<sup>(1)</sup> Cette provision pour charge a été évaluée sur la base des travaux divers de clôture et de reporting restant à produire postérieurement à la fin du contrat

 La dotation aux provisions exceptionnelles pour risques et charges :

Les engagements de retraite 2021 du Groupe des Eaux de Marseille ont été réévalués par notre actuairé selon la norme IAS 19 révisée en 2021. Au 31/12/2021, la couverture des engagements devenant inférieure à l'engagement à couvrir, il a été constaté une dotation au provision exceptionnelle à hauteur de 4 K€.

 La dotation aux provisions dépréciation des créances clients 102 K€

Ce poste enregistre une provision qui correspondant à 100 % des créances supérieures à 1 an et les dossiers spécifiques à risques de l'exercice.

 La dotation pour charges exceptionnelles de restructuration

La provision pour restructuration a été reprise pour les coûts de départs du personnel et les mesures d'accompagnement payés et elle a aussi été réajustée sur la base des dépenses restants à venir en 2022-2023 ; ce qui a conduit à une dotation complémentaire de 34 k€ en 2021.

**7.1.6. • COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION**

**7.1.6.1. • Compte d'exploitation cumulé : Collecte et traitement**

→ Le Compte d'exploitation total pour collecte et le traitement est joint en **annexes numériques**

**7.1.6.2. • Compte d'exploitation : Collecte**

→ Le Compte d'exploitation pour la collecte est joint en **annexes numériques**

**7.1.6.3. • Compte d'exploitation : Traitement**

→ Le Compte d'exploitation pour le traitement est joint en **annexes numériques**

**7.1.6.4. • Détail des comptes spécifiques**

**7.1.6.4.1. • Comptes de renouvellement**

→ Les Comptes de renouvellement (2 comptes+2 annexes du compte) sont joints en **annexes numériques**

**7.1.6.4.2. • Comptes travaux neufs**

→ Les Comptes travaux neufs (2 comptes) sont joints en **annexes numériques**

**7.1.6.4.3. • Comptes spécifiques**

**1. Compte de tiers – Part Collectivité**

Part Collectivité Assainissement (surtaxe)

Dans le cadre du contrat de délégation de service public avec le territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence, c'est le délégataire du service public de l'Eau sur l'ensemble du territoire qui est tenu **de facturer et de recouvrer** pour le compte des délégataires du service de l'Assainissement, les redevances d'assainissement auprès des abonnés du service de l'eau. Il s'agit des redevances suivantes :

- part Délégué Assainissement
- part Collectivité Assainissement (surtaxe)

Ces deux redevances sont ensuite enregistrées en **produits dans le compte d'exploitation** du délégataire de l'Assainissement au moyen d'une interface mensuelle.

Les produits part Collectivité ont leur contrepartie dans le compte de charge qui porte le même nom.

Cette part Collectivité est ensuite reversée par le délégataire de l'Assainissement à la Communauté Urbaine.

Ces opérations sont suivies à partir de deux comptes spécifiques créés à cet effet.

Compte de Participation pour l'Assainissement Collectif et opérations perçues auprès des raccordables non raccordés.

La Participation pour Assainissement Collectif (PAC), ainsi que les éventuelles pénalités appliquées aux raccordables non raccordés (ces dernières étant nulles depuis le démarrage du contrat), font l'objet d'une facturation par le délégataire de l'Assainissement pour le compte de la Métropole Aix Marseille Provence. Ce dernier est chargé de mettre en œuvre le recouvrement des factures émises.

**Les opérations de perception et de reversement de ces deux redevances ne transitent pas par le compte d'exploitation mais viennent directement alimenter le compte de tiers créé spécifiquement à cet effet.**

Ces opérations sont aussi suivies à partir des deux comptes spécifiques.

**2. Comptes de tiers – Agence de l'Eau**

Dans la continuité, le délégataire de l'Eau est aussi mandaté par l'Agence de l'Eau pour facturer et encaisser la Redevance de Modernisation des Réseaux de collecte **et pour la lui reverser directement.**

Ainsi cette redevance est comptabilisée directement en compte de tiers **au niveau des comptes du délégataire de l'Eau. Elle n'est pas comptabilisée dans les comptes des délégataires de l'Assainissement.**

Les Sociétés d'Assainissement ne facturent pas de redevance de prélèvement ni de redevance pollution.

→ Les Comptes spécifiques sont joints en **annexes numériques**

## 7.2 FLUX FINANCIERS

**Données financières : Comme le prévoit l'article 96.2 du contrat, le délégataire produira les données complémentaires au Compte rendu financier inclus dans le RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. Ces documents font l'objet d'un envoi séparé par Clé USB et d'un dépôt dans l'entrepôt de données à cette même date.**

**Rapport de gestion : La loi 2018-727 du 10-08-2018 dispense du Rapport de gestion les sociétés qui répondent à la définition des petites entreprises et donc ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils suivants :**

- > Total du bilan : 4 millions d'euros,
- > Montant net du chiffre d'affaires : 8 millions d'euros,
- > Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 50.

**Selon les chiffres 2021, la société SAEM est dispensée de Rapport de gestion.**

## 8. • Annexes numériques assainissement

**NB :** Nous vous informons que dans un souci d'harmonisation des Rapports Annuels du Délégué SAEM et SAOM et ce, afin d'en rendre la lecture plus fluide, nous avons regroupé l'ensemble des annexes dans ce présent chapitre.

La répartition de toutes les annexes mentionnées ci-dessous a été faite en respectant les différents thèmes conformément à l'agencement du sommaire du RAD.

Par conséquent, l'ensemble des documents correspondant à ces dernières sera consultable dans la clé USB remis concomitamment aux exemplaires papiers.

Par ailleurs, il est à noter que les données figurant en annexe, n'étant pas consultables par le public, échappent aux termes de la législation RGPD (Réglementation générale sur les données personnelles).

### Annexe 1. Bilan des achats

#### 8.1. • ANNEXES - PATRIMOINE

##### Annexe 2. Immobilisation en jouissance temporaire

##### Annexe 3. Fiches détaillées des caractéristiques des step et poste de relevage

- > Annexe 3.1. Dossier technique - Cassis
- > Annexe 3.2. Dossier technique – Ceyreste
- > Annexe 3.3. Dossier technique – La Ciotat
- > Annexe 3.4. Dossier technique – Roquefort la Bédoule
- > Annexe 3.5. Dossier technique – STEP Cassis
- > Annexe 3.6. Dossier technique – STEP La Ciotat
- > Annexe 3.7. Dossier technique – STEP Bédoule

##### Annexe 4. Autosurveillance

- > Annexe 4.1. Bilan Cassis
- > Annexe 4.2. Bilan La Ciotat-Ceyreste
- > Annexe 4.3. Bilan Roquefort

##### Annexe 5. Liste des appareils programmés en renouvellement par an entre l'exercice du RAD +1 et l'exercice RAD+3– Collecte et traitement

Avancement du renouvellement programmé 2019-2021

##### Annexe 6. Synthèse étude AMDEC

#### 8.2. • ANNEXES – EXPLOITATION

##### Annexe 7. Vie du service

- > Annexe 7.1. Liste des effectifs SAOM
- > Annexe 7.2. Chronologie de la vie du service – Station d'Épuration
- > Annexe 7.3. Chronologie de la vie du service – Station de Relevage
- > Annexe 7.4 Rapport développement durable

##### Annexe 8. Suivi de la performance

##### Annexe 9. Assurances et Contentieux

- > Annexe 9.1. Attestations d'Assurances
- > Annexe 9.2. Attestations Primes Assurances
- > Annexe 9.3. Etat sinistres, contentieux, dommages

## Annexe 10. Convention Somei

### 8.3. • ANNEXES – TRAVAUX

#### Annexe 11. Listing des débouchages sur collecteurs et sur branchements

#### Annexe 12. Listing détaillé des Points noirs sur réseaux

#### Annexe 13. Travaux branchements neufs 2020

#### Annexe 14. Liste des branchements renouvelés SAEM 2020

#### Annexe 15. Travaux d'entretien

#### Annexe 16. Liste des propositions de travaux SAEM

#### Annexe 17. Biens de retour / Biens de reprise

- > *Annexe 17.1. Collecte – Liste des biens de reprise et des biens de retour*
- > *Annexe 17.2. Traitement – Liste des biens de reprise et des biens de retour*
- > *Annexe 17.3. Investissement - Liste des biens de reprise et des biens de retour*
  - *Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR En service*
  - *Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR Entrée*
  - *Annexe 17.3.1. Investissement – BR BR Sortie*

### 8.4. • ANNEXES – CLIENTELE

#### Annexe 18. Chiffres clés de la facturation

- > *Annexe 18.1. Année 2020 – PADOc encaissement sur facture*
- > *Annexe 18.2. Année 2020 – PADOc facturation*
- > *Annexe 18.3. Etat des créances en cours*
- > *Annexe 18.4. Facturation 2020 – Produits*
- > *Annexe 18.5. Facturation 2020 détail – Produits*
- > *Annexe 18.6. Etat des créances irrécouvrables*
- > *Annexe 18.7. Volumes facturés des contrats CSD*
- > *Annexe 18.8. Liste échéanciers de paiement*

#### Annexe 19. Actualisation - Formule de révision

- > *Annexe 19.1. Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2020*
- > *Annexe 19.2. Justificatif - Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2020*
- > *Annexe 19.3. Calcul Actualisation tarifs au 2<sup>ème</sup> Semestre 2020*
- > *Annexe 19.4. Justificatif - Calcul Actualisation tarifs au 2<sup>ème</sup> Semestre 2020*
- > *Annexe 19.5. Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2021*
- > *Annexe 19.6. Justificatif - Calcul Actualisation tarifs au 1<sup>er</sup> Semestre 2021*

#### Annexe 20. Exemple facture 120 m3

#### Annexe 21. Liste nombre courrier 2020

#### Annexe 22. La liste des clients raccordables

#### Annexe 23. La liste des clients contrôlés à la séparabilité & conformité

#### Annexe 24. Droit passage et servitudes

#### Annexe 25. Baromètre satisfaction clients

**8.5. • ANNEXES - ECONOMIE DU CONTRAT**

**Annexe 26. Comptes d'exploitation**

**Annexe 27. Comptes travaux – Collecte et Traitement**

**Annexe 28. Comptes de renouvellement – Collecte et Traitement**

**Annexe 29. Comptes de réalisation des travaux de renouvellement programmé**

**Annexe 30. Surtaxes**

**Annexe 31. Redevance SAEM par SEM**

**Annexe 32. Redevance SAEM par SEMM**

**Annexe 33. PAC 2020**

**Annexe 34. Taux de charge semi-directes et indirectes 2020**

**Annexe 35. Etat audit projec caducité 2014-2028**

**Annexe 36. Liste des prestations accessoires**

 rendez-vous sur  
[assainissement-est-metropole.fr](http://assainissement-est-metropole.fr)

Juin 2022